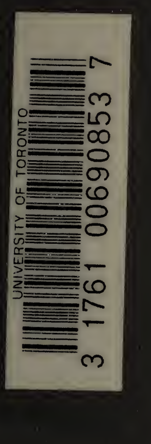

UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00690853 7

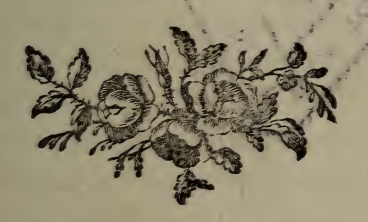
24 d'ys..
[illegible] l'abbé Gaultier
[illegible]

TRAITÉ
CONTRE
L'AMOUR DES PARURES,
ET
LE LUXE DES HABITS.

TRAITÉ
CONTRE
L'AMOUR DES PARURES,
ET
LE LUXE DES HABITS;

PAR

l'Auteur du *Traité contre les Danses & les mauvaises Chansons.*

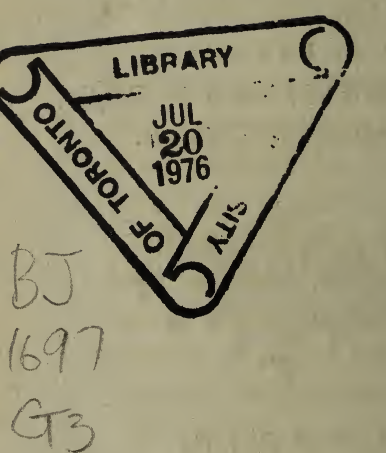


A PARIS,

Chez AUGUSTIN-MARTIN LOTTIN, l'aîné, Imprimeur-Libraire du ROI & de la VILLE, rue S. Jacques, au Coq & au Livre d'or.

M. DCC. LXXIX.

Avec Approbation, & Privilége du Roi.





AVANT-PROPOS.

L'AMOUR des Parures, & le Luxe des Habits, ſont aujourd'hui montés à un tel excès, que non-ſeulement la Religion, mais la Raiſon même en ſon bleſſées. Beaucoup de perſonnes, qui, d'ailleurs, ne ſe piquent pas d'une grande Piété, mais qui ſe piquent de Raiſon, blâment, comme exceſſivement ridicules, pluſieurs modes de notre temps, & ſur-tout la manière dont un grand nombre de perſonnes du Sexe ſe coëffent aujourd'hui. Les ſages Payens de l'Antiquité les auroient hautement blâmées, ſi elles avoient été en uſage de leur temps. N'eſt-ce

donc pas la honte du Chriſtia-niſme, que ces modes, auſſi im-modeſtes que ridicules, ayent ſi fort prévalu parmi nous; & qu'é-clairés des pures lumières de l'É-vangile, on ne ſuive pas même celles de la Raiſon?

C'eſt l'excès & l'étendue de ce déſordre, qui a déterminé à com-poſer le petit Traité qu'on donne au Public. On emploiera, pour combattre ce déſordre, les armes les plus fortes. On les prendra dans les Saintes-Écritures, & dans les Écrits des SS. Pères. C'eſt à ces autorités de l'Écriture & des Pères, qu'il faut appliquer ces paroles de S. Paul, (2. *Cor. ch.* 10. ℣. 4 *& ſuiv.*) *les armes de notre milice ne ſont point charnelles; mais puiſſantes en Dieu, pour renverſer*

tout ce qu'on leur oppoſe ; & c'eſt par ces armes, que nous détruiſons les raiſonnemens humains, & toute hauteur qui s'éléve contre la ſcience de Dieu ; & que nous réduiſons en ſervitude tous les eſprits, pour les ſoumettre à l'obéiſſance de J. C.

Nous eſpérons que quelques perſonnes qui ſe ſont laiſſé entraîner par le torrent de la Coutume, pourront être touchées de ce qu'on va leur repréſenter ici ; &, ſi l'on réuſſit à en convaincre & à en toucher quelques-unes, on ſe croira bien récompenſé de ſon travail, quoique la très-grande multitude continue à être opiniâtrément attachée à ce que le Saint-Eſprit, dans les Livres ſacrés des divines Écritures, & les Saints Docteurs de l'Égliſe, dans leurs

Instructions & leurs Ouvrages, ont si unanimement & si hautement condamné. On connoît le prix d'une âme rachetée par le sang de J. C. l'Agneau sans tache & sans défaut. Que nous-nous estimerions heureux, si Dieu daignoit se servir de ce petit Ouvrage, que le zéle seul de sa gloire & du salut des âmes a fait entreprendre, pour arracher du cœur de quelques-unes des personnes, (que l'Amour des Parures a dominées jusqu'à présent) le goût des Vanités du siécle, qui sont une source de tant de péchés, & qui perdent un si grand nombre de Chrétiens!

TABLE DES CHAPITRES.

TRAITÉ



TRAITÉ
CONTRE
L'AMOUR DES PARURES,
ET LE LUXE DES HABITS.

CHAPITRE PREMIER.

L'Amour des Parures, & le Luxe des Habits ſont condamnés par les ſaintes Ecritures.

LE Saint-Eſprit dit en termes formels, dans le Livre de l'Eccléſiaſtique (*chap.* 11, ℣. 4.) *Ne vous glorifiez point de vos Vêtemens.* En effet quelle gloire plus vaine que celle là? S. Bernard, exhortant une Vierge de qualité, nommée *Sophie*, à la mépriſer, lui

disoit (*lettre* 113, *n*° 4.) : « La » Soye & l'Écarlate, les vives » Couleurs, les plus belles Tein- » tures ont de la beauté, mais » elles n'en donnent pas. En-vain » vous en ornez votre corps ; cet » Ornement étranger se perd dès » qu'on vous dépouille de votre » Habit. La beauté qu'on emprunte » d'un Habit, & qui disparoît » avec lui, est proprement à » l'Habit, & non pas à la personne » qui en est revêtue (*n*° 5.) : Re- » gardez comme une chose indi- » gne de vous, d'emprunter votre » beauté de la peau d'un vil ani- » mal, ou de l'ouvrage d'un ver- » misseau ; il n'en est point de » vraie & de solide, que celle » qui vous est propre, & qui ne » vient point du dehors ; » & cette beauté est celle de la Vertu.

Dans le même Livre de l'Ecclésiastique, le S. Esprit dit encore (*ch.* 19, ℣. 17.) *Le Vêtement du corps, le ris des dents, & la demarche de*

l'homme font connoître quel il eſt. On voit ici clairement que le Saint-Eſprit autoriſe à juger par la manière dont une perſonne s'habille, de la diſpoſition de ſon âme. Cela veut-il dire que la modeſtie des Habits ſoit toujours un ſigne certain d'une piété intérieure? Non; mais du moins c'eſt un ſigne certain qu'on n'eſt point à Dieu, que de n'être pas habillé modeſtement; ou, parce que la manière dont on eſt habillé laiſſe appercevoir ce qui doit être entièrement couvert & caché; ou, parce qu'il y a dans les Habits trop de recherche & de ſuperfluité. Qu'on ne diſe pas que la Religion ne conſiſte pas dans le dehors: cela eſt vrai; mais il n'eſt pas moins vrai que la Religion régle l'extérieur comme l'intérieur, & que tout ce qu'il y a de bon ou de mauvais dans le dehors, vient du réglement ou du déré-

glement du dedans. On n'aimeroit pas le Faſte ou la ſuperfluité dans les Vêtemens, ſi la vanité n'étoit pas dans le cœur.

Rien n'eſt plus remarquable que la force avec laquelle le Prophète Iſaïe s'eſt élevé contre la Vanité & le Luxe des filles de ſon temps, & le détail dans lequel le Saint-Eſprit, qui a parlé par lui, a daigné entrer pour condamner leurs vains Ornemens. En faiſant aux paroles du Prophète l'attention qu'elles demandent, pourra-t-on douter que le Luxe & la Vanité des Habits ne ſoient très-repréhenſibles, puiſqu'ils ſont ſi hautement condamnés dans des paroles inſpirées & dictées par le Saint-Eſprit? *Parce que*, *dit-il*, (ch. 3, ℣. 16, & ſuiv.) *les filles de Sïon ſe ſont élevées; qu'elles ont marché la tête haute, en faiſant des ſignes des yeux, & des geſtes des mains; qu'elles ont meſuré tous leurs pas, & étudié toutes leurs*

démarches, (de combien de perſonnes du ſexe dont on eſt environné, eſt-ce là le portrait ?) *le Seigneur rendra chauves les têtes des filles de Sïon ; il ſera tomber tous leurs cheveux. En ce jour là, le Seigneur leur ôtera leurs Chauſſures magnifiques, leurs Croiſſants d'or, leurs Colliers, leurs Filets de perles, leurs Braſſelets, leurs Coëffes, leurs Rubans de cheveux, leurs Jarretières, leurs Chaînes d'or, leurs Boîtes de parfums, leurs Pendans d'oreilles, leurs Bagues, leurs Pierreries qui leur pendent ſur le front, leurs Robes magnifiques, leurs beaux Linges, leurs Poinçons de diamans, leurs Miroirs, leurs Chemiſes de grand prix, leurs Bandeaux & leurs Habillemens légers* (qu'elles portent en été); *& leur Parfum ſera changé en puanteur, leur Ceinture d'or en une corde, leurs Cheveux friſés en une tête nue & ſans cheveux, & leurs riches corps de Juppe en un Cilice.*

S. Jean Chriſoſtome veut

qu'en lisant, ou entendant ces paroles d'Isaïe, on s'arrête à deux considérations. La première est celle du temps auquel Dieu a ainsi parlé par son Prophète. La seconde est celle des châtimens dont il menace les filles de Sïon, contre lesquelles le saint Prophète éléve sa voix. A l'égard du temps auquel Isaïe fait aux filles de Sïon les reproches qu'on vient d'entendre, S. Jean Chrisostome remarque (*lettre 2, à Olimpiade, Edit. Bened. t. 3, p.* 541.) « que » c'est dans le temps de l'ancienne » Loi, où Dieu ne parloit aux » hommes que par des ombres & » des figures; où il ne leur don- » noit sur la manière de vivre, que » les instructions les plus grossières; » où il ne leur parloit point du » moins d'une manière claire, des » choses futures & célestes; où » cette philosophie spirituelle que » le Christianisme a mise en vi- » gueur, n'étoit pas même con-

» nue; où enfin Dieu ne donnoit
» aux Juifs que des Loix impar-
» faites, & accommodées à leur
» groſſièreté. Si, dans ce temps là
» même, & en parlant à un peu-
» ple tout charnel, Dieu a ſi ſé-
» vèrement défendu le Luxe & la
» magnificence des Habits, quel
» jugement doit-il en porter,
» lorſqu'il la voit en des Chré-
» tiens, éclairés des lumières pures
» de l'Evangile, & dont les ſenti-
» mens & la conduite doivent ré-
» pondre à la perfection que le
» Chriſtianiſme exige d'eux? »

Si, à cette conſidération, on joint celle des châtimens dont Dieu menace de punir la vanité & le luxe des filles de Sïon; & ſi l'on conſidère par qu'elle dure captivité il les a en effet punies, pourra-t-on douter de la grandeur d'un péché, qui a ſi fort irrité le Seigneur, & qu'il a ſi ſévèrement puni? « En effet, dit le ſaint
» Docteur, Dieu étant auſſi bon

» & aussi miséricordieux qu'il l'est, » les auroit-il punies si sévère-» ment, si leur péché n'avoit été » encore plus grand que la puni-» tion ? » *Vides acerrimam captivitatem, hinc peccati magnitudinem conjicias licet; neque enim benignus Deus tàm gravem & acerbam pœnam unquàm inflixisset, nisi peccatum quod eam accerseret longè gravius esset.*

Le même saint Docteur avertit que ce n'est point contre les seules filles de Sïon que le Prophète parle, mais encore contre toutes celles qui les imitent, ou qui les imiteroient, dans quelque temps qu'elles vécussent. (*Hom.* 89, *in Matth. tom.* 7, *p.* 836.) *Neque enim ad illas tantùm hæc dicta sunt, sed ad quaslibet mulieres, illas imitantes.*

Afin que les plaintes du Prophète Isaïe contre l'amour des filles de Sïon pour les Parures, fassent plus d'impression sur toutes les personnes du sexe, S.

Cyrille d'Alexandrie avertit qu'on auroit tort de croire que ce ſaint Prophète n'a voulu parler que contre des filles ou des femmes proſtituées ; & il déclare que ces filles & ces femmes Juives, qui affectoient de paroître belles & magnifiques par la pompe de leurs Habits , & l'arrangement étudié de leurs Cheveux , le faiſoient avec le conſentement , & peut-être même à la ſollicitation de leurs pères & mères , ou de leurs maris , qui tenoient à honneur d'avoir des filles & des femmes qui fuſſent agréables , & qui paruſſent bien faites. Or il eſt contre toute raiſon de croire que ces pères & mères ou ces maris euſſent voulu ſouffrir des filles & des femmes qui auroient pu être ſoupçonnées de quelques déréglemens. (*Comment. in Iſaïam libr.* 1 , *Oration. Orat.* 3 , *tom.* 2 , *p.* 2.) *Quidam ſibi laudi ducunt uxorum mollitiem ; hoc fortaſsìs morbo affecti*

fuerunt Judæorum Proceres , dùm pietatem , quæ in Deum eſt , haberent deſpectui . . . . . Invenitur ergò hæc oratio in eorum fæminas ſive filias primarias ſcilicèt & maximè inſignes quæ etiam erant Præpotentium ; ac , inquis , Propterea quòd elatæ fuerunt filiæ Sion , &c.

En conſéquence de cette réflexion de S. Cyrille d'Alexandrie , M. de Sacy , dans ſes Réflexions ſur Iſaïe (*Grande Bible , tom.* 20 , *p.* 28.) « remarque » que ce Prophète ne dit pas que » les filles de Sïon ſe ſoient parées » avec un deſſein criminel ; & » cependant , après avoir marqué » en particulier tous les inſtru- » mens de leur Vanité & de leur » Luxe , il dit que *Dieu changera* » *leurs Parfums en puanteur , & leur* » *Ceinture en une corde* ». Ce pieux Auteur ajoute que « l'on ne doit » pas ſe flatter ſur ce point , en » conſultant ceux que l'on croit » les plus favorables au Luxe du

» siécle ; mais qu'il faut écouter
» Dieu, qui déclare ici lui-même
» sa pensée. Or ce qu'il condamne,
» n'est point innocent ».

Un autre Commentateur du Prophète Isaïe, a donné plus d'étendue à cette réflexion. Ce qu'il a dit à ce sujet, est si lumineux, si solide & si édifiant, que j'ai cru devoir le rapporter tout entier. (*M. Mésengui*, *tom.* 5, *pag.* 219 *& suiv.*) « Après, dit
» ce pieux Auteur, l'Arrêt pro-
» noncé par le Prophète contre
» les hommes en autorité, cou-
» pables d'injustice & d'inhumanité
» envers les pauvres, Dieu joint
» celui qu'il va exécuter contre
» les femmes & les filles de Juda,
» pour des péchés aussi communs
» dans le Christianisme, qu'ils sont
» peu connus. Qui oseroit, sans
» s'exposer à la raillerie, mettre
» au rang des désordres que Dieu
» déteste, & qu'il punira sévère-
» ment dans les personnes du sexe,

» les airs de molesse, les démarches étudiées, l'affectation de se redresser & de marcher la tête haute, pour étaler sa bonne mine & sa belle taille; les signes des yeux & l'envie de s'attirer des regards par ceux qu'on distribue? Le Prophète n'accuse ici ni les actions, ni les discours qui blessent la pureté; il ne marque que des airs ou de fierté, ou de délicatesse, ou de légèreté. Une femme du monde ne s'avise presque jamais de s'examiner sur cette matière; &, si l'on vouloit l'y rendre attentive, elle traiteroit de petitesse une telle exactitude. Et en effet il y a mille choses plus criminelles à reformer dans la conduite des femmes du siécle. Mais Dieu nous apprend ici avec quelle sévérité il condamne ce que tant de personnes comptent pour rien; combien il aime les manières humbles,

» ſimples, ſincères, modeſtes, &
» quelle corruption il découvre
» dans des choſes innocentes en
» apparence, mais dont l'orgueil,
» qu'il hait ſouverainement, eſt
» le principe.

» Dans le dénombrement des
» choſes que les femmes, au temps
» d'Iſaïe, employoient à leurs pa-
» rures, il n'y a rien qui ſoit viſi-
» blement mauvais, ſelon nos pen-
» ſées, & que les Dames de no-
» tre ſiécle ne ſoient prêtes à ju-
» ſtifier. Le Prophète ne leur re-
» proche point d'uſer de fard pour
» paroître plus belles, ni d'être
» immodeſtement découvertes. Il
» ne les accuſe point de pouſſer
» la dépenſe au-delà de leur bien,
» & de devoir aux Marchands, les
» étoffes précieuſes dont elles ſe
» parent ; c'eſt la Parure & la
» magnificence en elle-même
» qu'il condamne. C'eſt le Luxe
» & la moleſſe que Dieu menace
» de punir bientôt, & d'une ma-

» nière qui ſervira de leçon à tous
» les ſiécles. Tous les prétextes
» dont on tâche de colorer cet
» uſage des richeſſes, ſont une
» foible défenſe contre la ſouve-
» raine juſtice. C'eſt à nous de
» réformer nos penſées ſur celles
» de Dieu; & il y a de la folie à
» prétendre réformer ſes juge-
» mens ſur les nôtres. Les modes
» & les uſages contraires à la ſim-
» plicité & à la modeſtie, ſont
» des abus que le nombre des
» coupables ne peut juſtifier; les
» richeſſes ont une autre fin que
» la moleſſe & l'orgueil; il y a
» mille crimes cachés ſous une
» magnificence, qui paroît légi-
» time; elle tarit la ſource des
» aumônes; elle enflamme l'ava-
» rice; elle nourrit la vanité; elle
» éteint inſenſiblement la pudeur;
» elle a pour principe & pour fin
» le déſir de plaire; elle conſume
» le temps en ſoins frivoles; elle
» tourne l'attention de l'âme vers

» le corps, qu'elle doit humilier » & aſſujettir ; & elle fait négliger » les beſoins de l'homme inté- » rieur, qui périt par cette né- » gligence criminelle ».

Si ces ſolides réflexions ne touchent pas tous ceux & toutes celles qui les liront, on ne peut du moins diſconvenir qu'elles portent avec elles une lumière capable de convaincre toutes les perſonnes qui ne ſont pas abſolument déterminées à reſiſter toujours opiniâtrément à la Vérité, lors même qu'elle ſe montre dans ſon plus grand jour.

Dans le portrait que l'Evangile fait de S. Jean-Baptiſte, pour nous donner quelqu'idée de ſon éminente ſainteté, il marque, pour un de ſes caractères (*Matth. ch.* 3, ℣. 4.) *qu'il portoit un Vêtement de poil de chameau, & une Ceinture de cuir au-tour de ſes reins.* Sur quoi S. Clément d'Alexandrie

dit, (*liv.* 2, *du Maître, édit. d'Oxf. p.* 237.) « que S. Jean » méprisa la Laine des brebis, la » jugeant trop commode, pour » lui préférer une Peau de cha- » meau, qui est bien plus rude, » & qu'il s'en revêtit, pour mener » une vie simple & éloignée du » faste. Il voulut, par cet exem- » ple, apprendre aux hommes que » les voies du Seigneur, qu'il ve- » noit préparer, sont très-éloi- » gnées de la molesse & de la su- » perfluité. Et, en effet, com- » ment auroit-il voulu porter un » Habit superbe & commode, » après avoir foulé aux pieds le » Faste du siécle, & ne cherchant » que la solitude, pour y jouir, » hors des embarras du monde, » tranquillement de Dieu ? »

J. C. faisant dans un autre endroit du même Evangile, l'éloge de son saint Précurseur, dit encore de lui aux Juifs : (*Matth. c.* 11,

℣℣. 7 & 8.) *Qu'êtes-vous allé voir dans le désert ? un homme vêtu mollement ? Vous sçavez que c'est dans les Maisons des Rois que demeurent ceux qui sont vêtus mollement.* C'est-à-dire, selon S. Clément d'Alexandrie, (*ibid. p.* 235, *à la fin*, & 236 *au commencement.*) « Cette molesse est » réservée pour ces maisons de » faste, qui sont toutes terrestres, » corruptibles & fragiles, où l'on » donne tout à la vaine gloire, » à l'ambition, à l'adulation, aux » erreurs, aux préjugés. Mais » ceux qui vivent selon les maxi- » mes de la Cour céleste, où ré- » gne le Roi des Rois, ne se met- » tent en peine que des Ornemens » incorruptibles, & de la sainteté » de leur corps, qui doit leur pro- » curer l'immortalité ».

Plut à Dieu, dois-je dire après un célebre Auteur, qu'aujourd'hui on ne vît le Luxe & la Molesse que dans les Maisons des Rois !

C'eſt un plus grand malheur qu'on ne penſe, de voir ces vices ſe déborder dans tous les états, même les plus médiocres. C'eſt ce qui attire les fléaux de Dieu ſur les Etats & ſur les Peuples. Un des ſujets de la damnation du Mauvais-Riche, qui, auſſi-tôt qu'il mourut, eut l'enfer pour ſépulchre, nous eſt marqué par ces paroles de l'Evangile (*Luc*, *c.* 16, ℣. 19.) *Il y avoit un homme riche, qui étoit vêtu de pourpre & de lin*, c'eſt-à-dire, trop magnifiquement & trop mollement. En effet comment peut-on accorder l'humilité & la pauvreté de Jéſus-Chriſt, dont nous devons être les imitateurs, avec le faſte & le luxe des Habits ou des Meubles, qui ne ſont propres qu'à nourrir l'orgueil?

S. Gregoire Pape, pour nous engager à profiter de cette remarque particulière de l'Evangile ſur le Mauvais-Riche, diſoit

à ſon peuple : (*Hom.* 40, *in Evang. n.* 3.) « Il y en a qui » penſent que l'amour des beaux » & des magnifiques Habits n'eſt » pas un péché. S'ils avoient rai- » ſon de penſer ainſi, la parole » de Dieu ne s'attacheroit pas à » remarquer ſi exactement que ce » Riche, qui brûle dans les enfers, » s'étoit habillé pendant ſa vie *de* » *pourpre & de lin.* En effet, ajoute- » t-il, nul ne s'habille magnifique- » ment, (lorſqu'il n'y eſt pas com- » me forcé par la néceſſité de ſon » état) que par vanité, & pour » ſe faire rendre plus d'honneur » & de reſpect; & ce qui montre » clairement, ajoute ce S. Docteur, » que ce n'eſt que par ce motif » qu'on en uſe ainſi, c'eſt qu'on » ne ſe met nullement en peine » d'être habillé magnifiquement, » lors qu'on ſçait qu'on ne ſera vu » de perſonne ».

S. Paul (1, *Cor. chap.* 6, ℣. 20.) exhorte les Fidéles *à*

glorifier & porter Dieu dans leurs corps ; c'eſt ce qu'on accomplit en les conſervant dans une inviolable chaſteté , & lorſqu'on en fait ſervir les membres , d'inſtrumens pour la Juſtice. Mais combien eſt-on éloigné de *glorifier ainſi Dieu dans ſon corps*, lorſqu'on y cherche ſa propre gloire , ſoit en faiſant trop de cas de la beauté corporelle , qui ſe flétrit ſi aiſement , ſoit en déſirant de ſe diſtinguer des autres , & de ſe faire remarquer par des Habits plus éclatans. « S'il faut ſe glorifier dans » ſon corps , dit S. Cyprien , » (*de habitu Virginum*, *édit. d'Oxf.* » *p*. 69.) ce n'eſt que lorſqu'il » eſt dans les tortures , pour la » confeſſion du nom de J.C.; lorſ- » qu'une femme eſt plus forte que » les hommes qui la tourmentent ; » lorſqu'elle ſouffre le feu , ou la » croix , ou le fer , ou la rage des » bêtes , pour être enſuite cou- » ronnée ; ce ſont là les Pierre-

» ries & les Diamans qui ornent » véritablement le corps ».

S. Paul recommande encore dans la même Epitre aux Corinthiens, (*ch.* 7, ℣. 31.) de *n'uſer des choſes de ce monde, que comme n'en uſant pas*, c'eſt-à-dire, ſans y attacher ſon cœur. La raiſon qu'il en donne, eſt que *la figure de ce monde paſſe.* Or, quand on ne s'attache point aux choſes de ce monde, parce qu'on eſt touché de leur inſtabilité & de leur courte durée; n'en reſſerre-t-on pas tant qu'on peut l'uſage qu'on en fait, & ne ſe borne-t-on pas à ce qui eſt néceſſaire? Eſt-ce ainſi qu'agiſſent tant de perſonnes attachées à la beauté des Habits, & qui cherchent tant de Parures ſuperflues? Que penſeroit-on, & que diroit-on d'une perſonne qui, ayant été miſe en priſon pour dettes, ne ſongeroit qu'à orner ſa priſon, & négligeroit de prendre tous les moyens &

tous les arrangemens qu'elle pourroit, pour s'acquitter envers ses créanciers ? Une telle conduite ne seroit-elle pas regardée avec raison comme une insigne folie ? Or, qu'est-ce que notre corps, par rapport à notre âme ? Il est sa prison, c'est en le regardant ainsi que David disoit à Dieu : (*Ps.* 141, ℣. 10.) *Tirez, Seigneur, mon âme de sa prison, afin que je bénisse votre nom ; les Justes m'attendent, jusqu'à ce que vous me rendiez la récompense.* Pendant donc que notre âme est retenue dans la prison de son corps, que notre plus grand soin soit de nous acquitter, par des œuvres de pénitence, proportionnées à nos péchés, des dettes que nous avons contractées envers la justice de Dieu. Et, au contraire, l'amour des Parures ne fait qu'augmenter nos dettes par les péchés dont cet amour est la source, & pour soi-même,

& trop ſouvent pour les autres.

Mais, outre ces principes généraux de la Morale Chrétienne, qui condamnent ouvertement l'amour des Parures, & le Luxe des Habits, les ſaints Apôtres ont expreſſément & ſpécialement exhorté à éviter cet amour & ce Luxe. S. Paul écrit à Timothée : (1. *Tim. ch.* 9, ℣℣. 9 & 10.) *Que les femmes prient étant vêtues, comme l'honnêteté le demande ; qu'elles ſe parent ſelon les régles de la modeſtie & de la chaſteté, & non avec des Cheveux friſés, ni des Ornemens d'or, ni des Perles, ni des Habits ſomptueux, mais comme des femmes qui montrent par leurs bonnes œuvres, la Piété dont elles font profeſſion.*

Combien s'en faut-il, par la maniére dont beaucoup de femmes & de filles ſont habillées & ſont coëffées, qu'elles montrent qu'elles font profeſſion de Piété ? Au contraire tout l'attirail de vanité qu'elles portent, & l'im-

modeſtie de leurs Habits & de leurs Coëffures ne montrent-ils pas plutôt qu'elles ont renoncé à la Piété, ou au moins qu'elles penſent peu à la pratiquer ?

L'Apôtre S. Pierre a donné aux perſonnes du ſexe, preſque dans les mêmes termes que S. Paul, les mêmes avis ſur les Parures, (1, *ch.* 3, ℣℣. 3, 4 & 5.) *Ne vous parez point*, leur dit-il, *au-dehors par la Friſure des cheveux, par les Ornemens d'or, ni par la magnificence des Habits; mais ornez l'homme intérieur & inviſible, par la pureté incorruptible d'un eſprit doux & ami du ſilence; ce qui eſt un riche Ornement aux yeux de Dieu. Car c'eſt ainſi que ſe paroient autrefois les ſaintes Femmes, qui eſpéroient en Dieu.* Il n'eſt pas une de ces paroles qui n'ait été inſpirée à S. Pierre par l'Eſprit de Dieu; & ainſi en contredire une ſeule, ce ſeroit contredire Dieu-même, dont l'Eſprit les a dictées.

S. Pierre

S. Pierre, dans ces paroles, fait deux chofes. 1° Il recommande de ne s'occuper que le moins qu'on peut, de l'homme extérieur, c'eft-à-dire de fon corps. 2° Il exhorte à prendre un très-grand foin de l'homme intérieur, c'eft-à-dire de fon âme.

1° Un Chrétien ne doit accorder à l'homme extérieur, qui eft le corps, que ce qui lui eft abfolument néceffaire: d'où il s'en fuit qu'il ne doit fe permettre aucune Parure trop recherchée & fuperflue. Je dois cependant obferver que, lorfque l'Apôtre S. Pierre a défendu les Ornemens d'or & la magnificence des Habits, il n'a pas prétendu défendre aux perfonnes d'un état plus diftingué & plus relevé felon le monde, une manière de s'habiller plus éclatante, qui les diftinguât des perfonnes d'une condition plus baffe & plus obfcure. Les Apôtres ne font point venus pour confondre les

conditions dont Dieu lui-même a établi la différence : mais ils ſont venus pour apprendre à chacun à vivre chrétiennement, & à ſe ſauver dans l'état où Dieu l'a placé. L'intention du S. Apôtre a donc été de recommander qu'on évite dans la manière de s'habiller, trop de recherche, & toute ſuperfluité relativement à l'état dans lequel on eſt. Que les Dames & les Demoiſelles de qualité portent donc des Habits plus riches & plus précieux, que celles qui n'en ſont pas ; mais qu'elles ne perdent pas de vue cette régle de S. Paul, qui eſt pour les perſonnes de Qualité, comme pour les autres : (1 *Tim. ch.* 2, ℣. 9.) *Que les Femmes prient, étant vêtues comme l'honnêteté le demande : qu'elles ſe parent ſelon les régles de la modeſtie & de la chaſteté.* On ſe tient bien aſſuré que, ſi elles ont une véritable piété, elles ſeront toujours dans

une sainte appréhension de s'accorder trop, par rapport aux Parures. Que si la bienséance & la nécessité de leur condition exigent qu'elles soient vêtues plus richement que les autres, elles auront en elles-mêmes une secrète confusion, de se voir obligées à porter des Ornemens qui plaisent à l'orgueil, & dont la vanité ne se nourrit ordinairement que trop. Les Parures du dehors ne sont que pour les hommes, à qui nous ne devons point chercher à plaire; elles ne sont que pour le corps, qu'il faut plutôt songer à punir qu'à orner, pour avoir souvent servi d'instrument à l'iniquité. S'appliqueroit-on à parer un ennemi, de qui on auroit toujours à craindre quelque coup mortel? Et notre corps n'est-il pas, à cause de ses fréquentes révoltes contre l'esprit, un ennemi extrémement dangéreux, que nous portons toujours avec nous, & contre

lequel nous devons continuellement être en garde, bien loin de tant ſonger à le parer? Un corps, qui ſera bientôt réduit, par la mort, à une difformité, dont ceux qui le verront, lorſque l'âme en ſera ſéparée, ne pourront ſupporter la vue : qu'on ſera obligé de renfermer promptement dans un noir tombeau, pour n'être pas incommodé de l'infection qu'il répandra, & qui doit être la pâture des vers, mérite-t-il tant d'attention que bien des gens lui en donnent?

S. Auguſtin, parlant des Ornemens de l'homme extérieur, dit (*Serm.* 161, *n*° 11,) « que » plus on déſire ces Ornemens, » plus on fait de tort à l'homme » intérieur » : *Corporis hujus, id eſt exterioris hominis, Ornamenta quantò magìs appetuntur, tantò ſunt interioris majora detrimenta.* Et au contraire moins on déſire les Parures de l'homme extérieur, plus on

ſonge & on s'occupe à parer l'homme intérieur par des mœurs pures & ſaintes : *Quantò autem minùs appetuntur Ornamenta exterioris hominis, tantò magìs moribus pulchris homo interior adornatur...* « Ne pen-
» ſez pas, continue le S. Docteur,
» que Dieu, qui a pourvu de tant
» de richeſſes l'homme extérieur,
» ait privé l'homme intérieur de
» celles qui lui ſont propres. Il en
» a donné d'inviſibles & de ſpiri-
» tuelles à cet homme ſpirituel &
» inviſible, » *Dedit inviſibili, divitias inviſibiles; & inviſibilem ornavit inviſibiliter.*

Auſſi l'Apôtre S. Pierre, après avoir exhorté les femmes à ne ſe point parer au dehors, les exhorte-t-il à parer l'homme inviſible & intérieur, parce qu'autant que l'âme eſt au-deſſus du corps, autant les Ornemens ſpirituels ſont préférables aux Ornemens corporels. Et quels ſont ces Ornemens ſpirituels ? l'Apôtre S. Pierre les

à tous renfermés dans ces paroles : *Ornez l'homme intérieur & invisible par la pureté incorruptible d'un esprit doux & ami du silence.* L'esprit doux, dont parle S. Pierre, est une âme en tout soumise à Dieu, & qui, par conséquent, évite tout le mal qu'il défend, & pratique toutes les vertus qu'il nous a commandées ; & ces vertus sont, selon le S. Apôtre, un magnifique Ornement aux yeux de Dieu, à qui seul nous avons intérêt de plaire.

David a parlé de ces Ornemens spirituels d'une âme, avec laquelle Dieu, en la sanctifiant par le Baptême, a fait une alliance spirituelle, lorsqu'il a dit dans le *Ps.* 44. ℣. 11. *La Reine est assise à votre droite, avec une Robe couverte d'or, & parée avec une admirable variété.* Et afin qu'on ne put douter qu'il n'avoit en vue, en parlant ainsi, que des Ornemens spirituels & tout intérieurs ; il a ajouté peu après (℣. 15,) *Toute la gloire de la fille*

du Roi vient du dedans : c'eſt-à-dire du bon état de ſon âme & de ſa conſcience ; au lieu que la gloire que l'on tire des Parures du corps, vient du dehors. Il eſt donc viſible que l'or dont David parle, eſt l'or ſpirituel de la charité, comparée à l'or, à cauſe qu'elle eſt la plus précieuſe de toutes les vertus, comme l'or eſt le plus précieux de tous les métaux. La fille du Roi, la Reine, qui, ſelon David, a une robe couverte d'or, c'eſt l'âme juſte, que Jéſus-Chriſt, le Roi des Rois, a rendue ſa fille & ſon épouſe dans le Baptême, & dont il a auſſi fait une Reine par la grâce, par laquelle elle commande à ſes paſſions & les tient aſſujetties, en les réprimant. Cette fille du Roi, & cette Reine, dans un ſens tout ſpirituel, a une Robe toute couverte d'or, parce que la juſtiçe, qui fait ſon Vêtement intérieur, conſiſte eſſentiellement dans la charité : & l'admirable

variété de ſa Robe, c'eſt l'éclat des différentes vertus qu'elle pratique, qui ont toutes la charité pour principe, & qui ont chacune leur mérite & leur éclat particulier.

Tels ſont les Ornemens intérieurs, par leſquels ſeuls on peut plaire à Dieu, & dont S. Pierre exhorte les femmes à parer en elle l'homme inviſible & caché dans le cœur. Et peut-on eſtimer, comme on le doit, ces Ornemens intérieurs, ſans mépriſer à proportion les Ornemens extérieurs, qui ne ſont que pour le corps?



CHAPITRE II.

L'Amour des Parures & le Luxe des Habits, condamnés unanimement & très-ſévèrement par les SS. Docteurs de l'Egliſe de tous les ſiècles.

LES Hérétiques mêmes n'ont pu s'empêcher de reſpecter ces Saints Docteurs, à cauſe de leur éminente piété, de la pénétration & de l'étendue de leur eſprit, de la ſolidité & de la force des raiſonnemens, par leſquels ils ont prouvé les vérités qu'ils ont entrepris d'établir. Combien plus les Catholiques doivent-ils les reſpecter ! & peut-on les reſpecter ſincèrement, ſans ſe rendre à leurs déciſions, & ſans mettre en pratique leurs inſtructions ?

Je commence par les PP. Grecs. S. Clément, Prêtre d'Alexandrie,

établit d'abord ce principe; *Que la ſainte Ecriture a déclaré, que tout ce qui eſt ſuperflu* (en Habits ou autrement) *vient du Diable.* (De Pedag. l. 2, t. 1, p. 232.) *Quod eſt ſuperfluum, eſſe à Diabolo declaravit Scriptura.* Enſuite il remarque (*ibid. p.* 245,) que « Comme Eve » fut ſéduite par le ſerpent, de » même aujourd'hui beaucoup de » femmes ſe laiſſent ſéduire par la » beauté & les richeſſes de leurs » Parures. C'eſt l'apas que le Dé» mon leur préſente, pour les » faire tomber dans l'abîme du » péché, comme il préſenta au» trefois à Eve, le fruit défendu, » dont elle s'arrêta trop à conſi» dérer la beauté ».

Jéſus-Chriſt défend (*Matth. ch.* 6, ℣. 31 & 32) toute inquiétude, par rapport à la nourriture & aux Habits même les plus néceſſaires; ſur quoi cet ancien Père fait ce raiſonnement ſi ſolide. (*ibid. p.* 232.) « Si Jéſus-Chriſt ne veut pas qu'on

» s'inquiéte, par rapport à ce qui
» eſt plus néceſſaire à notre corps ;
» que faut-il penſer de la recher-
» che des Ornemens de vanité &
» des Parures ſuperflues ? » Peu
après il ajoute (*p.* 233,) « Je loue
» & j'admire l'ancienne ville de
» Lacédémone, qui ne permettoit
» qu'aux femmes débauchées de
» porter des Habits magnifiques &
» enrichis d'or, & qui, par-là,
» éloignoit les honnêtes femmes
» de cet attirail de vanité, qui
» n'étoit accordé qu'à celles qui
» faiſoient profeſſion publique
» d'impudicité.... J'approuve, dit-
» il encore, (*pag.* 236.) le deſſein
» du Sophiſte ou Philoſophe Cée
» dans les deux Statues qu'il fit
» faire pour répréſenter la Vertu
» & le Vice ; celle qui repréſen-
» toit la vertu, étant debout d'un
» air majeſtueux, revétue d'un
» Habit blanc, (*Symbole de l'in-*
» *nocence*,) n'avoit pour tous Or-
» nemens que la pudeur dont elle

» étoit parée ». Tel eſt le portrait d'une honnête femme, qui ne doit rechercher d'autres Ornemens que ceux de la vertu & de la pudeur. « Au contraire la Statue, qui re-
» préſentoit le Vice, étoit couverte
» d'Habits ſuperflus, & teints en
» couleur écarlate ; & elle étoit
» dans une attitude, qui n'expri-
» moit que la volupté & la mol-
» leſſe, & telle qu'on la voit dans
» les femmes débauchées ».

Enfin S. Clément d'Alexandrie, combattant la recherche des Parures & des Habits les plus éclatans, la tourne en ridicule, en diſant « Qu'en voyant cette re-
» cherche, on croiroit que les
» Habits ſont faits plutôt pour
» faire plaiſir aux yeux, que pour
» couvrir le corps ». (*Suprà, p.* 235.) *Quò fit ut ad viſum conferatur jam Veſtis, non ad integumentum.*

S. Baſile, dans ſes grandes régles, répondant à la Queſtion 22, où il examine quelle eſt la manière

de s'habiller, qui convient à un Chrétien, commence par rappeller un principe qu'il a établi plus haut; ſçavoir, que « L'humilité, » la ſimplicité, la recherche de ce » qu'il y a de plus vil, & l'atten- » tion à faire le moins de dépenſe » qu'il eſt poſſible, ſont de devoir » pour un Chrétien, afin qu'il ait » moins de ſujets & d'occaſions » d'être détourné par les néceſſités » du corps, des choſes ſpirituelles » & céleſtes ». (*tom.* 2, *p.* 366.) *Ut ſint nobis cauſæ paucæ, quibus ob corporeas neceſſitates diſtrahamur.* Ce S. Docteur, après avoir rappellé ce principe, veut qu'on le ſuive en particulier, par rapport aux Habits : *Eo animo hæc etiam ratio circa Veſtitum obſervanda eſt.* Il conclut de-là que, comme il y a une ſorte d'Habits propres à certains états, pour faire connoître ceux qui y ſont engagés; par exemple, l'Habit des Magiſtrats, l'Habit des Soldats, &c. Il y a auſſi

une manière de s'habiller, par laquelle on doit reconnoître les véritables Chrétiens, & cette manière, c'eſt celle qui eſt la plus ſimple & la plus modeſte. (*p.* 568.) *Ut igitur in Veſtitu, peculiaris quidam eſt Ornatus Militis, alius Senatoris, alius alteriùs, ex quibus ut plurimùm conjectantur ipſorum dignitates,ità quoque Chriſtianum habere vel in Veſtitu peculiare quiddam, quo traditus ab Apoſtolo, modeſtus ornatus conſervetur, par eſt & decorum.*

Le zèle ardent de S. Jean-Chryſoſtome contre toute eſpèce de déſordre, l'a porté à s'élever ſouvent dans ſes Inſtructions contre le Luxe des Habits & l'amour des Parures qui régnoit de ſon tems; & c'eſt en partie ce qui lui a attiré les grandes perſécutions qu'il a eues à ſouffrir. Plusieurs Dames de Condition qui étoient à la Cour de l'Impératrice, & dont quelques-unes même étoient ſes parentes, ne pouvant

ſouffrir ce Cenſeur de leur vanité & de leur Luxe, qu'elles trouvoient trop ſévère & trop importun, animèrent contre lui l'Impératrice Eudoxie, qui, étant déjà mal diſpoſée à ſon égard & entrant dans leurs vues, ſollicita & obtint de l'Empereur, un ordre qui l'exila dans un pays fort éloigné.

Les Inſtructions, dans leſquelles S. Chryſoſtome a élevé ſa voix contre la vanité des femmes, le Luxe & la ſuperfluité des Habits, ſont en ſi grand nombre, que je m'étendrois trop, ſi j'entreprenois de rapporter tout ce qu'il a dit à ce ſujet. Il faut donc néceſſairement que je me borne à quelques uns des endroits, où il en a parlé d'une manière plus vive & plus touchante. Voici ceux qui m'ont paru plus dignes d'attention.

Dans une de ſes Homélies ſur la Genèſe, expliquant l'endroit où il eſt dit, (*ch.* 3, ℣. 21.) que *le Seigneur Dieu fit à Adam & à ſa*

femme des Habits de peaux, *&* *qu'il les en révêtit* : c'est-à-dire, qu'il commanda que ces Habits se fissent; le S. Docteur tire une importante morale de ce que ces Habits ne furent que de peaux, & non pas de riches étoffes, que Dieu auroit également pu former sur le champ, pour les leur donner. « Dieu, dit-il,
» (*Hom.* 18. *in Gen. t.* 3, *p.* 551
» *&* 552.) voulut par ces Habits,
» non seulement si simples, mais
» encore si vils, les faire conti-
» nuellement souvenir de leur dés-
» obéissance ». *Jussit Tunicis pelliceis vestiri, in perpetuam inobsequentiæ memoriam.* « Il a voulu nous ap-
» prendre à ne point mener une
» vie molle & voluptueuse, mais
» plutôt une vie dure & austère :
» *Quò docuit nos ut mollem & disso-*
» *lutam vitam fugiamus*, *neque iner-*
» *tem & remissam sectemur*, *sed magìs*
» *austeram amplexemur.* Que les
» riches écoutent bien ceci, ajoute
» le S. Docteur, *Audiant opulenti*,

» & que ceux qui recherchent
» tant de magnificence dans leurs
» Habits, nous disent pourquoi elle
» leur plaît si fort. Comment ne
» pensez-vous pas que la nécessité
» de porter des Habits est une
» grande punition de la désobéis-
» sance de nos premiers parents?
» *Non cogitas pro magno suppli-*
» *cio, propter transgressionem Tegmen*
» *hoc excogitatum esse?* Pourquoi
» n'écoutez-vous pas S. Paul, qui
» vous dit, (1. *Ep. Tim. c.* 6, ℣. 8.)
» *Ayant de quoi nous nourrir & de*
» *quoi nous couvrir, nous devons*
» *être contents. Et quarè non audis*
» *Paulum dicentem: habentes victum*
» *& Vestitum, illis contenti erimus* ».
Vous voyez par-là, que tout ce
dont nous devons avoir soin, c'est
que notre corps soit couvert, sans
nous mettre en peine de la beauté
& de la variété des Habits. *Vides*
uniùs duntaxat rei habendam esse
curam, videlicèt ne corpus nudum sit,
sed ut tegatur, nec ampliùs de va-

rietate Vestium esse nos sollicitos oportet.

Dans l'Homélie 69, sur S. Matthieu, le S. Docteur avertit qu'on ne peut orner tout à la fois, l'âme & le corps : *Non possumus animam simul ac corpus ornare.* Et, pour montrer, par une comparaison sensible, qu'il faut prendre beaucoup plus de soin d'orner son âme des Vertus, que son corps d'Habits éclatans ; il ajoute, (*p.* 682.) « Si quelqu'un » vouloit orner votre maison de » Tapisseries rehaussées d'or, pen- » dant qu'il vous laisseroit tout » nud, ou couverts d'Habits tout » déchirés ; ne-seriez vous pas très- » mécontent d'une pareille con- » duite ? Et n'est-ce pas ce que » vous faites à l'égard de vous- » même, lorsque vous vous ap- » pliquez tant à parer votre corps, » qui est la maison de votre âme, » & même sa prison, comme l'ap- » pelle David, pendant que vous

» laiſſez tranquillement l'âme elle-
» même, qui eſt la maîtreſſe de
» cette maiſon, toute couverte
» des Haillons du pêché ».

Dans l'Homélie 89, ſur l'Evangile du même S. Matthieu, le S. Docteur demande, (*p.* 835.)
« Comment une Femme, qui aime
» à ſe parer, aura-t-elle du goût
» pour les choſes ſpirituelles, &
» aimera-t-elle à s'y appliquer
» comme elle le doit? *Cui ſpiritua-*
» *lium unquàm, ut convenit, incum-*
» *bet?*.... Combien vaudroit-il
» mieux nourrir ceux qui ont
» faim, que de ſe faire percer
» les oreilles, pour y faire pendre
» la nourriture de mille Pauvres?
» *Quantò meliùs eſſet eſurientes ani-*
» *mas alere, quàm imam auriculam*
» *perforare, & ibi mille Pauperum*
» *alimenta fruſtrà ſuſpendere?*....
» Cherchez-vous la louange & la
» gloire ſolide? Mépriſez & re-
» jettez tout cet étalage de va-
» nité, alors tout le monde vous

» admirera, & vous jouirez de la » véritable gloire & d'un plaiſir » pur ». *Laudem amas & gloriam? Ergò ridiculum hunc Amictum exue; tùncque te omnes mirabuntur*, *tunc gloriâ & purâ voluptate frueris....* « C'eſt l'attachement à ces vanités » qui vous empêchent, & vos Maris, » de faire les aumônes que vous » pourriez & devriez faire: » *Hæc vos nec-non Conjuges veſtros ad eleemoſinam erogandam inutiles reddunt.*

Ecoutons encore un moment S. Jean-Chryſoſtome. Ce qu'il dit (dans la 18 Hom. ſur la 1. Ep. aux Cor.) eſt ſi beau, ſi convainquant & ſi touchant, que nous ne devons point nous laſſer de l'entendre. Il y parle des perſonnes du ſexe, qui cherchent à plaire, par leurs vains Ornemens, d'une manière à faire rougir toutes celles qui n'ont pas perdu tout ſentiment de foi. (*tom.* 10, *p.* 155.) « Penſez-vous, dit ce Père, que » le Démon eſt avec les avares,

» & les autres pécheurs dont » S. Paul fait l'énumération dans » le Chap. 6. de la 1e Ep. aux » Corinthiens; & qu'il ne ſoit pas » avec ces Femmes & ces Filles, » qui s'ajuſtent avec tant de ſoin » pour plaire? Que ſi quelqu'un » veut conteſter la vérité de ce » que j'avance, qu'il tâche de pé- » nétrer dans l'intérieur de ces » Femmes, qui font paroître dans » leur extérieur, tant d'immodeſtie, » & il verra que le Démon ne » poſſéde que trop réellement leur » âme. Il eſt très-difficile, M. T. C. F. » oüi, il eſt très-difficile, il eſt » même peut-être impoſſible, » qu'une Femme qui a ſon corps » ſi bien paré, puiſſe avoir en » même tems ſon âme ornée de » la piété & des vertus Chrétien- » nes ». *Difficile enim eſt, Dilecti, Difficile eſt, imò fortaſsè impoſſibile, ut ſic ornato corpore, ſimul quoque ornetur anima.* « Car il faut nécef- » ſairement qu'en prenant un ſi

» grand ſoin de l'un, on néglige
» l'autre. Ces deux ſoins ſi diffé-
» rens, ne peuvent ſubſiſter en-
» ſemble ». *Neceſſe eſt alterum negligere, eum qui alteriùs curam habet: neque enim ex natura ſua, hæc ſimul eſſe poſſunt.*

Dans l'Homélie 2, ſur la 1e Ep. à Timothée, on lit, (*tom*. 2, *p*. 559.) « Voyez-vous combien eſt mé-
» priſable la gloire de ce monde,
» &, en particulier, celle qu'on
» cherche dans la magnificence des
» Habits, puiſqu'on la met dans
» ce qui eſt l'ouvrage des vers?
» Voulez-vous avoir un Habit
» vraiment magnifique, tout écla-
» tant d'or? Allez le chercher dans
» le Ciel, où il ſe fabrique. En
» effet, c'eſt de-là que vient toute
» grâce excellente & tout don
» parfait, qui font l'ornement de
» l'âme. Cet or ſpirituel de la ver-
» tu, eſt infiniment au-deſſus de
» l'or matériel, que les criminels
» condamnés à travailler aux mi-

» nes, tirent des entrailles de la » terre. Revêtons-nous donc de » cette Robe qui n'eſt pas l'ou- » vrage de pauvres artiſans, mais » de Dieu même ». *Stolâ illâ nos amiciamus, quam non homines & ſervi conficiunt, ſed ipſe Dominus.*

Enfin, dans l'Homélie 28, ſur l'Epître aux Hébreux, S. Jean-Chryſoſtome dit encore, (*tom.* 12, *p.* 264.) « A quoi ſert tout cet » or, dont on couvre les Habits, » cela ne convient qu'aux Com- » médiens & aux Femmes de mau- » vaiſe vie, qui font tout pour » être regardées. » *Quid ſibi vult multum aurum? Scenicis hæc conveniunt; hæc ſunt meretricum, quæ omnia faciunt ad hoc, ut ſpectentur.* « Laiſſons ces vains ornemens » aux Femmes qui montent ſur » le Théâtre ». *Ornetur illa quæ eſt in Scena.* : « Mais que les Femmes » qui font véritablement profeſ- » ſion de piété, ayent des Orne- » mens bien différens : » *Quæ autem*

verè pietatem profitetur, non ſic orne-tur, ſed aliter habeat Ornatum illo majorem. « Vous avez auſſi votre » Théâtre, *Habes & tu Theatrum?* » Quel eſt-il? » *Quodnam eſt tuum Theatrum?* « c'eſt le Ciel & les » Spectateurs qui vous y regar- » dent : c'eſt un peuple d'Anges. ». *Cœlum, populus Angelorum.* « Que » ces Spectateurs céleſtes vous » voyent donc revêtus d'Habits » qui leur donnent de la joie : » *Talibus induere, ut illos lætitiâ afficiant.* « Et les Anges ne ſe réjouiſ- » ſent que de ce qui plaît à Dieu, » de ce qui l'honore, & de ce qui » eſt pour le bien des âmes, en » les rendant ſaintes ».



CHAPITRE

CHAPITRE III.

Condamnation de l'amour des Parures & du Luxe des Habits, par les Pères de l'Eglise Latine.

C'EST pour éviter la confuſion dans le grand nombre d'autorités des Pères de l'Egliſe, que j'avois deſſein d'alléguer que je n'ai d'abord rapporté que celles des Pères de l'Egliſe Grecque. Ceux de l'Egliſe Latine, animés du même eſprit & du même zèle, n'ont pas parlé avec moins de force que ces premiers, contre l'amour des vaines Parures & le Luxe des Habits.

Je commence par Tertullien. Cet ancien Docteur de l'Egliſe veut qu'on regarde les Habits, que la vanité fait rechercher & qui la nourriſſent, comme des préſens du Diable. Et, rappellant ſur cela ce

que S. Paul écrit aux Corinthiens, (1, *ch.* 6, ℣. 3.) *Que nous ſerons un jour les juges des Anges mêmes*, c'eſt-à-dire, des Démons; il demande comment oſerons-nous monter ſur le Tribunal, pour juger & condamner ceux dont nous aurons reçu les préſens? (*De Cultu Fæminarum. l.* 1, *c.* 2.) *Quâ conſtantiâ Tribunal illud aſcendebimus, decreturi adverſùs eos quorum munera appendimus?* Nos ſerviteurs n'empruntent rien de nos ennemis, & les Soldats ne déſirent point de recevoir quelque préſent de ceux contre qui ils doivent combattre pour le ſervice de l'Empereur, à la Milice duquel ils ſont enrôlés. (*l.* 2, *de Cultu Fæmin. c.* 5.) *Servi noſtri ab inimicis noſtris nihil mutuantur; Milites ab hoſte Imperatoris ſui nihil concupiſcunt.* C'eſt une eſpéce de trahiſon que de prendre ce qui nous eſt préſenté par l'ennemi de celui ſous la dépendance duquel nous ſommes.

De adversario ejus in cujus manu sis, aliquid usui postulare transgressio est.

Selon le même Père, (*l.* 2, *de Cultu Fæmin. c.* 6.) « Charger sa » tête des Ornemens de la vanité, » c'est en faire au Démon une » espéce d'Autel pour lui sacri- » fier; car ce qu'on fait qui plait » à l'Esprit impur, peut être re- » gardé comme un sacrifice qu'on » lui offre ».

J. C. a dit que personne ne peut ajouter à sa taille la hauteur d'une coudée; &, par la manière dont beaucoup de Femmes élévent leurs cheveux & leur Coëffures, on diroit qu'elles veulent donner un démenti à J. C. *Mirum quod non contra Dominica præcepta contenditur, ad mensuram neminem sibi adjicere posse pronuntiatum est, vos verè adjicitis ad pondus.*

Selon ce Père, on connoît à la tête des Femmes, si Dieu est dans leur cœur; c'est-à-dire, ce qui

montrera ſi elles portent Dieu dans leur cœur, par la préſence de ſon eſprit, ou s'il en eſt éloigné; ce ſera la modeſtie ou l'immodeſtie de leurs Coëffures. (*De velandis Virginibus*, c. 16, *à la fin.*) *Qui (Deus) ſi fuerit in pectore, cognoſcetur in capite Fœminarum.* Que cette Sentence de Tertullien condamne de perſonnes du ſexe dans notre malheureux ſiécle, où l'élévation, l'immodeſtie & le ridicule des Coëffures ſont parvenus à un ſi grand excès.

Enfin Tertullien, après avoir marqué dans un aſſez long détail, les Ornemens de Vanité & de Luxe, qui étoient en uſage de ſon tems, & qu'il exhorte les Femmes chrétiennes à rejetter, finit ſon Traité, en leur indiquant les Ornemens ſpirituels qu'elles doivent chercher. « Ayez, dit-il, le blanc » de la ſimplicité chrétienne, & » le rouge de la pudeur. Que la » modeſtie de vos regards faſſe

» l'Ornement de vos yeux, & l'a-
» mour du ſilence, celui de votre
» bouche. Que les paroles de
» Dieu, par l'attention avec la-
» quelle vous les écouterez, vous
» tiennent lieu de Pendans d'oreil-
» les. Que le joug de J. C. ſoit
» attaché à vos têtes; & par-là
» vous ſerez bien parées. Occu-
» pez vos mains à filer, ou à
» quelqu'autre ouvrage convena-
» ble à votre ſexe. Soyez, le plus
» qu'il vous ſera poſſible, ſéden-
» taires à vos maiſons, & vous-
» vous rendrez beaucoup plus ai-
» mables que ſi vous étiez toutes
» chargées d'or. Revêtez-vous de la
» ſoye de la Probité, du fin lin
» de la Sainteté, de la pourpre
» de la Chaſteté; & je vous ré-
» ponds qu'avec ces Ajuſtemens
» & ces Parfums ſpirituels, vous
» aurez Dieu même pour ama-
» teur de votre beauté. : » *Veſtite vos ſerico Probitatis, byſſino Sanctitatis, purpurâ Pudicitiæ; taliter*

pigmentatæ, Deum habebitis amatorem.

S. Cyprien, qui appelloit Tertullien ſon Maître, a parlé comme lui avec une très-grande force, contre l'amour des Parures. (*De Habitu Virgin. p.* 70 & 71.) « La » pompe des Habits, dit-il, & » tout ce qui ſert à relever la » beauté, n'eſt bon que pour les » Femmes impudiques & proſti- » tuées; & il n'y en a point qui » ayent plus de ſoin de ſe parer, » que celles qui en ont moins de » conſerver leur honneur. C'eſt » ainſi que Dieu, pour notre in- » ſtruction, nous repréſente dans » l'Ecriture, une Ville perdue de » débauches, comme une Cour- » tiſanne, ſuperbement vêtue, qui » doit périr avec tous ſes Orne- » mens, ou plutôt à cauſe de ſes » Ornemens ». *Un des ſept Anges*, dit S. Jean, (*Apoc.* 17, ℣. 1 *& ſuiv.*) *qui avoit les ſept coupes, vint me parler & me dit : Venez; je vous*

montrerai la condamnation de la grande Prostituée, qui est assise sur la multitude des eaux, avec laquelle les Rois de la terre se sont corrompus, & qui a enivré du vin de sa prostitution les Habitans de la terre. Alors il me porta en esprit dans le Désert, & je vis une Femme assise sur une bête de couleur d'écarlate, pleine de noms de blasphêmes, qui avoit sept têtes & dix cornes. Cette Femme étoit revêtue de pourpre & d'écarlate, toute brillante d'or, de pierres précieuses & de perles, & elle tenoit à la main, un vase d'or, plein des abominations & des impuretés de sa prostitution. S. Cyprien, après avoir rapporté cet endroit de l'Apocalypse, en tire cette conclusion : « Que les Filles chastes & » pures ayent donc honte de s'ha» biller comme des Courtisannes » & des Femmes perdues ».

Ce S. Docteur, en condamnant en général l'amour des Parures & le luxe des Habits dans toutes sor-

tes de perſonnes, le repréſente comme beaucoup plus criminel en celles qui, ayant eu le malheur de tomber dans de grands péchés, ont particulièrement beſoin de pénitence, (*Tract. de Lapſis*, *p.* 96.) « Quoi, dit-il, tandis qu'on » déplait à Dieu, on tâche de » plaire aux hommes par de vains » ajuſtemens ? Cette femme-là » gémit-elle, qui peut bien penſer » à s'habiller ſuperbement, & qui » ne ſonge point qu'elle a perdu » J. C. dont elle étoit revêtue; » qui ſe pare d'Ornemens précieux » & de riches Colliers, & qui ne » pleure point la perte qu'elle a faite » des Ornemens céleſtes & divins? » Vous avez beau vous charger » de Perles & de Diamans; ſans » les beautés de J. C. vous êtes » toute difforme. Quittez au moins » ces Vanités, pendant le tems de » la douleur & des larmes (c'eſt-» à-dire de la Pénitence.) Si vous » aviez perdu quelqu'un de vos

» amis, vous ne feriez que gémir
» & pleurer, vous changeriez vos
» Habits, vous ne prendriez aucun
» ſoin de votre corps; la triſteſſe
» ſeroit peinte ſur votre viſage,
» & vous donneriez des marques
» ſenſibles de votre affliction. Vous
» avez perdu votre âme, miſérable
» que vous êtes; vous portez votre
» tombeau, vous ſurvivez à vous-
» mêmes, & vous ne fondez pas
» en larmes; vous ne rempliſſez
» pas l'air de vos plaintes & de
» vos cris? Ne devriez-vous pas
» vous cacher, ſinon par re-
» gret d'avoir commis tant de
» péchés, au moins par honte d'en
» être ſi peu touchée? Ce dernier
» crime eſt plus grand que le pre-
» mier, de ne vouloir pas ſatisfaire
» pour ſon crime, & de ne pas
» pleurer ſes péchés ».

Il faut joindre à ces autorités des Pères Latins, contre l'amour des Parures, celles de S. Auguſtin, de S. Grégoire Pape, & de

S. Bernard, que j'ai rapportées plus haut ſur les paſſages de l'Ecriture, qui démontrent que l'amour des Parures & le luxe des Habits ſont condamnés par le Saint Eſprit dans les Livres ſaints.

Je finirai cette Tradition des SS. Pères de l'Egliſe Latine, par ce que dit S. Bernard, le dernier de tous, dans ſon *Apologie*, à Guillaume, (*p.* 238, *n*° 26.) au commencement « Lorſ- » que l'eſprit eſt vain, il marque » ſa vanité ſur le corps ; & la » ſuperfluité extérieure dans les » Habits, eſt un témoignage de » ſa vanité intérieure. La moleſſe » des Habits fait connoître la » moleſſe de l'eſprit. On n'auroit » pas tant de ſoin de parer le » corps, & on ne négligeroit pas » d'orner l'âme de Vertus ».

CHAPITRE IV.

Sentimens des SS. Pères de l'Eglise sur le Fard, & les couleurs empruntées.

S. Clément d'Alexandrie, (*l.* 3, *de Pedagog. p.* 251.) dit que, comme un homme à qui on a mis un cataplasme sur la main, ou un emplâtre sur les yeux, fait voir par-là qu'il a quelque mal à la main ou aux yeux; ainsi le Fard & les Couleurs empruntées, sont une marque évidente que l'âme est malade: *Quemadmodùm manuì impositum cataplasma & inuncti oculi, vel ipso aspectu, præbent morbi suspicionem, ita Fuci picturæ & colores illiti animam intrinsecùs ægrotare significant.*

Tertullien, dans les deux Traités qu'il a composés sur les Ajustemens & les Parures des Femmes,

n'a eu garde de manquer à parler contre ce qu'il y a de plus indigne de véritables Chrétiennes, dans ce qu'elles font pour ſe rendre plus agréables, je veux dire l'uſage qu'elles font du Fard & des Couleurs empruntées. (*l.* 2, *de Cultu Fæmin. c.* 5, 6 & 7.) « Celles-là, dit-il, pêchent contre » Dieu, qui ſe fardent le viſage : » *In illum* (*Deum*) *delinquunt quæ* » *genas rubore maculant.* Car elles » font voir par-là, que l'ouvrage » de Dieu en elles, leur déplait, » & qu'elles trouvent à redire » à ce qu'a fait le grand Ouvrier » de toutes choſes. N'eſt-ce pas » en effet y trouver à redire, » que d'entreprendre de le corri- » ger, en y ajoutant ce qu'elles » reçoivent d'un autre Ouvrier » ſon ennemi ? Cet Ouvrier, c'eſt » le Démon ; car quel autre ap- » prendroit à défigurer le corps, » que celui qui, par le péché, » a défiguré dans l'âme, l'image

» du Créateur ? Cette application
» de Couleurs étrangères ſur le
» viſage, eſt donc l'ouvrage du
» Diable » : *Ergò quod infingitur, Diaboli negotium eſt.* « Combien
» eſt-il indigne de la qualité
» de Chrétienne, que celles à
» qui la ſimplicité & la ſincérité
» ſont tant recommandées, ſe dé-
» guiſent ainſi le viſage ? Croyez-
» moi, mes chères Sœurs, com-
» ment garderez-vous les Com-
» mandemens de Dieu, ne voulant
» pas conſerver les traits qu'il a
» imprimés ſur votre viſage ? ....
» Nous verrons ſi, au jour de la
» réſurrection générale, vous
» reſſuſciterez avec ce Blanc, ce
» Rouge, & tout ce vain Orne-
» ment de vos têtes ; & ſi les
» Anges enléveront avec eux, celles
» dont le viſage eſt ainſi peint,
» pour les faire aller dans les airs,
» au-devant de J. C. Si ces choſes
» ſont bonnes & agréables à Dieu,
» elles ſe trouveront auſſi dans les

» corps, lorsqu'ils ressusciteront : » mais certainement elles n'auront » plus alors lieu, & par cela » même, elles sont condamnées » dès-à-présent. Abstenez-vous » donc de ce que Dieu condamne » aujourd'hui : *Damnatis hodiè* » *abstinete*. Que Dieu vous voye » telles maintenant, qu'il vous » verra alors. *Hodiè vos Deus tales* » *videat, quales tunc videbit* ».

S. Cyprien a employé, pour condamner le Fard & les Couleurs empruntées, les mêmes raisons que Tertullien son maître, (*De Habitu Virginum p.* 71 *&* 72.) « Ce sont, dit-il, les Anges » apostats qui ont appris à mettre » au visage un Rouge trompeur : » *Angeli apostatæ genas, mendacio* » *ruboris inficere docuerunt*. . . . » Dieu dit, (*Gen. c.* 3, ℣. 26.) » faisons l'homme à notre image » & à notre ressemblance, & on » a la hardiesse de changer & » d'altérer ce que Dieu a fait.

» N'eſt-ce pas ſe révolter contre
» lui, que de vouloir réformer ce
» qu'il a formé ? ne conſidérant
» pas que les choſes telles qu'elles
» ſont naturellement, ſont l'Ou-
» vrage de Dieu, & que ce qui
» les change, eſt l'Ouvrage du
» Diable. Si un excellent Peintre
» ayant tiré le Portrait d'une
» Perſonne au naturel, & ayant
» parfaitement exprimé tous les
» traits de ſon viſage, un autre
» entreprenoit de mettre la main
» à ſon Tableau & de le corriger,
» vous jugeriez ſans doute qu'il
» lui feroit une grande injure, &
» que le premier auroit raiſon de
» s'en fâcher; & cependant vous
» croyez pouvoir toucher à l'Ima-
» ge que Dieu a faite, ſans qu'il
» vous puniſſe d'une ſi grande
» témérité? .... Ne craignez-vous
» point qu'au jour de la Réſurre-
» ction, votre Créateur ne vous
» reconnoiſſe plus? & qu'il ne vou
» rejette, lorſque vous viendrez

» pour jouir de ses promesses &
» de ses récompenses? N'appréhen-
» dez-vous pas qu'il ne vous dise,
» d'une voix de Juge & de Cen-
» seur : Ce n'est pas là mon Ou-
» vrage, ni notre Image; vous avez
» défiguré votre Visage ; c'en est
» un autre que celui que j'ai for-
» mé. C'est votre ennemi qui vous
» a fourni ce dont vous-vous êtes
» parée; vous brûlerez aussi avec
» lui. *De inimico tuo comta, cum*
» *illo pariter & arsura.* Ne sont-ce
» pas là des vérités auxquelles
» des Servantes de Dieu doivent
» sérieusement penser, & ne sont
» elles pas bien capables d'exciter
» en elles une crainte qui ne les
» quitte ni le jour ni la nuit? »

S. Jean Chrisostome, (*Hom* 30, *in Matth. n*° 6, *tom.* 7, *p.* 355.) après avoir proposé, comme S. Pierre, l'exemple des Femmes les plus illustres de l'ancien Testament, & dont il dit que les unes étoient belles, & les autres diffor-

mes, ajoute que « Quoique Lïa,
» l'une des Femmes du Patriarche
» Jacob, fut difforme, puisque
» l'Ecriture dit qu'elle étoit in-
» commodée des yeux, & quoi-
» qu'elle fut moins aimée de son
» Mari que Rachel. (*Gen. c.* 29,
» ℣. 17 & 30.) Cependant elle
» n'eut jamais recours au Fard,
» ni à de semblables artifices; &
» sans jamais emprunter ces cou-
» leurs étrangères, elle voulut
» demeurer telle qu'elle étoit,
» n'altérant en rien l'Ouvrage de
» Dieu & de la nature, quoi-
» qu'elle eut été élevée parmi des
» Infidéles. Mais vous, Femmes
» chrétiennes, qui avez reçu le
» don de la Foi, & qui avez J. C.
» pour chef, vous osez em-
» ployer ces artifices, dont le
» Démon est l'inventeur! Vous
» ne vous souvenez donc plus de
» cette eau divine du Baptême,
» qui a lavé & consacré votre
» tête & votre visage; de cette

» Chair du Sauveur, qui a ſanctifié
» vos lévres, lorſque vous l'avez
» reçue dans l'Euchariſtie, & de
» ſon Sang, dont votre langue a
» été empourprée? Si vous n'aviez
» point oublié toutes ces faveurs,
» quelqu'attache que vous euſſiez
» à tous les vains Ornemens, vous
» n'oſeriez faire uſage de cette
» Poudre, qui ſert à vous farder.
» Conſidérez que vous avez J. C.
» pour Epoux, & que, ne devant
» déſirer de plaire qu'à lui, vous
» ne devez avoir que de l'horreur
» pour ces Embéliſſemens ſi hon-
» teux. Car J. C. n'aime point
» ces Couleurs empruntées, mais
» il cherche une beauté bien dif-
» férente, qu'il aime beaucoup,
» je veux dire, la beauté de l'âme.
» C'eſt cette beauté que le Pro-
» phète ordonne de chercher,
» lorſqu'il dit, (*Pſ.* 44, ℣. 13.)
» *Le Roi concevra de l'amour pour*
» *votre beauté.* Ne cherchez donc
» point ces beautés étudiées, auſſi

» difformes devant Dieu, qu'elles
» ſont vaines. Il n'y a dans l'Ou-
» vrage de Dieu rien d'imparfait,
» qui demande que vous le corri-
» giez. Si quelqu'un entreprenoit
» de lui-même, d'ajouter à la
» Statue, ou à l'Image de l'Em-
» pereur, ce que le Sculpteur ou
» le Peintre n'y a pas mis,
» & qui la défigureroit, il ne
» le feroit pas impunément, & il
» ſe mettroit dans un grand dan-
» ger d'encourir la diſgrâce de
» l'Empereur, & de reſſentir les
» effets de ſa colère. Ce qu'on
» n'oſeroit pas faire, par rapport
» à l'Image ou à la Statue de
» l'Empereur, quoiqu'elle n'ait été
» faite que par un homme, vous
» oſez le faire, par rapport à
» l'Image de Dieu, qui eſt en
» vous, & dont il eſt lui-même
» l'Auteur ! Vous ne penſez donc
» pas au feu de l'Enfer : vous ne
» penſez donc point à votre âme,
» que vous négligez horriblement,

» parce que tous vos ſoins ſe tour-
» nent vers votre corps ».

S. Ambroiſe (*l.* 1 *des Vierges*, *t.* 2. *p.* 153. *c.* 6. *n.* 18.) regarde les Couleurs empruntées, que les Femmes mettent à leurs viſages, comme ne pouvant ſervir qu'à allumer dans les autres le feu des paſſions, & comme étant la ſource d'une infinité de crimes : *Hinc illa naſcuntur incentiva vitiorum ut quæſitis Coloribus ora depingant.* C'eſt, ſelon ce Père, une folie inſigne de changer les traits naturels de ſon viſage par les Couleurs qu'on y met, parce que celles qui agiſſent ainſi, prononcent contre elles-mêmes un jugement rigoureux, en ce qu'elles ſemblent dire qu'elles regardent comme défectueux en elles-mêmes, ce qu'elles s'appliquent à y changer : *Prior enim de ſe pronuntiat quæ cupit mutare quod nata eſt.* En cherchant donc, par les Couleurs empruntées, à plaire à d'autres, elles com-

mencent par ſe déplairé à elles-mêmes : *Ità, dùm aliis ſtudet placere, priùs ſibi diſplicet.* « O Femme » vaine ! quel juge plus véritable » pouvons-nous chercher de vo- » tre difformité que vous-même, » qui craignez d'être vue dans » votre état naturel : *Quem judi- » cem, Mulier, veriorem requirimus » difformitatis tuæ, quàm teipſam, » quæ videri times ?* Si vous avez de » la beauté, pourquoi vous ca- » chez-vous ſous des Couleurs » étrangères ? Si vous n'en avez » pas, pourquoi affectez-vous » d'avoir une beauté qui vous » manque ? *Si pulchra es, quid » abſconderis ? ſi deformis, cur te » formoſam eſſe mentiris* » ?

Enfin S. Jérôme, dans ſa Lettre à Læta, femme de Toxocius, entre différentes régles qu'il lui preſcrit pour l'éducation de ſa fille Paule, lui donne celle-ci : « Donnez-vous bien de garde de » mettre du Fard ſur un viſage

» consacré à Jésus-Christ, de peur » que cette couleur ne devienne » pour elle un présage des feux » de l'Enfer » : *Cave ne cerussâ & purpurisso consecrata Christo, ora depingas, & ei aliquid de gehennæ ignibus auspiceris.* (Lett. 57 à Læta, tom. 4, p. 593).

Ce que l'on vient d'entendre dire aux SS. Pères de l'Eglise contre le Fard & les Couleurs empruntées, fait voir sensiblement que l'usage qu'un si grand nombre de personnes en font, est aussi contraire à la Religion qu'à la Raison, & que, par cet usage, on se rend très-coupable devant Dieu.



CHAPITRE V.

Décisions des Evêques & des Conciles, contre le Luxe, l'Immodestie, la superfluité & l'amour des Parures.

DANS le Concile de Salisbourg, tenu sous le Pape Martin V. en 1420, (*chap.* 34, *Conc. du P. Labbe, tom.* 12, *p.* 321). Les Pères de ce Concile parlent ainsi: « Ayant été appellés de Dieu pour » employer nos soins & notre sollicitude Pastorale à bien gouverner le Peuple de Dieu, en- » sorte que nous arrachions du » milieu de lui les vices, & que » nous y plantions les Vertus, » nous devons en éloigner, autant » qu'il nous sera possible, tout » scandale & tout mauvais exem- » ple qui pourroit causer la perte » des âmes. Or nous sommes aver-

» tis, (ce que nous ne rapportons
» qu'avec douleur) par des plain-
» tes de plusieurs, & nous le
» voyons même de nos yeux,
» que, dans quelques endroits de
» cette Province, les Femmes
» s'habillent d'une manière immo-
» deste, & portent des habits
» somptueux & trop recherchés,
» qui les jettent dans une trop
» grande dépense; Considérant
» donc que, de ces vanités &
» d'autres semblables, il naît plu-
» sieurs scandales & des maux
» sans nombre; tels que sont une
» grande dissipation de biens, des
» vols & des rapines, & la vue
» dangereuse des objets que les
» manières indécentes & immo-
» destes de s'habiller présentent
» aux yeux, dans les maisons par-
» ticulières, dans les Eglises &
» dans d'autres lieux, & qui ne
» sont capables que d'exciter à
» l'impureté; Voulant prévenir &
» empêcher tous ces maux, comme
nous

» nous y ſommes obligés, de l'ap-
» probation du ſacré Concile,
» nous prions & nous conjurons
» tous les Laïcs de notre Province,
» & néanmoins nous leur com-
» mandons, ſous peine d'excom-
» munication, & en les menaçant
» de la rigueur du jugement de
» Dieu, s'ils ne nous obéiſſent
» pas, d'avoir ſoin que leurs
» femmes, leurs filles & les au-
» tres perſonnes du ſexe qui dé-
» pendent d'eux, s'habillent avec
» modeſtie, en leur défendant d'a-
» voir rien de ſuperflu dans leurs
» habits. Nous leur commandons
» encore, ſous la même peine
» d'excommunication, d'obéir à
» leurs maris, lorſqu'ils voudront
» les contenir dans les juſtes bor-
» nes où elles doivent ſçavoir ſe
» renfermer. Si elles ne ſe ren-
» dent pas à ce que nous preſcri-
» vons, nous voulons que tous
» les Eccléſiaſtiques de notre Dio-
» cèſe & de notre Province, qui

» ont la charge des âmes, les pri-
» vent de la Communion : « *Si secùs fecerint, nostris Suffraganeis & aliis Ecclesiasticis viris nostræ Diœcesis & Provinciæ curæ animarum præexistentibus, præcipimus rebelles mulieres communione privare.*

Le Concile de Tours, tenu en 1583, s'éléve, comme celui de Salisbourg, contre les manières de s'habiller trop recherchées & immodestes. Voici ses paroles (*chap.* 15, *tom.* 15, *p.* 1035) : « Comme
» il est indécent que des filles &
» des femmes mariées, oubliant
» la modestie qui convient parti-
» culièrement à leur sexe, mar-
» chent avec des cheveux frisés
» & la gorge découverte, nous
» leur défendons de paroître ainsi,
» sur-tout à l'Eglise ; car il est in-
» digne que l'on voie des femmes
» Chrétiennes, dont S. Paul dit
» qu'elles doivent être habillées
» selon les régles de la modestie &
» de la chasteté, & montrer par

» leurs bonnes œuvres, la piété
» dont elles font profeſſion, s'ha-
» billent comme des femmes dé-
» bauchées. Et ſi la manière de
» s'habiller, qui marque trop de
» moleſſe, eſt repréhenſible dans
» une femme Chrétienne, com-
» bien l'eſt-elle plus dans un
» homme, qui eſt le chef de la
» femme ? C'eſt pourquoi, con-
» formément au Décret du Con-
» cile de Conſtantinople, appellé
» *in Trullo*, nous déclarons ex-
» communiées toutes celles qui,
» par l'arrangement trop étudié
» de leurs cheveux, tendent
» aux âmes des filets & des
» piéges où elles vont ſe perdre.
» Et, afin que les hommes & les
» femmes n'ignorent pas ce que
» nous ordonnons à ce ſujet, nous
» voulons que les Curés dans
» leurs Prônes, & les autres Ecclé-
» ſiaſtiques dans leurs Inſtructions,
» parlent de temps en temps aux
» Fidéles de ce que nous ordon-

» nons à ce ſujet, en employant » même, s'il eſt néceſſaire, de » fortes réprimandes contre ceux » qui ne s'y conforment pas; dut» on même ſe plaindre qu'ils ſe » rendent importuns par ces ré» primandes fortes & ſouvent ré» pétées ». *Nè verò prohibitio noſtra tùm viros tùm mulieres lateat, hanc illis per Parochos in ſuis Pronis, & Eccleſiaſticos in ſuis concionibus, etiam cum dura & importuna, ſi opus ſit, increpatione ſignificari volumus & intimari.*

S. Charles, Archevêque de Milan, dans les Inſtructions qu'il a données aux Confeſſeurs de ſon Diocèſe, pour ſe bien acquitter de leur Miniſtère, n'a pas manqué d'en donner ſur la conduite qu'ils doivent tenir envers les perſonnes dont ils ſont chargés, par rapport à leur manière de s'habiller. (*Act. Eccleſ. Mediolan. part*, 4. *pag*. 652). « Parce que, dit» il, la Pompe & les Vanités du

» siécle sont montées aujourd'hui
» à un très-grand excès, principale-
» ment par la faute & la négligence
» des Confesseurs, qui donnent
» sans discrétion l'Absolution à
» ceux & celles qui sont en faute à
» ce sujet, & qui ne leur font sur
» cela, comme ils le devroient,
» aucune réprimande, nous expo-
» serons les cas où l'on a coutume
» de pécher par les Pompes du
» siécle & par les Parures, afin
» que les Confesseurs se condui-
» sent à l'égard de ces personnes,
» selon les Instructions que nous
» leur aurons données. On péche
» donc mortellement par l'amour
» & la recherche des Parures,
» lorsque par là on transgresse, &
» qu'on donne à d'autres occasion
» de transgresser quelque Comman-
» dement de Dieu ou de l'Église,
» comme si on travaille & on fait
» travailler les Dimanches & les
» Fêtes; si, par le temps qu'on
» employe à se parer, on manque

» d'aſſiſter à la ſainte Meſſe, ou
» ſi on eſt cauſe que d'autres y
» manquent ; ſi, dépenſant trop
» pour ſes Habillemens, on ne
» donne point à ceux dont on eſt
» chargé ce qui leur eſt néceſ-
» ſaire pour leur entretien & pour
» leur nourriture ; ſi ce qu'on dé-
» penſe en Parures, eſt cauſe qu'on
» ne fait pas les aumônes qu'on
» doit faire ; qu'on ne paye pas
» ſes dettes ; qu'on en contracte
» de nouvelles ; qu'on n'établit
» pas ſes filles dans le temps con-
» venable, d'où naiſſent de grands
» inconvéniens. Danstous ces cas,
» l'amour des Parures eſt un pé-
» ché mortel : *In iis omnibus caſi-*
» *bus, Ornatuum uſus peccatum eſt*
» *mortale.* Une femme péche en-
» core mortellement par la ma-
» nière de s'habiller, quoiqu'elle
» ſoit en état de faire les dépen-
» ſes qu'elle fait pour cela, ſi
» cette manière de s'habiller eſt
» de nature à porter à l'impureté ;

» ſi elle s'apperçoit que quelqu'un » eſt excité par les Parures qu'elle » porte, à concevoir pour elle un » amour impur, ou ſi, ayant ſujet » de le craindre, elle y eſt ſi at- » tachée, qu'elle ſe met peu en » peine du ſalut de ſon prochain, » dont elle peut cauſer la perte » éternelle ». Que de filles & de femmes ſont dans quelqu'un de ces cas, ſans en avoir le moindre ſcrupule, & ſans que leurs Confeſſeurs leur donnent ſur cela les Inſtructions, & leur faſſent les remontrances & les réprimandes, dont elles auroient beſoin! Que ces perſonnes ſont à plaindre, d'avoir de tels Confeſſeurs, & que ces Confeſſeurs ſont coupables!



CHAPITRE VI.

L'amour & la recherche des vaines Parures, qui eſt un mal en tout temps & en toutes circonſtances, en eſt un beaucoup plus grand, lorſqu'on vient dans les Egliſes avec cet étalage de Vanité.

S. JEAN-CHRYSOSTÔME l'enſeignoit à ſon Peuple dans une de ſes Homélies ſur l'Evangile de S. Matthieu. « Quand vous entrez » dans l'Egliſe, diſoit-il, c'eſt » alors, ſur-tout, que vous de- » vez éloigner de vous le Luxe » & le Faſte des habits. (*Hom.* 89, » *in Matth. n°* 4, *tom.* 7, *p.* 837.) » *Quandò in Eccleſiam intras, tùm* » *maximè ipſum amoveri oportebat.* » L'Egliſe n'a pas été bâtie & con- » ſacrée, pour qu'on y faſſe bril- » ler l'or & l'argent dont les Ha- » bits ſont couverts, mais pour

» qu'on y porte & qu'on y fasse
» paroître les richesses spirituel-
» les de la Piété & de la Vertu.
» *Neque enim structa fuit Ecclesia, ut*
» *ibi has divitias ostentares, sed ut*
» *spirituales divitias exhiberes* ».

Le S. Docteur traite encore le même sujet dans l'Homélie 28, sur l'Epître aux Hébreux (*t.* 12, *p.* 266). « Il n'est peut-être pas étonnant, » dit-il, qu'on aille dans les Places » publiques avec ces Parures toutes » mondaines, & cet étalage de Va- » nité ; mais qu'on vienne ainsi à » l'Eglise, quoi de plus ridicule ! » *Aurea Ornamenta comparare foris* » *non est fortassè mirum ; in Eccle-* » *siam autem etiam eo Habitu orna-* » *tam procedere, res est valdè ridicula.* » Car pourquoi venir avec ces » vains Ornemens dans un lieu où » l'on doit entrer pour y enten- » dre les Apôtres dire, dans leurs » Epîtres dont on fait ici la lectu- » re, que *les femmes ne doivent pas* » *se parer avec de l'Or, des Perles*

» *précieuses & des Habits magnifi-*
» *ques.* Pourquoi donc, ô fem-
» mes, venez-vous ici avec toutes
» ces Parures ? Est-ce donc dans le
» dessein de disputer, pour ainsi
» dire, avec S. Paul, qui vous le
» défend ; & pour faire voir que,
» quand il répéteroit mille fois
» cette défense, vous ne voulez
» pas vous convertir ? Est-ce pour
» convaincre tout le monde, qu'é-
» tant chargés de vous instruire,
» vous êtes résolues à ne tenir
» aucun compte de nos Instru-
» ctions? Car, dites-moi, je vous
» prie, si un Payen & un Infidéle
» entre, comme par hazard, dans
» l'Eglise, au moment qu'on y lit
» les paroles du bienheureux Paul,
» dans lesquelles il défend aux fem-
» mes de se parer d'or & d'argent,
» & d'habits précieux ; & si ce
» Payen, ayant une femme fidéle,
» la voit rechercher & prendre
» ces Ornemens superflus & tout
» de vanité pour aller à l'Eglise,

» ne dira-t-il pas en lui-même :
» Que se propose ma femme ,
» que je vois ainsi dans sa
» chambre toute occupée à se bien
» parer ? Où veut-elle aller ? Si
» c'est à l'Eglise, pourquoi y va-t-
» elle ? Est-ce pour entendre ces
» paroles : *Ne vous revêtez pas d'Ha-*
» *bits magnifiques ?* Alors ne se met-
» tra-t-il pas à rire ? Ne se répandra-
» t-il pas en railleries contre nos
» saintes Assemblées , & ne regar-
» dera-t-il pas ce qui s'y fait, com-
» me une moquerie & un jeu
» de Théâtre. C'est pourquoi je
» vous conseille, & je vous prie
» même de laisser toute cette
» vaine Pompe aux Comédiens &
» aux Comédiénes , & aux Mar-
» chands qui en font trafic. Mais
» que l'image de Dieu ne soit
» point ainsi parée : *Quamobrem*
» *rogo & suadeo ut aurea Ornamenta*
» *Pompis dimittamus scenis & addi-*
» *tamentis quæ sunt in officinis ; Dei*
» *autem imago non his ornetur* ».

Ces Parures & ce Faſte conviennent-ils à un criminel qui ſe préſente devant ſon Juge; & c'eſt en nous conſidérant comme des criminels, que nous devons venir dans nos Egliſes, pour demander grâce, & obtenir que nous ne ſoyons pas condamnés à la mort éternelle, que nous avons méritée. La Foi doit nous faire voir Jéſus-Chriſt ſur nos Autels, anéanti dans le ſein de la pauvreté & de l'humilité, puiſqu'il n'y fait rien paroître de ſa grandeur; & n'eſt-ce pas lui inſulter dans cet état d'anéantiſſement, où il veut bien être encore ſur la terre, dans le temps même qu'il jouit au Ciel de la gloire due au Fils unique de Dieu, & que ſes humiliations lui ont méritée, que de venir au pied de nos Autels, avec cet attirail d'orgueil & cette montre de richeſſes, que beaucoup de perſonnes apportent dans nos ſaints Temples! Ne peut-

on pas penser & dire de ces perſonnes, qu'au lieu de venir pour adorer Dieu; leur deſſein eſt plûtôt d'y chercher en quelque ſorte des adorateurs, & d'attirer ſur elles l'attention & les reſpects qui ne ſont dûs qu'au ſouverain Seigneur. C'eſt dans l'Egliſe principalement qu'on doit avoir le cœur pénétré d'une ſincère douleur de ſes péchés, & percé d'une crainte ſalutaire de la juſtice de Dieu, qu'on a irrité en les commettant; & peut-on croire que ces ſentimens ſoient bien gravés dans le cœur des perſonnes qui, avant que d'y venir, ſe parent avec tant d'art, de ſoin & de magnificence.



CHAPITRE VII.

Sentimens qu'il faut avoir ſur la beauté du Corps.

COMME on ne cherche ordinairement les Parures, que pour relever la beauté du corps, ou pour ſuppléer à celle qui manque, les vérités que nous venons de repréſenter, ſemblent exiger qu'on s'applique à faire voir, & à tâcher de faire ſentir que, non-ſeulement on ne doit point ſe glorifier de la beauté du corps, mais même qu'il faut la mépriſer, en la regardant comme très-dangereuſe, & ſouvent très-nuiſible à la Vertu, & pour ſoi & pour les autres.

Le Saint-Eſprit nous apprend ce qu'il faut en penſer, lorſqu'il dit, dans le Livre des Proverbes: (*chap.* 31, ℣. 30). *Les agrémens*

d'une femme ſont trompeurs & la beauté eſt vaine. La femme qui craint le Seigneur eſt celle qui ſera louée. Et encore (*ibid. c.* 11, ℣. 22). *La femme belle & inſenſée eſt comme un anneau d'or au muſeau d'une truye.* Cette femme qui, ſelon le Saint-Eſprit eſt belle & inſenſée, eſt celle dont la beauté n'eſt pas relevée par la piété, la chaſteté & la modeſtie, & qui abuſe de cette beauté, parce qu'elle en tire vanité, & qu'elle en eſt moins chaſte, Ce n'eſt pas cette femme qui eſt comparée par le Saint-Eſprit à un anneau d'or, mais la beauté dont elle abuſe. Le fond de cette comparaiſon conſiſte en ce que, comme un anneau d'or ne convient pas au muſeau d'une truye, ni ne la pare pas, de même la beauté ne convient pas à une femme *inſenſée*, c'eſt-à-dire, qui n'a pas de Piété ; la beauté ne ſied pas à cette femme, parce qu'elle ne lui ſert

qu'à offenſer Dieu, & à le faire offenſer par d'autres. L'anneau d'or qu'une truye auroit au muſeau, ne l'empêcheroit pas de s'en ſervir pour fouiller la terre, & de ſe plonger dans la boue; & par là, elle ſaliroit cet anneau d'or, & en terniroit l'éclat. De même, une femme dans laquelle la piété, la chaſteté & la modeſtie ne ſont pas jointes à la beauté, ſe roule dans la boue des voluptés charnelles; & par là, elle déshonore la beauté, qui, dans l'intention du Créateur, dont elle eſt un don, ne doit ſervir aux perſonnes auxquelles il l'a donnée, qu'à relever en elle l'éclat de la Vertu, comme dans Judith, Eſther & les autres ſaintes femmes, en qui elle eſt louée dans les divines Ecritures.

Les Pères de l'Egliſe ont ſouvent exhorté les perſonnes du ſexe à ne point chercher à plaire par leur beauté; mais plutôt à la

mépriser, comme un don souvent plus nuisible qu'utile. Tertullien établit ce principe, que le désir de plaire par la beauté, dont on sçait que la vue excite naturellement les passions, ne peut venir d'une conscience pure. (*L. de Cultu femin. c.* 2, *p.* 154). *Non de integra conscientia venit studium placendi per decorem, quem naturaliter invitatorem libidinis scimus.* Il ajoute, en conséquence de ce principe, (*ibid. c.* 3) qu'où il y a une exacte chasteté, la beauté corporelle ne sert à rien; son usage & son effet trop ordinaire étant de faire tomber dans l'impureté : *Ubi pudicitia, ibi vacua pulchritudo; quia propriè usus & fructus pulchritudinis, luxuria.* « Mais quoi, dira quel-
» qu'un, continue Tertullien,
» n'est-il pas permis, en évitant
» l'impureté, & gardant la cha-
» steté, d'aimer la gloire qui peut
» revenir de la beauté & des au-
» tres avantages du corps ? Que

» ceux, répond-il, qui croient » pouvoir ſe glorifier dans la » chair, le faſſent, s'ils le veu- » lent. Pour nous, nous penſons » que notre ſoin doit être de ne » chercher en rien la gloire de ce » monde, quelle qu'elle puiſſe » être, parce que l'amour d'une » gloire humaine vient d'orgueil, » & que l'orgueil eſt contraire à » l'eſprit du Chriſtianiſme qui nous » engage à être humbles, puiſque » Jéſus-Chriſt nous en fait un » commandement formel, en di- » ſant (*Matth. c.* 11, ℣. 29) » : *Apprenez de moi que je ſuis doux & humble de cœur. Exaltatio non congruit profeſſoribus humilitatis ex præſcriptis Dei.* « D'ailleurs, ſi toute » gloire qui vient des hommes eſt » vaine, ſelon cette parole que » Dieu ordonna autrefois au Pro- » phète Iſaïe de faire entendre » bien haut, en lui diſant : (*c.* 40, » ℣. 6.) *Criez que toute chair n'eſt » que de l'herbe ; que toute ſa gloire*

» *est comme la fleur des champs;*
» Combien celle qu'on prétend ti-
» rer de la chair est-elle plus vaine?
» *Si omnis gloria vana, quantò*
» *magìs quæ in carne?* S'il nous
» étoit permis de nous glorifier
» de quelque chose, ce ne seroit
» pas des avantages du corps,
» mais de ceux de l'esprit & du
» cœur; parce que nous ne de-
» vons rechercher que les choses
» spirituelles: *Nam & si gloriandum*
» *est in spiritûs bonis, non in carne*
» *placere debemus; quia spiritualium*
» *sectatores sumus.* Néanmoins un
» Chrétien pourra très-légitime-
» ment se glorifier dans sa chair;
» pourvû que ce soit quand elle
» sera mise en piéces pour la dé-
» fense de la foi de Jésus-Christ,
» afin que l'âme qui anime cette
» chair, soit couronnée: *Planè glo-*
» *riabitur Christianus etiam in carne;*
» *sed cùm, propter Christum, lacerata*
» *duraverit, ut spiritus in ea coro-*
» *netur.*

Dans un autre Ouvrage, qui a pour titre: *De la néceſſité de voiler les Vierges*, Tertullien avance cette propoſition, que le déſir d'attirer ſur elles les regards des hommes, n'eſt jamais chaſte; & que ce déſir eſt inſéparable de la complaiſance que l'on a en la beauté du corps. (*De Veland. Virgin. c.* 14.) *Ipſa concupiſcentia non latendi, non eſt pudica. Patitur aliquid quod Virginis non ſit, ſtudium placendi, utique & viris.*

S. Cyprien donne pour raiſon, de ne point ſe glorifier de la beauté de ſon corps; qu'il eſt un ennemi qui nous livre les combats les plus grands & les plus dangereux. (*De Hab. Virgin. p.* 69.) *Neque fas eſt de carne & de ejus pulchritudine gloriari, cùm nulla ſit magìs quàm adversùs Spiritum colluctatio.* « S. Paul, continue ce » S. Docteur, crie d'une voix forte: » (*Gal. c.* 6, ℣. 14.) A Dieu ne » plaiſe que je me glorifie en autre

» chose qu'en la Croix de J. C.
» & il se trouvera encore dans
» l'Eglise, des personnes qui se
» glorifieront de la beauté, & des
» autres avantages du corps?....
» Il ne sied à aucun Chrétien de
» faire état de la beauté du corps;
» il ne doit aimer que la parole
» de Dieu, & n'embrasser que
» des biens qui demeurent éter-
» nellement. *Neminem christianum*
» *decet claritatem ullam computare*
» *carnis & honorem; sed solùm ap-*
» *petere sermonem Dei, bona in*
» *æternum mansura* ».

La seule beauté, digne de notre estime & de nos désirs, c'est la beauté spirituelle de l'âme, qui n'est autre que la sainteté, dont les différentes vertus sont comme les différens traits. Les SS. Pères ont souvent représenté cette vérité aux personnes du sexe, dont un grand nombre fait trop d'estime de la beauté qui frappe les yeux.

S. Jean Chriſoſtome leur diſoit : (*Hom.* 28, *in Epiſt. ad Hebr. t.* 12, *p.* 268.) « Voulez-vous être belles ? » Je le veux bien auſſi, pourvû » que ce ſoit de cette beauté dont » il eſt dit dans le Pſ. 44. *Le Roi* » *aura de l'amour pour votre beauté.* » Dites-moi de qui voulez-vous » être aimée ? Eſt-ce de Dieu ou » des Hommes ? Si vous avez cette » beauté ſpirituelle dont je parle, » Dieu vous aimera. Mais au con- » traire, ſi vous ne l'avez pas, » Dieu vous aura en horreur, & » vous ne ſerez aimée que par des » pécheurs..... A qui pouvez- » vous comparer celle qui eſt ai- » mée de Dieu ? C'eſt aux Anges » mêmes avec qui elle entre en » ſociété, & ne forme que comme » un même cœur, parce qu'elle » imite leur pureté. Si dans le » ſiécle on reléve beaucoup le » bonheur d'une perſonne qui a » gagné le cœur du Roi, combien » eſt plus grand le bonheur de

» celle qui eſt aimée de Dieu
» même ? Rien de ce qu'il y a ſur
» la terre de plus précieux, n'eſt
» digne d'elle. Cherchons donc
» cette beauté ſpirituelle qui fait
» arriver au Ciel, & qui introduit
» dans les Tabernacles éternels.
» Cette beauté eſt toujours floriſ-
» ſante, & vous n'avez point à
» craindre que rien l'altère. La
» vieilleſſe ne lui cauſe point de
» rides qui la défigurent ; les plus
» grandes maladies ne lui ôtent
» rien de ſon éclat ; les ſoins &
» les inquiétudes de l'eſprit ne la
» terniſſent point ; en un mot,
» aucun accident de la vie ne peut
» lui nuire. Attachons-nous donc
» à elle, afin que, lorſque ce cri :
» *Voici l'Epoux qui vient*, ſe fera
» entendre, nous puiſſions aller
» au-devant de lui avec des lampes
» allumées, & que nous ſoyons
» jugés dignes d'entrer dans la ſalle
» du feſtin des nôces ».

Le même S. Jean Chryſoſtome,

parlant des perſonnes en qui la vertu n'eſt point jointe à la beauté, les compare à des ſépulchres blanchis, qui au-dehors ſont beaux, & qui au-dedans ſont pleins de corruption. (*l.* 1, *ad Theodorum Lapſum*, *t.* 1, *p.* 23).

S. Ambroiſe s'eſt appliqué, comme S. Jean Chryſoſtome, à relever la beauté que la Vertu met dans l'âme; & il fait voir qu'elle eſt beaucoup au-deſſus de celle du corps; en diſant de cette beauté ſpirituelle, que l'âge ne l'efface pas; que la maladie ne l'altère pas; que la mort même ne peut l'ôter. Et il tire de-là cette concluſion : « Ne déſirez pour témoin & pour » juge de votre beauté, que Dieu » qui aime les belles âmes dans » les corps les plus difformes ». (*Lib. de Virginib. chap.* 6, *n.* 3. *t.* 2, *p.* 154.) *Solus formæ arbiter petatur Deus, qui etiam in corpore minùs pulchro, diligit animas pulchriores.*

S. Jerôme, dans une Lettre à la Vierge Démétriade, lui donne cet avis: « Une fille qui doit vous » paroître belle, aimable & digne » de votre compagnie, eſt celle » qui ne ſe pique point de beau- » té, qui, ſi elle en a, ne le ſçait » pas, par le peu d'attention » qu'elle y fait, & qui néglige » tout ce qui ſert à en relever » l'éclat ». (*Lett.* 97, *tom.* 4, *p.* 795.) *Illa tibi ſit pulchra, illa amabilis, illa habenda inter ſocias, quæ ſe neſcit eſſe pulchram, quæ negligit formæ bonum.*

On voit dans la Vie de pluſieurs Saintes, que non-ſeulement elles n'ont point déſiré de plaire par leur beauté; mais qu'elles l'ont même craint, de peur que leur chaſteté & celle des autres ne fût en péril. S. Ambroiſe (*de Virgin. l.* 1, *c.* 2, *n°* 9, *tom.* 2, *p.* 148.) rapporte de Ste Agnès, dont il raconte le Martyr (qu'elle ſouffrit, à l'âge de 12 ans) que

s'appercevant qu'on la regardoit avec des yeux de concupiſcence, elle s'écria : « C'eſt faire injure » au céleſte Epoux, que de » chercher à plaire à quelqu'autre » qu'à lui ; *At illa : Hæc Sponſi » injuria eſt, expectare placitu- » rum.* Celui qui m'a choiſi le pre- » mier, pour que je fuſſe ſon » épouſe, aura la préférence ſur » tout autre : *Qui me ſibi prior ele- » git, accipiet.* Bourreau, pourquoi » differes-tu à me porter le dernier » coup ? *Quid, percuſſor, moraris ?* » Périſſe un corps qui a pu plaire » à des yeux à qui je n'ai pas » deſſein de plaire : *Pereat corpus » quod amari poteſt oculis quibus » nolo* ».

S. Iſidore de Peluſe, qui a été le plus ſçavant & le plus célébre des Diſciples de S. Jean-Chryſoſtome, raconte, dans une de ſes Lettres, une Hiſtoire qu'il qualifie de très-mémorable, & qu'il dit avoir appriſe d'un homme très-digne de

ſoi (*l.* 2, *Epiſt. Ep.* 52.) Un jeune homme, dit-il, fort porté à l'impureté, & eſclave de l'amour des femmes, ayant vu un jour une Vierge qui étoit très-belle, & ayant conçu pour elle une violente paſſion, tenta tous les moyens qu'il put imaginer pour la ſéduire. Cette Vierge, qui étoit d'une naiſſance illuſtre, réſiſta ſans le moindre délai & très-fermement à ſes ſollicitations, parce qu'elle étoit auſſi chaſte qu'elle étoit belle, & qu'elle avoit promis à Jéſus-Chriſt de ſe conſerver pour lui, entièrement pure d'eſprit & de corps. Voyant que la paſſion de ce jeune homme étoit ſi violente, qu'elle alloit juſqu'à la fureur (ce ſont les termes de S. Iſidore) elle imagina un moyen qu'elle crut propre à éteindre en lui le feu de la paſſion qui le dévoroit, & à conſerver en elle une chaſteté toujours inviolable. Ce moyen fut de ſe couper les cheveux, qui fai-

ſoient un de ſes plus beaux ornemens, & même de ſe raſer entièrement la tête; enſuite elle délaya de la cendre dans de l'eau, & elle en couvrit ſon viſage; &, paroiſſant en cet état devant ce jeune homme, elle lui dit: « Eſt-ce là ce » que vous aimez? » Il fut ſi touché de cet exemple, que, rentrant en lui-même, non-ſeulement le feu de la paſſion qui le tranſportoit, s'éteignit entièrement en lui, mais qu'il fut même embrâſé de l'amour le plus ardent pour la chaſteté. *Ille verò, tanquàm ex furore revocatus, non modò libidinis ignem extinxit, verùm etiam ingenti poſteà caſtitatis amore flagravit.*

Si l'on n'exige pas de celles à qui Dieu a donné de la beauté, qu'elles ſe défigurent ainſi; du moins doivent-elles ſe croire obligées à être très-indifférentes ſur les avantages corporels qui les diſtinguent de pluſieurs autres; à ne point s'en occuper en elles-

mêmes ; à n'entendre qu'avec peine les louanges ou les complimens qu'ils peuvent leur attirer ; & surtout à ne rien faire pour relever l'éclat d'une beauté qui les expose à de plus fréquentes & de plus grandes tentations, & dont le Démon ne se sert que trop souvent pour perdre un grand nombre d'âmes. C'est ici le lieu de recommander particulièrement aux personnes qui font profession de Piété, de ne jamais prodiguer leurs louanges pour des avantages aussi frivoles que ceux du corps, de peur que leurs discours n'excitent d'autres à les estimer & à s'y attacher.



CHAPITRE VIII.

Motifs pris du fond de la Religion, dont la considération est très-propre à inspirer le mépris des Parures, & à faire éviter le Luxe des Habits.

LE 1er Motif propre à porter au mépris des Parures, est l'origine du besoin que nous avons d'Habits. D'où vient ce besoin? Tout le monde sçait qu'Adam & Eve étoient nuds dans l'état d'innocence, & ne rougissoient point de leur nudité; parce qu'alors tout en eux, étant l'ouvrage de Dieu, & par conséquent saint & pur, il n'y avoit rien dans leurs personnes dont ils eussent sujet de rougir. Mais, aussi-tôt qu'ils eurent péché, ils s'apperçurent de leur nudité, & en eurent honte; parce que le péché fit entrer la concupiscence dans leur âme, & qu'en punition de leur révolte

contre Dieu, la chair ne fut plus ſoumiſe à l'eſprit, comme elle l'avoit été juſqu'alors. La néceſſité de porter des Habits eſt donc un témoignage toujours ſubſiſtant de notre dégradation & de notre misère. Ils ſont la livrée du pécheur, & comme de miſérables haillons qu'il a fallu que nous prenions, dès que nous avons été dépouillés par le démon du riche vêtement de l'innocence. Les Habits que Dieu donna à Adam & à Eve, après la perte de ce riche vêtement, étoient faits de peaux de bêtes; afin qu'ils ſe ſouvinſſent qu'ayant été créés à l'image de Dieu, ils s'étoient rabaiſſés volontairement juſqu'à la condition des bêtes, en recherchant, comme elles, les plaiſirs des ſens; au lieu que, peu auparavant, ils ne goûtoient que des plaiſirs tout ſpirituels, qu'ils ne cherchoient & ne pouvoient trouver qu'en Dieu. Qu'eſt-ce donc que mettre ſa gloire dans ſes Ha-

bits, ſinon la mettre dans ſa propre confuſion? Pour éviter cet étrange renverſement, dans quel eſprit devons-nous prendre nos Vêtemens, chaque fois que nous-nous habillons? Nous devons les prendre dans le même eſprit de confuſion & de pénitence, dans lequel Adam & Eve reçurent les Habits de peaux, que Dieu leur donna, après leur péché.

C'eſt ce qui a fait dire à Tertullien, au commencement de ſon premier Livre ſur l'*Habillement des femmes*, en adreſſant la parole à celles d'entr'elles qui ſont attachées aux Parures : « Si l'on avoit » autant de Foi ſur la terre, qu'on » attend de récompenſe dans le » Ciel, je ſuis perſuadé, mes très- » chères Sœurs, que non-ſeule- » ment il n'y en auroit pas une » d'entre vous qui cherchât des » Habits précieux & éclatans ; » mais que chacune chercheroit » plutôt d'elle-même, & autant

» qu'elle le pourroit, les Habits les » plus vils, ne penſant qu'à mon» trer en elle une Eve pénitente » & affligée; afin d'expier par cet » extérieur pénitent, & de répa» rer ce qu'elle a tiré d'Eve pé» chereſſe; je veux dire la honte » d'avoir été la cauſe du premier » péché qui a été commis dans le » monde, & de la perte du genre » humain. En effet les femmes » éprouvent tous les jours ce que » Dieu dit à la première d'entre » elles, après lui avoir reproché ſa » déſobéiſſance, (*Gen. chap.* 3, » ℣. 16.) *Je vous affligerai de plu» ſieurs maux, pendant votre groſ» ſeſſe; vous ne mettrez des enfans » au monde qu'avec douleur, & votre » mari vous dominera.* Ne ſont-elles » pas comme forcées, par ces pa» roles, de ſe reconnoître pour au» tant d'Eves? Quoi, femme vaine » & mondaine, tu es comme la » porte du démon, puiſque c'eſt » par toi qu'il eſt entré dans le

» monde, pour y régner; tu as reçu
» de lui, pour notre perte, le fruit
» défendu; tu as la première aban-
» donné la loi de Dieu; tu as ſervi
» d'inſtrument au démon, pour
» faire tomber celui qu'il n'avoit
» pas oſé attaquer directement;
» c'eſt par toi, que, ſans que tu
» lui ais fait une grande réſiſtan-
» ce, il a effacé dans l'homme les
» beaux traits de l'image de Dieu,
» à laquelle il avoit été créé; c'eſt
» ton péché qui a cauſé la mort du
» Fils de Dieu, & tu penſes encore
» à te parer! *Adornari tibi in mente*
» *eſt?*... Je ne crois pas que, quand
» même les vains Ornemens que les
» femmes recherchent aujourd'hui
» auroient été connus alors, Eve,
» chaſſée du Paradis terreſtre &
» condamnée à la mort, les eût
» déſirés. Les femmes ne doivent
» pas non plus les déſirer main-
» tenant, ſi elles veulent faire re-
» vivre en elles Eve pénitente. *Er-*
» *gò nec nunc appetere debet aut*

» *nosse, si cupit reviviscere, quæ nec*
» *habuerat nec noverat, quandò vi-*
» *vebat* ».

Le 2e Motif propre à porter au mépris des Parures, & à faire éviter le luxe des Habits, est que l'amour des Parures & le luxe des Habits sont un violement formel des vœux que nous avons faits à notre Baptême; puisqu'en y renonçant au démon, nous avons aussi renoncé à ses pompes, qui sont les maximes & les Vanités du monde. Par une suite de ce renoncement, un Chrétien doit pratiquer ce que dit l'Apôtre S. Jean (*I. c.* 2, ℣. 15.): *N'aimez point le monde, ni ce qui est dans le monde;* & l'attachement aux vaines Parures n'est-il pas évidemment un effet & une suite de l'amour du monde; puisqu'on n'y est attaché, que pour lui plaire, pour s'y distinguer & s'en faire aimer.

C'est donc, quoiqu'on puisse dire,

renoncer réellement à ſon Baptême, que d'avoir cet empreſſement, qu'ont beaucoup de perſonnes, de ſuivre les modes que la Vanité a inventées & invente tous les jours, & qu'elle ſoutient. C'eſt violer le pacte qu'on a fait avec J. C. & ſans lequel on n'auroit jamais été reçu dans ſon l'Égliſe ; c'eſt malheureſement quitter le parti de ce Dieu Sauveur, qui a marché par la voie de l'humilité, de la modeſtie & de la mortification, pour ſuivre celui de ſon ennemi qui eſt le démon ; que J. C. appelle pluſieurs fois le *Prince du monde*, parce que c'eſt lui à qui le monde & ceux qui le ſuivent, obéiſſent. Si on a quelque reſte de Foi, peut-on ſe perſuader qu'on n'eſt pas coupable, en tenant une telle conduite, & que des Miniſtres de J. C. & ſur-tout des Paſteurs & des Confeſſeurs, qui ſont par état chargés de faire obſerver les

régles de l'Évangile, puiſſent, ſans être infidéles à leur miniſtère, laiſſer les perſonnes qu'ils ont à conduire, violer, ſi ouvertement & ſi tranquillement, les vœux de leur Baptême.

Le 3e Motif de n'aimer pas les Parures, eſt que nous ne ſommes ici bas que des Voyageurs & des Soldats enrôlés dans la milice de J. C. pour combattre ſans ceſſe le Démon. S. Pierre parle de notre qualité de Voyageurs lorſqu'il dit: (I. *Ep. c.* 2. ℣. 11.) *Je vous exhorte, mes bien-aimés, à vous abſtenir, comme des Étrangers & des Voyageurs en ce monde, des déſirs charnels, qui combattent contre l'âme.* Or on ſçait qu'un Voyageur ne ſe charge, pendant ſon voyage, que de ce qui lui eſt abſolument néceſſaire, afin de marcher plus facilement.

S. Paul nous engage, de ſon côté, à nous conſidérer toujours ici bas comme des ſoldats qui ont

à soutenir une guerre continuelle, lorsqu'il écrit aux Éphésiens : (*chap.* 6, ℣. 12.) *Nous avons à combattre, non contre des hommes de chair & de sang; mais contre les Principautés, contre les Puissances, contre les Princes du monde, contre les esprits de malice répandus dans l'air.* Le saint homme Job avoit dit, long-temps avant le grand Apôtre » (*chap.* 7, ℣. 1.) *Là vie de l'homme sur la terre n'est-elle pas une guerre continuelle ?* Dans cette guerre continuelle des démons contre nous, ils en veulent, non à notre vie, ni à nos biens temporels, mais à notre âme, qu'ils s'efforcent de faire tomber dans le péché, afin de la rendre éternellement malheureuse avec eux. Or un Soldat qui ne penseroit qu'à se parer, & qui négligeroit d'observer les démarches de l'ennemi, & de se revêtir de toutes les armes propres à s'en rendre victorieux, ne seroit-il

pas bientôt vaincu. C'eſt ainſi que le démon ſe rend facilement maître des perſonnes qui, toutes occupées de leurs Parures, non-ſeulement n'employent pas contre lui, les armes ſpirituelles, que S. Paul indique dans le chap. 6. de ſon Épître aux Éphéſiens; & dont les principales ſont la vigilance, la prière, la lecture & la méditation de la parole de Dieu : mais qui leur fourniſſent même, par les Parures trop recherchées, des armes contre elles-mêmes & contre d'autres.

Le 4e Motif qui doit détourner de l'amour des Parures, eſt que cet amour eſt contraire à toutes les Vertus chrétiennes, & particulièrement à l'humilité & à l'eſprit de pénitence. En effet à quoi porte l'humilité? Elle porte à déſirer d'être inconnu au monde & à être oublié; &, au contraire, ce n'eſt que pour ſe relever & ſe

faire remarquer qu'on cherche à ſe parer.

Quels ſentimens l'eſprit de pénitence inſpire-t-il ? Il inſpire une ſainte haine de ſoi-même, en conſidérant ſes injuſtices, ſes infidélités & ſes ingratitudes envers Dieu; l'amour des Parures au contraire, n'a pour principe qu'un attachement déréglé & exceſſif à ſa propre perſonne. Un vrai Pénitent gémit continuellement au ſouvenir de ſes péchés; il les pleure; il s'applique à mortifier ſon corps, pour le punir d'avoir trop ſouvent ſervi d'inſtrument au péché. Mais quels gémiſſemens peuvent ſortir du cœur d'une perſonne qui, toute occupée du ſoin de parer ſon corps, & qui oubliant entièrement, ou preſque entièrement, ſon âme, n'en connoît pas, & en ſent encore moins les maux ou les dangers. Lorſqu'on eſt

animé de l'eſprit de pénitence, bien loin de s'accorder jamais rien de ſuperflu, on ſe réduit, autant qu'on peut, au plus ſimple & au plus étroit néceſſaire; & l'amour des Parures en fait rechercher de ſuperflues. Quoi donc de plus oppoſé à l'eſprit de pénitence? Pour le mieux ſentir, qu'on rapproche cette conduite de celle des anciens pénitens qui ſe couvroient de ſacs, de cendre & de cilice, pour ſatisfaire à la juſtic e de Dieu; ce ſont-là les marques & les Ornemens de la pénitence, & non pas les Parures du ſiécle.

Le 5e Motif de n'aimer point les Parures, eſt que cet amour fait perdre beaucoup de temps, par celui qu'on employe à ſe parer. Et qui a-t-il que nous ayons plus d'intérêt de ménager que le temps; puiſqu'il ne nous eſt donné que pour travailler à la plus importante de toutes les affaires,

qui eſt celle du ſalut? Cependant on s'en joue ; on employe un temps conſidérable au ſeul arrangement de ſes cheveux ; &, par là, l'on prodigue la choſe la plus néceſſaire à la choſe la plus inutile. C'eſt ſur-tout à leurs Parures de tête, que les femmes & les filles mondaines donnent plus de temps, ne voulant pas qu'un cheveu paſſe l'autre ; eſpéce de Vanité que les motifs de Religion doivent engager les perſonnes du ſexe à éviter avec plus de ſoin ; parce que cette partie du corps, qu'on s'applique tant à orner, à été principalement conſacrée à Dieu & à la Modeſtie par les Onctions ſacrées & myſtérieuſes que tout le monde ſçait qui ſe font au Baptême & à la Confirmation. Ces Onctions ſe font ſur la tête, qui eſt le ſiége de tous les ſens, pour montrer qu'elle eſt totalement conſacrée aux actions de Prudence, de Sageſſe & de Sainteté ;

qu'il ne doit y avoir en nous rien de léger & d'humain; & que tout doit y être gouverné par l'esprit de la divine Sagesse. En effet quoi de plus contraire à cette sainte & auguste consécration, que la légèreté de ces femmes qui emploient tout leur temps, tous leurs soins, & tout leur esprit, à profaner leur tête par des Ornemens si peu conformes à la sagesse & à l'humilité de J. C., que ceux qu'elles affectent d'y porter ? Comment pourra-t-on remarquer, sous ces vains Ornemens, le sacré caractère du Christianisme, imprimé au Baptême, dans l'âme de ces personnes qui se disent Chrétiennes, & qui, par l'immodestie de leurs coëffures, le paroissent si peu ?

Le 6[e] Motif de ne point aimer les Parures, est que cet amour empêche les femmes qui en sont dominées, de remplir les devoirs de leur état, tel que le soin de

leurs enfans, & le gouvernement de leur Maison, dont elle se reposent sur des Domestiques, pour donner toute leur application au soin de se parer. Lorsque le Saint-Esprit fait, dans le Livre des Proverbes (*c.* 31.) le portrait de la Femme forte, digne de la confiance de son mari, de ses louanges, & de celles de ses enfans, il la représente se levant dès le matin, travaillant avec des mains sages & ingénieuses; se faisant, par son travail, des meubles de tapisserie, & donnant à ses Domestiques un double vêtement. Ne voit-on pas tout le contraire dans les femmes dont tout le soin est de se parer, & d'aller ensuite étaler leur Vanité, dans les cercles & les compagnies du monde? De telles femmes, bien loin de procurer, comme la Femme forte, le bien de leur Maison, trop souvent la ruinent par leurs folles dépenses:

au lieu d'être la joie, la conſolation & le ſoutien de leur mari & de leur famille, elles leur ſont extrêmement à charge. Ce ſont elles que le Prophête Amos a voulu marquer par ce langage figuré (*c.* 4, ℣. 1.) *Écoutez ceci, Vaches graſſes, qui opprimez les foibles par la violence; qui réduiſez les pauvres en poudre, & qui dites à vos Seigneurs: Apportez;* c'eſt-à-dire, qui contraignez en quelque ſorte vos maris par vos folles dépenſes, à chercher dans l'oppreſſion des pauvres, & par différentes injuſtices qu'ils commettent, de quoi ſatisfaire votre Vanité & votre Luxe.

Enfin, un 7e & dernier Motif de ne point rechercher les vaines Parures, que j'ai déjà inſinué par ce qui a été dit précédemment, eſt, que celles qui les recherchent, tendent par ces Parures

des piéges aux âmes, en attirant ſur elles les regards des hommes, & ſur-tout des jeunes-gens, & que ces regards ſont pour eux, une ſource de tentations & de mauvais déſirs, auxquels ils ſuccombent trop ſouvent. N'eſt-ce pas ce que le Saint-Eſprit fait clairement entendre par cet avis, qu'il donne dans le Livre de l'Eccléſiaſtique (*c.* 9, ℣. 8.) *Détournez vos yeux d'une femme parée, & ne regardez pas curieuſement une femme étrangère.* On ſçait que J. C. a dit en général (*Matth. c.* 5, ℣. 28.) *Quiconque regarde une femme avec un mauvais déſir pour elle, a déjà commis l'adultère dans ſon cœur.* Mais le Saint-Eſprit dit en particulier, qu'il faut détourner ſa vue d'une femme parée, parce que ſes Parures ſont comme une amorce qui attire à elle, & qui fait que le cœur s'y porte & s'y attache plus

facilement. Or, ſi la vue des femmes parées eſt en elle-même ſi dangereuſe, combien l'eſt elle infiniment plus, lorſqu'aux Parures trop recherchées, elles joignent encore le criminel uſage, aujourd'hui ſi commun, de n'être pas auſſi exactement couvertes, que la modeſtie l'exige. Il n'eſt pas bien-ſéant, dit S. Clément d'Alexandrie, qu'une femme paroiſſe découverte par aucune partie d'elle-même. (*L.* 2, *de Pedag. n.* 238.) *Nullam partem fœminæ nudari decorum eſt.* Hélas! ſouvent la vue des perſonnes mêmes les plus modeſtes, dans leur contenance & dans leur manière de s'habiller, eſt capable d'exciter dans ceux qui les voyent, des déſirs criminels, s'ils les regardent trop attentivement; que ne peut donc pas la vue de celles qui font voir en elles, ce que la modeſtie doit tenir très-exactement couvert

& caché, & qui cherchent à plaire par des Parures trop recherchées ! J. C. dit : (*Matth. cap.* 18, ℣. 6.) *Si quelqu'un est un sujet de scandale & de chûte, à un de ces petits qui croyent en moi, il vaudroit mieux pour lui qu'on lui pendît au cou une meule de moulin, & qu'on le jettât au fond de la mer.* Comme c'est un grand honneur pour une Créature, que Dieu la rende l'instrument du salut des autres ; c'est aussi le souverain déshonneur que de servir d'instrument au démon, pour perdre les âmes. C'est se lier avec lui, & par conséquent s'engager aux supplices qui lui sont destinés. Cependant, pour combien d'âmes, un grand nombre de femmes & de filles, sont-elles un sujet de chûte & de scandale, par la vanité & l'immodestie de leurs Habillemens ? Peut-on en douter, quand on fait la plus légère attention, à quelles personnes

perſonnes du Sexe, les jeunes-gens ſur-tout, s'attachent davantage; à qui ils tiennent les diſcours les plus licencieux; & avec qui ils ſont plus portés à prendre des libertés criminelles? Ne ſont-ce pas à celles qui ſont parées avec plus d'art, & qui ſont le plus immodeſtement habillées? Quoi! la vue d'un tableau ou d'une ſtatue immodeſte, eſt capable de faire les plus funeſtes impreſſions ſur ceux qui y arrêtent trop les yeux; & l'on n'aura pas la bonne foi de convenir que rien n'eſt plus capable de donner des mauvaiſes penſées, d'inſpirer de mauvais déſirs, & de porter au péché, que la vue d'une perſonne qui n'obſerve pas, dans la manière de s'habiller, les régles les plus exactes & les plus ſévères de la modeſtie? Fermer ainſi volontairement les yeux à la lumière de la Vérité, c'eſt viſiblement s'expoſer à être condamné au tribu-

nal de cette ſainte Vérité, lorſqu'elle viendra juger tous les hommes, & rendre à chacun ſelon ſes œuvres.

Les SS. Docteurs de l'Égliſe n'ont pas manqué d'employer cette conſidération des ſujets de ſcandale & de chûte qu'on donne aux âmes, par la Vanité des Parures, & l'immodeſtie dans la manière de s'habiller, pour en détourner les Perſonnes du ſexe.

S. Cyprien, (*De habitu Virgin. p.* 70.) leur dit en termes exprès: « Si vous vous coëffez ſuperbement; ſi, paroiſſant ainſi en » public, vous attirez les regards » & les ſoupirs de jeunes-gens; » & ſi vous allumez en eux le feu » de la concupiſcence, vous êtes » pour leur âme, plus dange- » reuſe que le fer & le poiſon » ne le feroient pour leur corps. » *Velut gladium & venenum te vi-* » *dentibus præbes.* Et ainſi vous » ne pouvez vous excuſer en

» aucune ſorte, & vous ne devez
» pas croire que vous ayez l'eſ-
» prit & le cœur purs, puiſque
» vos Ornemens laſcifs & impu-
» diques, vous convainquent du
» contraire : *Excuſari non potes,*
» *quaſi mente caſta ſis & pudica ;*
» *redarguit te Cultus improbus, & im-*
» *pudicus Ornatus.* »

S. Jean-Chryſoſtome décide, auſſi clairement & auſſi fortement que S. Cyprien, que les perſonnes du ſexe, qui, par des Parures trop recherchées, attirent ſur elles les regards des hommes, ſont les meurtrières des âmes, & qu'à cauſe des homicides ſpirituels qu'elles ſe mettent en danger de commettre, elles ſeront un jour condamnées aux plus rigoureux ſupplices, quand même elles n'auroient fait tomber perſonne dans le péché. (*Hom.* 17, *in Matth. tom.* 7, *p.* 225.) *Si qua ita ſe exornat, ut omnium oculos ad ſe convertat ; etiamſi nullum obvium con-*

foderit, extremas dabit pœnas. Ce ſaint Docteur prouve la vérité de ſa déciſion, en ajoutant : » Elles ont » préparé le poiſon ; elles l'ont » compoſé ; elles n'avoient plus » qu'à le préſenter à boire : ou » plutôt elles l'ont offert, quoi- » que perſonne ne ſe ſoit pré- » ſenté pour le prendre ». *Pharmacum enim apparavit, & virus compoſuit ; & ſi nemini poculum porrexerit ; imò porrexit, etſi nemo qui biberet, acceſſerit.*

Ce Saint parle encore ailleurs, avec plus d'étendue, contre les perſonnes du ſexe, qui, par leur faute, ſont pour les hommes une occaſion de péché. C'eſt dans un Traité qu'il a compoſé contre pluſieurs Vierges de ſon temps, qui vivoient familièrement avec des hommes qu'elles recevoient chez elles, & qui y paſſoient toutes les journées, ſous prétexte d'avoir beſoin d'eux, pour le ſervice de leur maiſon. Ce Traité a pour titre :

Les Femmes Régulières (c'eſt-à-dire, les Perſonnes du ſexe qui ſe ſont conſacrées à Dieu par la Virginité) *ne doivent point habiter avec les hommes.* Après que ce Saint a fait remarquer à ces Vierges, que, quoiqu'elles ne s'abandonnent pas à ces hommes par l'action extérieure du crime, elles ſont toujours très-coupables dans leur âme & devant Dieu, d'être pour eux une occaſion de tentation & de péché, par les mauvais déſirs qu'il eſt comme impoſſible qu'une manière ſi familière de vivre enſemble, ne produiſe point. Outre le danger auquel s'expoſoient ces Vierges, qui avoient ſi fréquemment & ſi long-temps dans leur maiſon des hommes; elles s'habilloient encore d'une manière très-mondaine; &, par là, très-oppoſée à la ſainteté de leur état. Et c'eſt ſur cela que S. Jean-Chryſoſtome leur dit (*tom.* 1, *p.* 250.) « Comment pouvez-vous préten-

» dre être exemptes de péché ;
» lorſque vous en occaſionnez dans
» le cœur d'un autre ? Vous ren-
» dez celui que vous tentez par
» votre Habit, coupable du cri-
» me de fornication ; comment
» pouvez-vous donc vous exem-
» pter du même crime ; puiſque
» c'eſt vous qui le produiſez ? La
» paſſion dont il eſt animé, eſt vo-
» tre ouvrage. Or n'eſt-il pas cer-
» tain que celle qui rend un autre
» adultère, ne peut pas éviter d'être
» punie elle-même ? C'eſt vous
» qui avez aiguiſé l'épée dont il ſe
» perce le cœur. C'eſt vous qui en
» avez armé ſa main ; c'eſt vous
» qui avez pouſſé cette main &
» cette épée contre lui ; &, après
» cela, vous prétendez ne devoir
» pas être punie comme une ho-
» micide ? Dites-moi, je vous
» prie, qui ſont ceux qui doivent
» être l'objet de la haine & de
» l'exécration des hommes ? Qui
» ſont ceux contre leſquels les Lé-

» giſlateurs & les Juges doivent
» exercer leur ſévérité ? Sont-ce
» ceux qui avalent le poiſon, ou
» ceux qui le préparent, & dont
» le malheureux artifice eſt cauſe
» de la mort des autres ? N'a-t-on
» pas au contraire, quelque com-
» paſſion pour les premiers, au
» lieu qu'on condamne les der-
» niers tout d'une voix. En vain
» ceux qui auroient préparé un
» breuvage empoiſonné, allégue-
» roient-ils pour leur défenſe,
» qu'ils ne ſe ſont pas donné la
» mort à eux-mêmes ; mais qu'ils
» l'ont ſeulement cauſée à d'au-
» tres. Car c'eſt pour cela même
» qu'on croiroit être en droit de
» les punir plus ſévèrement. Com-
» ment donc, miſérable femme
» que vous êtes, après avoir vous-
» même préparé le breuvage mor-
» tel, après l'avoir préſenté vous-
» même, après qu'il a été bu &
» qu'il a cauſé la mort ; comment
» prétendez-vous pouvoir vous

» défendre par cette raiſon que
» ce n'eſt pas vous qui avez bu
» ce poiſon, mais que vous l'avez
» fait boire à d'autres. Ne dou-
» tez pas que vous ne ſoyez d'au-
» tant plus ſévèrement punie,
» que ces empoiſonnemens, dont
» nous parlons, & que la mort que
» vous cauſez par eux, ſont bien
» d'une autre conſéquence que les
» empoiſonnemens & les meurtres
» ordinaires. Car ce n'eſt pas à des
» corps que vous donnez la mort,
» mais à des âmes. Ce qui engage les
» autres homicides dans le crime,
» eſt ſouvent, ou un tranſport de
» colère & de paſſion, ou le be-
» ſoin qu'ils ont d'argent; mais
» vous ne pouvez alléguer ces
» excuſes, qui n'en ſont point,
» pour diminuer le crime de l'ho-
» micide ſpirituel que vous com-
» mettez. Ceux que vous tuez ne
» ſont pas vos ennemis; ils ne
» vous ont fait aucun tort; ce
» n'eſt point l'intérêt & le beſoin

» qui vous pousse; c'est une pure
» Vanité qui fait que vous vous
» jouez des âmes de vos frères,
» & que vous faites votre diver-
» tissement de leur mort spiri-
» tuelle. *Ob solam vanam gloriam,*
» *in alienis luditis animabus; ex*
» *aliorum morte voluptatem propriam*
» *constituitis.* »

L'Apôtre S. Jean nous dit (I. *Ep.* *c.* 3, ℣. 16.) *Que, J. C. ayant donné sa vie pour nous, nous devons aussi donner notre vie pour nos Frères,* étant disposés à nous sacrifier, s'il le faut, pour leur salut. Mais combien est-on éloigné de cette disposition de charité, quand on ne craint point d'être le meurtrier de son âme? Et quel crime devant Dieu de faire mourir des âmes que J. C. a rachetées au prix de son Sang, & qui par-là lui ont coûté si cher.

Si, selon ce qui vient d'être dit, il est contre tous les principes de la Religion, & de la

bonne Morale, d'aimer ou de rechercher les Parures, la conduite des perſonnes âgées qui les recherchent, pour paroître plus jeunes qu'elles ne ſont, n'eſt pas moins contraire à la droite & ſaine raiſon. Tertullien en a montré le ridicule par ces paroles. (*De Cultu Femin. c.* 6.) « Quelle témérité » & quelle déraiſon de rougir d'un » âge auquel on a déſiré d'ar» river, & de regretter une jeu» neſſe qu'on a peut-être ſouillée » de beaucoup de crimes, & où » l'on a du moins trouvé un grand » nombre d'occaſions d'en com» mettre! *Proh temeritas! erubeſcit* » *œtas exoptata votis; adoleſcentia* » *in quâ deliquimus, ſuſpiratur; oc*» *caſio pravitatis interpolatur.* Que » les filles de la Sageſſe, c'eſt» à-dire, celles qui ſont vérita» blement chrétiennes, ſoient » bien éloignées d'une ſi grande » folie! *Abſit Sapientiœ filiabus,* » *ſtultitia tanta!* C'eſt une plai-

» ſante jeuneſſe que celle qu'on
» prétend ſe procurer, en chan-
» geant la couleur blanche de
» ſes cheveux, qui eſt un ſigne
» de vieilleſſe, par des poudres
» qui leur donnent une autre cou-
» leur. La jeuneſſe que nous de-
» vons rechercher, eſt celle que
» la glorieuſe Réſurrection don-
» nera à nos corps, en les revê-
» tant d'incorruptibilité & d'im-
» mortalité. Combien celles-là
» ſont éloignées de ſe hâter d'aller
» au Seigneur, & de déſirer de
» ſortir de ce ſiécle très-méchant,
» qui regardent comme une honte
» pour elles, & comme une diffor-
» mité d'approcher de la fin de
» leur vie !

En m'entendant parler avec force, après les SS. Pères, contre la Vanité & le Luxe des femmes dans leurs Habits ; qu'on ne croye pas que je ne ſois pas touché de voir ce même Luxe & cette même Vanité dans beaucoup

d'hommes, comme dans les femmes, & ſur-tout dans les jeunes gens. En effet la manière ridicule dont ils élévent & font monter leurs cheveux, ne ſuit-elle pas de trop près celle dont les coëffures des femmes ſont montées & élevées. Ne voit-on pas dans leur contenance, dans leur marcher & dans leurs Habits, la même affectation de paroître, & la même moleſſe qui ſe fait remarquer dans beaucoup de femmes? Et cette affectation n'eſt-elle pas d'autant plus répréhenſible, qu'il ſemble qu'il devroit y avoir en eux plus de ſolidité par rapport à la manière de penſer & d'agir, que dans les femmes? Les gens ſenſés le remarquent & s'en plaignent; mais le mauvais goût de notre ſiécle, ſa frivolité plus grande qu'elle n'a jamais été, ont prévalu ſur bien des hommes, & les emportent dans des excès contraires à la Raiſon, & indignes de leur ſexe.

CHAPITRE IX.

Réponſes aux principales raiſons, ou plutôt aux principaux prétextes qu'on allegue pour couvrir & excuſer ſon amour pour les Parures & le Luxe des Habits.

PREMIER prétexte. On le trouve dans Tertullien, déjà allégué par pluſieurs femmes de ſon temps. (*l.* I. *de Cultu Femin. c.* 8.)

« Tout ce qui ſert à la magnifi- » cence des Habits, diſent-elles, » n'a-t-il pas été créé de Dieu, » & eſt-ce un mal que de faire » uſage de ce qu'il a créé?

» Oui, repond Tertullien, » ce qui forme les Parures a » été créé de Dieu; mais il s'en » faut beaucoup que la ma- » nière dont on en uſe vienne » de lui & de ſon eſprit, comme » les choſes dont on abuſe en » viennent. *Si materiæ ex Deo*

» *ſunt ; non ſtatìm & hujusmodi* » *fructus illarum.* Les choſes qui » ſervent aux Spectacles profanes » & à l'Idolâtrie, viennent de » Dieu ; c'eſt Dieu qui eſt le » Créateur de l'encens qu'on brûle » en l'honneur des Idoles ; c'eſt » lui qui eſt le Créateur des » animaux qu'on leur offre en » ſacrifice, du feu qui conſume » ces victimes impies ; l'Idolâ- » trie & les Spectacles en ſont- » ils pour cela plus permis ? » Eſt-il permis de chanter de » mauvaiſes chanſons, parce que » c'eſt Dieu qui a donné la voix » avec laquelle on les chante ? » Ce n'eſt donc point tant à la na- » ture des choſes, dont on uſe, » qu'à la manière dont on en uſe, » qu'il faut faire ici attention. Ce » qui forme la magnificence des » Habits eſt bon en ſoi, puiſqu'il » eſt l'ouvrage du Créateur ; mais » s'y permettre autant de ſuper- » fluités, que nombre de perſonnes

» s'en permettent, & y chercher
» ſa propre gloire, cela eſt très-
» mauvais, parce qu'il a pour
» principe l'orgueil & l'amour du
» monde, qui ne viennent pas
» de Dieu. » J'ai déjà remarqué,
qu'il eſt des perſonnes dont l'état & la condition demandent
qu'elles aient des Habits ou des
Meubles magnifiques; c'eſt pour
ces perſonnes que Dieu a créé
ce qui fait cette magnificence.

Auſſi S. Auguſtin, dont le zèle
n'étoit pas moins éclairé & prudent, qu'il étoit ardent; écrivoit
à l'Évêque Poſſidius ſon diſciple,
& l'Auteur de ſa vie (*Lett.* 245,
n° 1.) « Je ne voudrois pas que
» vous allaſſiez ſi vite à défendre
» toutes les Parures d'or & d'É-
» toffes précieuſes, ſi ce n'eſt à
» ceux qui, n'étant point mariés,
» ou ne penſant point à l'être,
» ne doivent ſonger qu'à plaire à
» Dieu. » Ce n'eſt que pour les
perſonnes d'un état diſtingué,

que S. Auguſtin donne cet avis à Poſſidius. Mais combien y en a-t-il aujourd'hui qui portent des Habits beaucoup plus beaux & plus riches que leur condition ne le demande ? Auſſi les perſonnes ſenſées ſe plaignent-elles de voir toutes les conditions confondues à cet égard ; on s'habille, non ſelon ſa condition, mais ſelon qu'on eſt riche. Souvent même on fait pour cela des dépenſes qu'on n'eſt pas en état de ſupporter, & en conſéquence on s'endette ; &, pour ſatisfaire ſa Vanité, on ſe prive ſoi & ſa famille, des choſes les plus néceſſaires. N'eſt-ce pas-là évidemment un renverſement de tout ordre, & aller contre les intentions du Créateur, de qui vient tout ce qui fait la magnificence des Habits & des meubles ?

Second prétexte. Pluſieurs femmes alléguent, pour couvrir leur amour pour les Parures ; qu'elles

les cherchent pour plaire à leurs maris.

Il est certain que les Femmes doivent avoir sur cela quelqu'égard à la volonté de leurs maris. Rien n'est plus sage que la réprimande que S. Augustin fait, dans une de ses Lettres, à une femme nommée *Ecdicia*, pour avoir changé, sans le consentement de son mari, la manière dont les femmes de sa condition pouvoient s'habiller, pour prendre un Habit de veuve. (*Lett.* 242, *n°* 9.) L'Ecriture, selon ce Père, dit bien, (I. *Ep. Tim. c.* 2, ℣. 9.) « Qu'il faut que les femmes » soient habillées modestement. » Elle condamne les Parures d'or, » la frisure des cheveux, & les » autres choses par où les femmes » ne cherchent qu'à satisfaire leur » Vanité, ou à relever leur beau- » té. Mais cela, ajoute ce Père, » n'empêche pas qu'il n'y ait une » manière de s'habiller, propre à

» chaque état, & que les femmes
» qui ont encore leurs maris, ne
» ſe mettent autrement que les
» veuves. Et ces différences peu-
» vent s'obſerver ſans aller
» contre ce que les régles du
» Chriſtianiſme nous preſcrivent.
» Si donc votre mari ne trouvoit
» pas bon que vous changeaſſiez
» votre manière ordinaire de vous
» habiller, & que vous vouluſſiez
» faire la veuve avant qu'il fût
» mort, vous ne deviez pas vous
» opiniâtrer ſur cela, juſqu'à le
» ſcandaliſer, & à vous brouiller
» avec lui. Le retranchement que
» vous avez voulu faire dans vos
» Habits, n'étant pas un bien, &
» la déſobéiſſance étant très-cer-
» tainement un mal, vous auriez
» mieux fait de chercher à plaire
» à votre mari, par la candeur
» & la ſimplicité de vos mœurs,
» que de le mécontenter par la
» noirceur de vos Habits. Il n'y
» a rien de plus déraiſonnable,

» que de s'élever contre ſon mari,
» ſous prétexte de conſerver l'hu-
» milité apparente d'un Habit mo-
» deſte. Si vous aimiez à être
» habillée comme les perſonnes
» conſacrées à Dieu, il falloit
» obtenir la permiſſion de votre
» mari, à force de complaiſances
» & de prieres, & non-pas pren-
» dre d'autorité, cette ſorte d'Ha-
» billement, ſans ſa permiſſion,
» & contre ſon gré. Et, quand
» même il ne vous auroit pas
» voulu permettre de le prendre,
» vos bons deſſeins en auroient-
» ils ſoufferts ? Et pouvez-vous
» vous imaginer que Dieu eût
» trouvé mauvais que, votre mari
» vivant, vous euſſiez été ha-
» billée comme la chaſte Suzanne,
» plutôt que comme Anne la Pro-
» phéteſſe ? . . . Quand il vous au-
» roit forcé, par quelques mauvais
» traitemens, à paſſer les bornes
» de la ſimplicité chrétienne, rien
» ne vous auroit empêchée de

» conſerver un cœur humble
» ſous des Habits ſuperbes &
» magnifiques. »

Selon cette déciſion ſi ſage de S. Auguſtin, il eſt donc des cas dans leſquels une femme doit céder à la volonté de ſon mari, pour porter des Habits plus riches, & plus éclatans qu'elle ne le ſouhaiteroit. Mais il n'eſt pas moins vrai, qu'il y a beaucoup de femmes qui recherchent ces Habits, plutôt pour plaire au monde, & ſe complaire à elles-mêmes, que pour obéir à leurs maris, qui ſe trouvent ſouvent trop incommodés des grandes dépenſes dans leſquelles la vanité de leurs femmes les jettent, ou, dont la jalouſie, ſource de troubles & de diviſion dans les mariages, eſt ſouvent excitée par le trop grand déſir qu'ils remarquent, que leurs femmes ont de plaire par leurs Ajuſtemens à ceux qui les voyent. Que celles donc qui cherchent

dans la volonté de leurs maris, à excuſer leur amour trop réel & trop grand pour les Parures, écoutent avec la plus grande attention cet avis que S. Jean Chryſoſtôme donnoit aux femmes de ſon temps, qui couvroient leur amour pour la vanité, ſous une pareille excuſe. (*Hom.* 28, *in Epiſt. ad Hebr.* n° 6, *tit.* 12, *p.* 267.) « Si vous voulez plaire » à votre mari, j'ai à vous in-» diquer, pour y réuſſir, d'autres » moyens beaucoup plus ſûrs » que celui des Parures ; ſoyez à » ſon égard douce, patiente, pré-» venante & honnête, & vous le » gagnerez, quelque mauvais pen-» chant qu'il puiſſe avoir. Ces » vertus l'attireront ; &, quand il » vous verra éloignée du Faſte & » des dépenſes ſuperflues, hum-» ble & ſoumiſe, il ne pourra » s'empêcher d'avoir de la conſi-» dération & de l'amour pour » vous. Si votre mari n'eſt pas

» chaste, toutes vos Parures ne
» lui inspireront point la chasteté ;
» j'en prends à témoins les femmes
» qui ont le malheur d'avoir de
» semblables maris ; elles sont en
» état de vous dire que, de quelque
» manière que vous vous pariez,
» si votre mari est dominé par
» l'impureté, vous ne l'empêcherez
» pas d'aller trouver une autre
» femme. Si, au contraire, il est
» chaste, ce n'est point par ces
» vains Ajustèmens que vous lui
» plairez ; mais par une manière de
» vous habiller toute opposée. Il
» sera affligé de vous voir tant de
» goût pour ces vaines Parures, &
» tant d'amour pour le monde, à
» qui vous cherchez à plaire. Vous
» pourrez même lui faire naître
» par-là des soupçons désavantageux
» sur vous ; & quand sa
» modération & sa douceur l'empêcheroient
» de vous en parler,
» il ne vous en condamnera pas
» moins au-dedans de lui-même ;

» & il ne pourra entièrement se » défendre de la jalousie, qui lui » ôtera tous les agrémens de la » vie, & lui fera passer ses jours » dans l'amertume. »

Enfin, si un mari, plein de vanité, exige de sa femme, quelque chose qui soit ouvertement incompatible avec l'observation des divins Commandemens, avec la piété & avec la modestie, cette femme doit comprendre qu'un semblable mari est pour elle devant Dieu, une fort mauvaise caution, & elle doit lui répondre, avec douceur & avec respect, mais avec fermeté, ce que répondirent autrefois les Apôtres aux Princes des Prêtres & aux Sénateurs Juifs, lorsqu'ils leur défendirent de prêcher au nom de J. C. *Il faut obéir à Dieu, plutôt qu'aux hommes.* (*Act.* 5. ℣. 29.)

Troisiéme Prétexte. On dit qu'on ne pense point au mal,

& qu'on n'a aucune mauvaiſe intention de le faire, ni d'y porter les autres. S. François de Sales, dans le 3e Livre de ſon *Introduction à la vie dévote*, ch. 9, qui a pour titre: *de la Bienſéance des Habits*, répond, « Si vous » ne penſez pas au mal, le Diable » y penſe ſans ceſſe, & il eſt » toujours très-attentif à ſaiſir » tous les moyens & toutes les » occaſions de nous y engager, » & il n'y réuſſit que trop. Qu'im- » porte que votre intention ne » ſoit pas mauvaiſe, ſi votre » conduite l'eſt? La meilleure » intention ne peut juſtifier ce » qui n'eſt pas bon de ſa nature. » Quelqu'exempt que l'on ſoit de » toute mauvaiſe intention, on » s'expoſe toujours beaucoup, » quand on ſe produit dans les » compagnies, avec un air & un » Ajuſtement mondains. » On ſe croit aſſez aſſuré de ſoi-même, pour ſe flatter qu'on n'y aura au-

cun

cun mauvais désir; mais c'est par cela même qu'on est plus près de sa chûte; parce qu'en ne craignant pas de tomber, on prend moins de précaution, & on se tient moins sur ses gardes. Nous devons si bien régler notre conduite, que nous puissions avoir une espérance raisonnable de persévérer dans la grâce de Dieu; mais il ne nous est jamais permis de présumer de nos forces; & n'est-ce pas en présumer, que de se présenter dans les compagnies du monde, avec tant d'amorces pour le péché, sans craindre d'en ressentir aucune atteinte? Quelque bonne intention qu'on puisse avoir, dit Tertulien, (*Libr. de Velandis Virginibus, cap.* 14.) « On expose toujours beaucoup » sa chasteté, quand on se pro- » duit dans les compagnies avec » un étalage qui attire les regards. *Quantùm velis bonâ mente conetur, necesse est publicatione suî pericli-*

tetur, dùm percutitur oculis incertis & multis. « Si une femme apperçoit » qu'on la montre au doigt, pour » faire remarquer ce qu'elle a de » beauté & d'agrément, se peut-il » que son amour-propre n'en soit » pas flatté ? Et, si l'on en vient » jusqu'à lui faire sentir par de » trop grandes familiarités, qu'on » l'aime, se peut-il que sa con- » cupiscence n'en soit pas excitée ? *Dùm digitis demonstrantium titillatur, dùm nimiùm amatur, dùm inter amplexus & oscula assidua concalescit.* « C'est ainsi qu'elles » perdent peu à peu la pudeur » naturelle, que leur sexe leur » inspiroit; qu'elles n'ont plus la » même retenue qu'elles avoient, » & qu'elles se disposent insensi- » blement à aller plus loin dans » le mal, qu'elles ne l'avoient » d'abord pensé. *Sic frons duratur, sic pudor teritur, sic solvitur, sic discitur aliter jàm placere desiderare.*

Quatrième Prétexte. Dieu,

dit-on, ſe met-il tant en peine de l'extérieur ? n'eſt-ce pas le cœur qu'il demande avant tout ? &, pourvu qu'on le lui donne, n'eſt-il pas content ?

Oui, c'eſt le cœur qu'il demande avant tout ; mais le lui donne-t-on, en aimant les Parures, qu'il défend d'aimer, & auxquelles on a renoncé, quand on eſt devenu Chrétien ? Le cœur ſe donne à ce qu'il aime. D'ailleurs l'intérieur peut-il être bien réglé, ſans que l'extérieur le ſoit auſſi ? « La vraie chaſteté, dit » S. Cyprien, ne conſiſte pas ſeu- » lement à garantir ſon corps de » toute impureté ; mais encore » dans la bienſéance & la mo- » deſtie des Habits. » (*De habitu Virgin. p. 69.*) *Continentia & pudicitia non in ſola integritate carnis conſiſtit, ſed etiam in Cultûs & Ornatûs honore pariter ac pudore.....* « Que la pureté s'étende donc à » tout, & que le luxe des Habits

» ne déshonore pas la pureté du » corps. » *Parem ſe integritas in omnibus præſtet ; nec bonum corporis Cultus infamet.*

Nous devons toujours avoir la Vertu & pour nous & pour les autres ; la Vertu doit être dans l'intérieur, pour la ſanctification de celui en qui elle eſt ; mais elle doit auſſi paroître dans l'extérieur, pour l'édification du prochain &, ſur-tout, de ceux qui ſont plus à portée de nous voir. N'eſt-ce pas ce que font clairement entendre ces paroles de J. C. (*Matth. c.* 5. ℣. 16.) *Que votre lumière luiſe devant les hommes ; afin que, voyant vos bonnes œuvres, ils en rendent gloire à votre Père qui eſt dans le Ciel :* Et ces autres de S. Paul. (*Rom. c.* 12, ℣. 18.) *Ayez ſoin de faire le bien, non-ſeulement devant Dieu ; mais auſſi devant tous les hommes.* Pour remplir ce double devoir, qu'on ait donc ſoin de régler l'extérieur &

l'intérieur. L'intérieur par rapport à Dieu, & l'extérieur par rapport aux hommes. Si l'on veut persuader qu'on est chaste au-dedans, qu'on le paroisse au-dehors par la modestie de ses Habits & de toute sa contenance.

Cinquiéme Prétexte. On ne veut point se singulariser, ni faire parler le monde; on fait comme les autres; & on ne fait que suivre un usage établi par-tout.

Ces raisonnemens sont-ils conformes à l'Evangile? J. C. nous y enseigne (*Matth. c.* 7, ℣. 13 *&* 14.) *Que la voie qui conduit à la vie est étroite, & qu'il y en a peu qui y marchent*, & *qu'*au contraire, *la voie de la perdition est large, & qu'un très-grand nombre la suit.* Et peut-on éviter cette voie large de la perdition, où une si grande multitude marche, & entrer dans la voie étroite du Salut, qu'un si petit nombre suit, sans se singula-

riſer ? On ne veut point faire parler le monde, dit-on. Hélas ! ſouvent on ne le fait que trop parler par ſon air & ſes manières trop peu modeſtes. Mais, quand le monde parleroit, faut-il s'en mettre en peine, s'il parle ſans raiſon, & pour blâmer ce que Dieu approuve ? Ne doit on pas alors entrer dans les ſentimens que S. Paul exprimoit, lorſqu'il écrivoit aux Corinthiens : (1. *Ep. c.* 4, ℣. 3.) *Pour moi je me mets fort peu en peine que vous me jugiez, vous, ou quelqu'homme que ce ſoit....* (℣. 4.) *c'eſt le Seigneur qui eſt mon Juge.* On ne peut guère éviter de faire parler le monde, à moins qu'on ne ſe conforme entièrement à lui ; & une des régles que S. Paul preſcrit à tous les Chrétiens, eſt celle-ci : (*Rom. c.* 12, ℣. 2.) *Ne vous conformez point au ſiécle préſent.* On dit encore qu'on fait comme les autres, & qu'on ſuit un uſage preſque généralement établi. Mais

je réponds avec Tertullien, que J. C. s'eſt appellé la *Vérité*, & non pas la *Coutume;* & qu'ainſi, pour ſe ſauver, comme c'eſt la Vérité qui nous jugera, c'eſt elle qu'il faut ſuivre, & non pas la Coutume., qui eſt pour l'ordinaire contraire à la Vérité.

« Quelle peut être (dit encore Tertullien, *l. de Velandis Virgin. c.* 16.) « la force de la coutu-» me, pour autoriſer ce qui eſt » condamné par tant d'autorités » que nous avons alléguées; ou » quelle probabilité le ſenti-» ment contraire peut-il avoir ? » L'Ecriture eſt de Dieu; la Diſ-» cipline Eccléſiaſtique vient de » Dieu; tout ce qui leur eſt » contraire, ne vient donc point » de Dieu. » *Cui ex his conſuetudo opinionis prodeſt, vel qui diverſæ ſententiæ color eſt? Dei eſt Scriptura, Dei eſt Diſciplina; quidquid contrarium eſt iſtis, Dei non eſt.*

Bien loin qu'une choſe ſoit

permiſe, parce qu'elle eſt autoriſée par la coutume, c'eſt plutôt une raiſon de la tenir pour fort ſuſpecte. S. Auguſtin a comparé la coutume à un torrent qui entraîne dans les enfers une infinité d'âmes qui la ſuivent. C'eſt ce qui le porte à s'écrier dans ſes Confeſſions: (*l.* 1, *c.* 16.) « Où » ſont ceux qui te réſiſtent, mal» heureux torrent de la coutume? » Ne te verrons-nous jamais à ſec, » & juſques à quand entraîneras-tu » les enfans d'Adam dans cette » mer ſi profonde & ſi orageuſe, » dont ceux mêmes qui ſe tien» nent le plus fermement attachés » au bois de la Croix du Sauveur, » ont tant de peine à ſe tirer? » S'attacher à la Croix du Sauveur, pour n'être point entraîné dans les Enfers, par le torrent de la coutume, c'eſt, dans la penſée de S. Auguſtin, s'attacher inviolablement aux maximes de ſon Evangile, en réglant ſur elles ſa

conduite, quoiqu'elles ſoient violées par le plus grand nombre. Si l'on veut ſuivre des exemples, qu'on n'en ſuive que de bons; en voici quelques-uns qu'on peut ſuivre ſans crainte de s'égarer.



CHAPITRE X.

Exemples dont la conſidération peut & doit exciter à mépriſer les vaines Parures.

LE premier exemple eſt celui de la Reine Eſther, que ſa qualité de Reine mettoit dans la néceſſité de porter des Habits magnifiques. Mais quels étoient ſes ſentimens en les portant? Ecoutons-la nous les découvrir elle-même, dans une Prière qu'elle fit à Dieu, qui connoiſſoit le fond de ſon cœur, & devant lequel elle n'auroit pu mentir. Elle lui dit: (*Eſther*, c. 14, ℣. 16.) *Vous ſçavez la néceſſité où je me trouve, & qu'aux jours où je parois dans la magnificence & dans l'éclat, j'ai en abomination la marque ſuperbe de ma gloire, que je porte ſur ma tête; que je la déteſte comme un linge ſouillé, & qui fait horreur, & que je ne la porte point dans les*

jours de mon ſilence. Que fait entendre Eſther par ces paroles? Selon un pieux Interpréte, (*M. Méſenguy, tom. 9, p. 475.*) « elle fait » entendre que les ſuperbes Or- » nemens avec leſquels elle pa- » roiſſoit aux jours de cérémonie, » lui étoit en horreur; qu'elle en » avoit autant de honte, qu'en » auroit une femme vaine qu'on » obligeroit à ſe donner en ſpec- » tacle, couverte des plus vils » haillons; qu'elle n'avoit de goût » que pour la modeſtie & la ſim- » plicité; que, ſi elle eût été » libre, elle auroit renoncé à tou- » tes ces ſuperfluités, qui ne ſont » bonnes qu'à enfler le cœur, & » qu'à inſpirer aux femmes, une » folle eſtime d'elles-mêmes; » qu'elle ſe ſeroit réduite à ce » qu'il y a de plus commun. Mais » elle avoit un mari, à qui ſon » devoir l'obligeoit de plaire & » d'obéir. Elle étoit dans un état » qui demandoit qu'elle fût diſtin-

» guée des autres femmes par ſes
» habits, comme elle l'étoit par ſa
» dignité. Ainſi elle accordoit à la
» ſoumiſſion & à la bienſéance ce
» qu'elle ne pouvoit leur refuſer,
» ſans ſortir de l'ordre. Mais, dans ſes
» jours de retraite & de ſilence, où
» elle avoit toute ſa liberté, elle
» ſe dédommageoit, en quittant
» les livrées de la Vanité, de la
» violence que ſon cœur s'étoit
» fait pour s'en couvrir ».

Si une femme qui vivoit au temps de l'ancienne Loi, a été dans des ſentimens ſi purs & ſi chrétiens, celles qui ſont enfans de l'Egliſe de J. C. trouveront-elles impoſſibles d'y être auſſi?

Un ſecond exemple du mépris des vaines Parures, c'eſt celui que S. Pierre propoſe aux Fidéles de ſon temps, en leur rappellant le ſouvenir des ſaintes Femmes de l'Ancien Teſtament, telles qu'ont été Sara, Rébecca, Judith, Eſther, &c. Après avoir exhorté les femmes

à ne ſe point parer au-dehors, mais à parer plutôt l'homme intérieur par la pureté incorruptible d'un eſprit doux & ami du ſilence; ce qui eſt, dit-il, un riche Ornement aux yeux de Dieu, il ajoute : *C'eſt ainſi que ſe paroient autrefois les ſaintes Femmes qui eſpéroient en Dieu.* Les femmes à qui S. Pierre adreſſe la parole, deſcendoient de ces ſaintes Femmes, dont un peu auparavant il leur avoit dit qu'elles étoient les filles; comme pour leur faire entendre que, pour ne pas dégénérer de la piété de leurs ancêtres, elles devoient les imiter, & les imiter particulièrement dans le mépris des vaines Parures du corps, ne faiſant cas que des Ornemens intérieurs des Vertus, que le temps n'uſe pas, & dont il ne ſçauroit ternir l'éclat.

Quel a été, ſelon S. Pierre, le principe du parfait mépris que ces ſaintes Femmes ont eu pour les

Vanités du monde, de l'amour desquelles ce saint Apôtre ne vouloit pas que des femmes chrétiennes fussent possédées ? C'est, dit-il, *qu'elles espéroient en Dieu* ; c'est-à-dire qu'elles faisoient leur trésor de la Piété ; qu'elles vivoient de l'amour & de l'espérance des biens éternels ; que leur cœur étoit par ses désirs dans le Ciel, où étoit leur trésor, & qu'elles travailloient sans cesse, par la pratique de toutes sortes de bonnes œuvres, à mériter le bonheur qui nous y est promis. Lorsqu'on espérera ainsi en Dieu, & qu'on ne fera cas que des biens éternels & des vertus, par la pratique desquelles on peut s'en rendre digne, combien trouvera-t-on méprisables les vaines Parures, qui ne sont que pour ce monde, & qui y attachent le cœur ? Les objets terrestres ne peuvent trouver de place dans un cœur tout rempli des objets célestes. Jugeons-en par l'exemple

de S. Paul, qui, ſans rien excepter de toutes les choſes du monde, écrit aux Philippiens : (*c.* 3, ℣. 8.) *Tout me ſemble une perte au prix de la haute connoiſſance de Jéſus-Chriſt mon Seigneur, & je regarde tout comme du fumier, afin de gagner Jéſus-Chriſt.* C'eſt dans le même ſentiment qu'écrivant aux Corinthiens, il leur dit : (*II. Ep. c.* 4, ℣. 18) *Nous ne conſidérons point les choſes viſibles, mais les inviſibles ; parce que les choſes viſibles ſont temporelles ; mais les inviſibles ſont éternelles.* Comprenons que ce qui eſt paſſager, n'eſt pas digne d'un cœur fait pour l'éternité ; & demandons à Dieu une foi vive, qui nous ferme les yeux aux bagatelles & aux amuſemens de la terre, pour ne les ouvrir qu'aux biens ſolides & immuables du ciel, & nous y attacher invariablement.

Le troiſiéme exemple du mé-

pris des Vanités du monde, c'eſt celui de Sainte Gorgonie, ſœur de S. Grégoire de Nazianze, dont la famille a été une famille toute de Saints. L'Hiſtoire Eccléſiaſtique & la Vie des Saints, m'en fourniroient beaucoup d'autres; mais je me borne à celui-ci; à cauſe des égards ſinguliers que mérite l'autorité du ſaint Docteur, ſon frère, qui le rapporte. Voici ce qu'il dit de cette grande Sainte, & de cette ſœur ſi reſpectable, dans l'Eloge funébre qu'il en a fait. (*Orat.* 11, *t.* 1, *pag.* 181.) « Ecoutez, dit-il, ô femmes » vaines, qui aimez l'oiſiveté & » le Faſte, & qui ſecouez le joug » de la pudeur, écoutez Gorgonie. » Elle ne s'étudia point à relever » ſa rare beauté, par des Parures » précieuſes, ni par des ouvrages » de l'Art. Elle ne prit pas ſoin » de relever la beauté naturelle » de ſes cheveux par la friſure. » On ne la vit jamais revêtue

» d'Habits flottans & magnifiques, » ni orné de Diamans, dont le » feu & les brillans se répandissent » sur son visage, pour en rehausser l'éclat. Elle ne se servit » point de ces Etoffes éclatantes » par la vivacité de leurs couleurs. » Gorgonie, qui connoissoit tous » les Ornemens extérieurs, dont » les femmes sont si curieuses, les » méprisoit, en comparaison des » Ornemens intérieurs, qui donnent tant de lustre à l'âme. Elle » n'aimoit que le Rouge que la » pudeur fait naître, & que le » Blanc, qui vient de l'abstinence, » & qui cause la pâleur du visage. » Elle abandonnoit aux Comédiens & aux femmes débauchées, qui ont renoncé à la » pudeur, & qui ne rougissent » de rien, le Fard, les Couleurs » empruntées & toutes les inventions dont elles se servent pour » paroître belles. »

Dira-t-on qu'on ne peut par-

venir à une ſi haute perfection, que Sainte Gorgonie, & tant d'autres Saintes célébres dans l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, & dans les Vies des Saints? Mais je prie qu'on conſidère que c'eſt à des femmes ſimplement Chrétiennes, & vivantes au milieu du monde, que S. Pierre & S. Paul ont écrit *qu'elles ne doivent pas ſe parer au-dehors, & qu'elles ne doivent chercher que les Ornemens de l'homme intérieur.* J'ai dit qu'en renonçant dans le Baptême, aux pompes du Démon, on avoit renoncé à l'amour des Parures. On eſt donc obligé à ce renoncement, par la ſeule qualité de Chrétien & de Chrétienne; &, ſi on ſe croit diſpenſé d'arriver à la haute perfection des Saints, & des Saintes les plus illuſtres, du moins ne doit-on pas ſe croire diſpenſé de tenir une conduite Chrétienne, dont le mépris & la fuite des vaines Parures fait partie.

CHAPITRE XI.

De l'obligation où ſont toutes les perſonnes chargées de l'éducation des jeunes filles, & ſpécialement les Mères Chrétiennes & les Religieuſes qui prennent des Penſionnaires, de tâcher de leur inſpirer de bonne heure le mépris des vaines Parures, & l'amour de la modeſtie, & de la ſimplicité dans la manière de s'habiller.

C'EST, pour ainſi-dire, un ſecond péché originel, dans les jeunes perſonnes du ſexe, de s'aimer beaucoup elles-mêmes, & d'aimer en conſéquence beaucoup les Parures. Cet amour croît preſque toujours en elles avec l'âge. On ne ſçauroit donc trop ni trop tôt s'appliquer à le réprimer en elles. C'eſt le devoir particulier des Mères Chrétiennes & des Religieuſes qui prennent des Pen-

ſionnaires. S. Paul établit un principe ſur lequel les pères & mères ne ſçauroient trop réfléchir. « Si » quelqu'un, dit cet Apôtre, (1. *Ep. Tim. c.* 5, ℣. 8.) « n'a » pas ſoin des ſiens, & particu» lièrement de ceux de ſa Maiſon, » il a renoncé à la Foi, & eſt pire » qu'un Infidéle » Quelle terrible parole contre tant de pères & de mères qui prennent, il eſt vrai, quelque ſoin du corps de leurs enfans, mais qui en prennent ſi peu de leur âme & de leur ſalut! S. Paul dit *qu'ils ont renoncé à la Foi*, parce que ce n'eſt pas croire bien véritablement qu'il y a une autre vie, que de ſe mettre ſi peu en peine, que le font beaucoup de Chrétiens, de ſe procurer à eux-mêmes & à leurs enfans, la vie éternelle. S. Jean Chryſoſtôme regarde *comme plus cruels envers leurs enfans, que les bêtes même les plus féroces, les pères & mères qui donnent une*

mauvaiſe éducation à leurs enfans. Il croit « qu'il vaudroit mieux » que ces enfans tombaſſent entre » les mains des Barbares, qui leur » feroient les plus mauvais trai- » temens, que d'être entre les » mains de tels pères & de telles » mères. *Barbaris immaniores ſumus.* » Je ne crainds point de dire qu'ils » leur ſont plus cruels que s'il leur » plongoient le poignard dans le » ſein, *Filiorum occiſoribus imma- » niores dixerim.* Qu'on ne croye » pas, quand je parle ainſi (con- » tinue ce ſaint Docteur) que je » me laiſſe aller à un mouvement » de vivacité : *Nemo tamen me irâ » commotum dicere exiſtimet.* La rai- » ſon en eſt, que ceux qui fe- » roient mourir leurs enfans, & » des Barbares qui les réduiroient » au plus dur eſclavage, ne leur » feroient qu'un mal temporel, » au lieu que les pères & mères » qui donnent une mauvaiſe édu- » cation à leurs enfans, précipi- » tent leur âme & leur corps

» pour l'éternité dans les enfers. » Auſſi voyez comment il eſt rapporté dans l'Ancien Teſtament, que Dieu a puni le Grand-Prêtre Héli, non pour avoir autoriſé ſes enfans dans leur mauvaiſe conduite ; mais ſeulement pour ne les avoir pas repris aſſez fortement, de ce qu'ils faiſoient de mal, & de ne les avoir pas punis.

Ce Grand-Prêtre de l'ancienne Loi ſe contente de leur dire foiblement: « Qu'eſt-ce que j'entends » dire de vous par tout le peuple ; » ne faites plus cela ; car, mes en» fans, il eſt bien fâcheux que » l'on entende dire de vous, que » vous portez le peuple du Sei» gneur à violer ſes Commande» mens. » Ce Grand-Prêtre du Seigneur paroiſſoit aux yeux des hommes, irrépréhenſible pour ſa propre conduite, & exact à ſes devoirs ; il eſtimoit le mérite & la piété dans le jeune Samuel; la veille de la bataille que les

Iſraélites devoient livrer aux Philiſtins il étoit moins inquiet pour tout le peuple & pour ſes propres enfans, quoiqu'ils fuſſent expoſés aux plus grands dangers; que pour l'Arche du Seigneur. lorſqu'on lui annonça la défaite de l'armée d'Iſraël, il ne fut pas renverſé par cette nouvelle; mais il le fut par la nouvelle de la priſe de l'Arche; il ſuccomba à ſa douleur, & tomba à la renverſe. A cette nouvelle, il mourut d'une manière tragique. Dieu n'a pas voulu nous laiſſer ignorer que cette mort ſi funeſte fut une punition de cette exceſſive indulgence envers ſes enfans. Voici ce qu'il dit (*Liv.* I. *Rois. ch.* 3, ℣. 11 *& ſuiv.*) à Héli, par la bouche du Prophète Samuel: « Je » vais faire une choſe dans Iſraël, » que perſonne ne pourra entendre ſans être frappé du plus » profond étonnement. En ce » jour-là, je vérifierai ce que j'ai » dit contre Héli & ſa Maiſon. Je

» commencerai & j'achéverai. Car » je lui ai prédit que j'exercerois » mon jugement pour jamais, » contre ſa Maiſon, à cauſe de » ſon iniquité; parce que, ſçachant » que ſes fils ſe conduiſoient d'une » manière indigne, il ne les a pas » punis. C'eſt pourquoi j'ai juré » à la Maiſon d'Héli, que l'im» piété de cette Maiſon ne ſera » jamais expiée, ni par des victi» mes, ni par des préſens. » Qu'on remarque bien que cette iniquité ſi grande, & dont Dieu dit *qu'elle ne ſera jamais expiée*, c'eſt que le Grand-Prêtre Héli n'a point repris & puni, comme il le devoit, ſes fils de leur mauvaiſe conduite. Auſſi S. Auguſtin (*liv.* 17, *de la Cité de Dieu*) décide-t-il *qu'il a été réprouvé comme Saül.* S. Grégoire Pape, prononce, (*liv.* 2. *Mor. c.* 3.) « qu'il a été enveloppé dans » la même condamnation que ſes » fils, » & il en donne pour raiſon, « qu'il ſuffit aux inférieurs, pour

» pour être ſauvés, de bien vivre ; » mais que ce n'eſt pas aſſez pour » les Supérieurs ; » & il ajoute dans ſon *Paſtoral*, que « la faute qui » a fait négliger à Héli, de punir » ſes enfans, lui a nui, comme à » eux, auprès du Souverain Juge, » dont elle lui a attiré la condam- » nation. »

A ces autorités reſpectables, & ſi capables d'inſpirer la frayeur la plus grande aux pères & aux mères qui négligent l'éducation de leurs enfans, je pourrois ajouter celle de S. Baſile, Archevêque de Céſarée, de S. Eucher, Archevêque de Lyon, de S. Cézaire, Archevêque d'Arles, de S. Ephrem, ſolitaire & Diacre de l'Egliſe d'Edeſſe, de Pierre Damien, du Vénérable Béde qui, tous ont jugé de la même manière, de la trop grande indulgence, & de la trop grande moleſſe du Grand Prêtre Héli, à l'égard de ſes enfans, & de ſes ter-

ribles ſuites. Adorons, en tremblant, cette équité & cette profondeur des Jugemens de Dieu ſur cet infortuné Grand-Prêtre de l'Ancien Teſtament. Prenons garde qu'une fauſſe compaſſion pour lui, ne nous empêche de profiter d'une punition auſſi terrible que le S. Eſprit n'a fait écrire dans les Livres Saints, que pour pénétrer de crainte les pères & mères qui ne prennent point aſſez de ſoin du ſalut de leurs enfans; & pour leur faire entendre qu'en vain leur vie particulière aura été bien réglée, ſi celle de leurs enfans ne l'a pas été, faute de vigilance de leur part; ou parce qu'ils n'ont pas fait un uſage auſſi ferme & auſſi prudent qu'ils le devoient, de l'autorité que Dieu leur a donnée ſur leurs enfans, pour réprimer, autant qu'il leur eſt poſſible, leurs paſſions naiſſantes, & pour les porter à la pratique du bien.

CHAPITRE XII.

Dans lequel on examine s'il eſt permis aux femmes de changer l'Habit de leur ſexe, en s'habillant en Amazone.

QUOIQUE, dans cet Ecrit, je me ſois principalement propoſé de parler contre l'amour des Parures & du Luxe dans les Habits, je ne crois pas cependant m'écarter de mon ſujet, en examinant *s'il eſt permis aux femmes de changer l'Habit de leur ſexe, en s'habillant en Amazone.* Il s'agit en effet, dans ce Traité, de propoſer les régles qu'il faut ſuivre pour s'habiller chrétiennement. Or je demande ſi c'eſt s'habiller ainſi, que de changer l'Habit de ſon ſexe, comme on fait, en s'habillant *en Amazone.* Je vais prouver dans ce Chapitre, *que ce changement n'eſt pas permis.* Qu'on conſulte ſur

cela la loi de Dieu, qui eſt la ſeule régle ſûre de notre conduite, & on verra, du premier coup d'œil, que ce changement d'Habit y eſt expreſſément défendu. Dans le Chapitre 22 du Deutéronome, (℣. 5.) on lit ces paroles ſi claires: « Une femme ne » prendra pas un Habit d'homme, » ni un homme ne prendra pas un » Habit de femme. Car celui qui » le fait, *eſt abominable* devant » Dieu. » S. Ambroiſe, dans ſa » Lettre à Irénée, (*Ep.* 69, *Epiſtolarum claſſe*, 2. *t.* 2, *p.* 1061.) après avoir cité ces paroles, dit à ce ſujet: « Si vous examinez » la choſe de près, vous verrez » que ce changement d'Habit de » ſon ſexe eſt indécent, & que la » Nature en a horreur. *Si verè diſcutias, incongruum eſt; ipſa etiam* » *abhorret Natura.* Pourquoi, ajou- » te ce Père, prenez-vous une » figure étrangère, *cur alienam tibi* » *aſſumis ſpeciem?* Pourquoi, ô hom- » me, contrefaites-vous la femme?

» vous, femme, pourquoi contre-
» faites vous l'homme? *Cur mentiris*
» *feminam, vel tu, femina, virum?*
» La Nature a donné à chaque ſexe
» les Habits qui lui ſont propres.
» *Suis unumquemque ſexum induit*
» *Natura Indumentis.* (nº 4.) Il eſt
» honteux de mentir, non-ſeule-
» ment par les paroles, mais même
» par les Habits. *Mendacium & in*
» *verbo turpe eſt, nedùm in Habitu.*
» (nº 7.) Certainement la chaſ-
» teté eſt mal gardée, où l'on n'ob-
» ſerve pas la diſtinction des ſexes:
» *Meritò illic non ſervatur caſtimo-*
» *nia, ubi non tenetur ſexûs diſ-*
» *tinctio.* »

Sur quoi un célébre Interpréte de l'Ecriture Sainte, (c'eſt le ſçavant Eſtius, dans ſon Traité *Des Lieux les plus difficiles de l'Écriture, p.* 89.) expliquant l'endroit du Deutéronome, que je viens de citer, dit dans ſon Commentaire:
« Dieu défend aux hommes & aux
» femmes de changer d'Habits, &
» de ſe vêtir d'une manière diffé-

» rente de celle de leur ſexe ;
» pour empêcher le ſcandale &
» les déſordres qui peuvent en
» naître. La femme, en changeant
» ainſi d'Habits ; ſe dépouille aſſez
» aiſément de la modeſtie & de la
» pudeur naturelle à ſon ſexe. Et
» l'homme auſſi, en prenant l'Ha-
» bit qui convient à la femme,
» donne lieu de craindre qu'il n'en
» ait la moleſſe & l'eſprit; ce qui
» eſt un renverſement de la Na-
» ture, *abominable* aux yeux de
» Dieu. »

M. de Saci, ſur ce même endroit, remarque que, « Dès que
» Dieu déclare lui-même un tel
» changement *abominable*, il faut
» être bien téméraire & bien hardi
» pour le croire (& encore plus
» pour le dire) *innocent*. Quand
» Dieu parle, avons-nous autre
» choſe à faire que de l'écouter,
» de le croire, de penſer & de
» parler comme lui. Il connoît,
» mieux que nous, le mal qu'il y
» a dans ce qu'il défend, & pour-

» quoi il le défend si sévère-
» ment. »

S. Augustin, dans son second Livre des Soliloques (*ch.* 16, *n*° 30, *t.* 1, *p.* 381.) n'hésite pas à appeller « *infâmes*, les hom-
» mes qui se montrent en Habits
» de femmes : *Credo jurè INFA-*
» *MES instabilesque haberi qui*
» *muliebri Habitu sese ostendunt.* Ne
» sçachant, (ajoute-t-il) si je dois
» les appeller de *fausses-femmes*,
» ou de *faux-hommes* ; il est cer-
» tain que le nom qui leur con-
» vient le mieux, est celui *de vrais*
» *Comédiens, de vrais Bouffons & de*
» *vrais Infâmes.* » *Quos meritò utrùm falsas mulieres an falsos viros vocem ; veros histriones, verosque infames, sine dubio possumus vocare.* Ce que S. Augustin dit ici des hommes qui prennent un Habit de femme, qu'ils sont des *infâmes*, doit encore plus évidemment se dire des femmes qui prennent un Habit d'homme.

On sçait quelle autorité ont dans

l'Eglise, les décisions de S. Thomas, appellé particulièrement le *Docteur Angélique*, à cause de la sublimité & de la sûreté de sa Doctrine. Ce saint Docteur établit pour principe (2ª, 2ᵃᵉ, Q. 169. *à* 2ª. *ad* 3ᵃᵐ) que « La manière de s'habiller, doit être telle » qu'elle convienne à la condition » de la personne, selon l'usage » ordinaire ». *Cultus exterior debet competere conditioni personæ, secundum communem consuetudinem*. Or le changement d'Habit de son sexe en celui de l'autre sexe, n'est-il pas contraire à l'usage établi par toutes les Nations? Et l'ordre naturel n'exige-t-il pas que le Vêtement distingue ceux qui le sont par le sexe?

Ce saint Docteur, (dans la même Question) décide nettement que « C'est un désordre qu'une femme » porte un Habit d'homme; & un » homme, un Habit de femme; » principalement, parce que c'est » une occasion qui peut faire tom- » ber dans le péché d'impureté,

» & que cela eſt défendu par les » ſaintes Ecritures ». S. Thomas a certainement en vue les paroles du Deutéronome que j'ai rapportées ci-deſſus *p.* 172 : *De ſe vitioſum eſt quod mulier utatur Veſte virili, aut è converſo ; & præcipuè quia hoc poteſt eſſe cauſa laſciviæ & ſpecialiter prohibetur in lege.*

Ce ſaint Docteur dit encore, dans un autre endroit de ſa Somme, (1ᵃ 2ᵃ Q. 102. *à* 5ᵃ. *ad* 6ᵃᵐ) que « Le changement d'Habit de ſon » ſexe n'eſt propre qu'à allumer » dans les âmes le feu de la con- » cupiſcence & à exciter les paſ- » ſions » *Quòd mulier induatur Veſte virili, aut è converſo, incentivum eſt concupiſcentiæ & occaſionem præſtat libidini.* Nous portons tous en nous le feu de cette concupiſcence, qui eſt ſi dangereux, & qui s'allume ſi aiſément. S. Jacques dit que « Chacun eſt tenté » par ſa propre concupiſcence, ſe » laiſſant prendre & entraîner par » ſes douceurs ». C'eſt un ennemi

contre lequel nous devons toujours être en garde, parce qu'il peut, à tout moment, nous porter quelque coup mortel; & notre plus sérieuse, & même notre continuelle occupation doit être de combattre cet ennemi avec beaucoup de force. Mais le malheur d'un grand nombre de Chrétiens est au contraire de lui donner trop souvent des armes contre eux-mêmes, en faisant & se permettant ce qui ne peut qu'enflammer cette concupiscence en soi-même & dans les autres.

L'Habit d'homme donne à une femme, quand elle s'en revêt, un air plus libre & plus hardi. Comment une femme habillée en *Amazone*, se présente-t-elle? comment salue-t-elle? elle se présente ordinairement & salue en cavalier, plutôt qu'en femme. Et peut-on croire que cette manière de se présenter & de saluer, soit bien convenable à une personne du sexe, dont la modestie doit

faire le plus bel orneme ? Croit-on que les Apôtres & les SS. Pères, qui ont été si sévères sur la modestie, eussent vu avec plaisir les femmes & les filles Chrétiennes se présenter ainsi, de leur temps? S. Paul vouloit que *les femmes eussent la tête couverte d'un voile.* Combien sont éloignées d'observer cette régle de modestie les personnes du sexe, qui s'habillent *en Amazones.* Le Chapeau qu'elles ont sur la tête, ne la leur laisse-t-il pas beaucoup plus découverte que si elles avoient la Coëffure convenable à leur sexe? Et, ayant le visage ainsi découvert, leur vue n'en est-elle pas plus frappante &, par là, plus capable de faire de dangereuses impressions sur un grand nombre d'hommes &, sur-tout, de jeunes gens, qui sont bien éloignés d'*avoir fait*, comme le saint homme Job (*Chap.* 31, ℣. 1.) *un pacte avec leurs yeux, pour ne pas penser même à une Vierge.* Une preuve

ſenſible de ce que dit S. Thomas ; « Que la vue d'une perſonne du » ſexe habillée en homme , eſt » très-propre à exciter la concu- » piſcence » ce ſont les paroles libres & indécentes qu'on leur adreſſe plus facilement, & plus ſouvent , quand on les voit en cet état, que dans leur Habillement ordinaire. Je veux bien ſuppoſer que ces diſcours libres déplaiſent à pluſieurs d'entr'elles, & même qu'elles le font voir par l'air d'improbation, qui paroît ſur leur viſage , lorſqu'on les leur tient. Mais dans le fonds ne ſont-elles pas toujours coupables de donner , par leur changement d'Habits , occaſion à de pareils propos, auxquels elles pourroient & ne devroient même pas, ni s'expoſer , ni donner lieu ? L'Egliſe, dans ſes Conciles, a prononcé *Anathême* contre les femmes & les filles qui prendroient un Habit d'homme. Or l'Egliſe ne prononce jamais *Anathême*,

que contre ceux ou celles qui tombent dans quelque péché considérable. Voici les paroles du Concile de Gangre, tenu dans le quatriéme ſiécle, (*Can.* 13.) « Si » une femme, dit-il, change ſon » Habit, & qu'à la place de ſon » Habit ordinaire, elle en prenne » un d'homme, qu'elle ſoit *Ana-» thême.* » *Si qua mulier Veſtem mutat; & pro ſolito muliebri Amictu virilem ſumit, Anathema ſit.*

Le Clergé de France a fait imprimer à part les Canons pénitentiaux de S. Charles, afin que tous les Confeſſeurs les étudient avec ſoin, & qu'en étant bien inſtruits, ils ſe réglent ſur ces Canons, dans l'adminiſtration du Sacrement de Pénitence, afin qu'ils ſoient, comme parle S. Paul, (1. *Cor. c.* 7 ℣. 1.) des diſpenſateurs fidéles des Myſtères de Dieu. Or l'un de ces Canons porte expreſſément « Qu'un hom-» me qui ſe ſera traveſti, en pre-

» nant un Habit de femme, & » qu'une femme qui aura mis un » Habit d'homme, ſoient mis en » pénitence pendant trois ans, s'ils » ont manqué à la promeſſe qu'ils » avoient faite de ne plus chan- » ger ainſi l'Habit de leur ſexe. » (*Act. Eccl. Mediolan. part.* 7, *t.* 1, *p.* 442.) *Qui vir faciem ſuam transformavit Habitu muliebri, & mulier Habitu viri, emendationem pollicitus, annis pœnitens ſit tribus.* L'Égliſe auroit-elle impoſé une pénitence de trois ans, pour une faute légère ?

Prétendroit-on s'autoriſer, pour excuſer ce changement d'Habits de ſon ſexe, de l'exemple de pluſieurs Saintes, dans les Vies deſquelles on lit qu'en certaines occaſions, elles ont pris des Habits d'homme ? Je réponds en premier lieu (avec le ſçavant Eſtius) aux perſonnes qui prétendroient s'autoriſer de ces exemples, que « Ces Saintes n'ont, » en certaines occaſions, changé

» les Habits de leur ſexe, que » par une inſpiration particulière » de Dieu, qui n'eſt pas aſſu» jetti à ſes propres loix & qui, » en ces cas extraordinaires, les » en a diſpenſées. Quand Dieu, » dit S. Auguſtin, commande » une choſe qui eſt contraire à » une loi qu'il a faite, ce Com» mandement tient lieu de loi, » parce que Dieu étant l'Auteur de » la Loi, il peut s'en diſpenſer lui» même, quand il veut, » (*in Levit. Q.* 56, *t.* 3, *Part.* 1, *p.* 515.) *Cùm jubet ille qui legem conſtituit, aliquid fieri quod in lege prohibuit; juſſio illa pro lege habetur, quoniam autor eſt legis.*

J'ajoute en ſecond lieu, avec ce même Théologien, que « Ces » exemples ne ſont pas rapportés » pour qu'on les imite; mais pour » qu'on y admire, ſans vouloir » en pénétrer les raiſons, la con» duite de Dieu, qui, comme » parle le Prophète, *eſt admirable » dans ſes Saints* ». (Eſtius ſur

le 22 Chap. du Deut. ℣. 5.) *Hæc non ſunt tradenda ad imitationem ; quædam enim Sanctorum facta miranda potiùs quam imitanda.*

Il n'eſt pas douteux, qu'en changeant l'Habit de ſon ſexe, on ne ſcandaliſe les perſonnes qui ont de la piété. Et comme elles ſeules peuvent bien juger de ce qui eſt bon ou mauvais, ou indifférent pour la conſcience; & qu'au contraire, les perſonnes qui ont l'eſprit du monde, ſont de mauvais Juges, dans ce qui regarde la régle des mœurs & la vie chrétienne, il eſt évident que c'eſt au jugement de ces perſonnes, d'une piété ſincère & éclairée, qu'il faut s'en rapporter ſur ce changement d'Habits de ſon ſexe. Or y a-t-il une ſeule de ces perſonnes qui n'en ſoit ſcandaliſée, & qui ne ſe ſente portée à le condamner ? Je demande même ſi aucune de celles qui ſe le permettent, n'ont pas eu ſur

cela, du moins dans le commencement, quelque répugnance, quelque doute, & quelque peine de conſcience. Je demande ſi elles n'ont pas quelque temps héſité, avant que de ſe le permettre. Quant à beaucoup d'autres perſonnes qui commettent, ſans remords, de très-grandes fautes, & qui ménent tranquillement une vie toute oppoſée aux régles & aux maximes de l'Evangile, ſi elles n'ont aucune difficulté ſur l'habit d'*Amazone*, faut-il en être ſurpris; quand la conſcience n'eſt pas éclairée, ni délicate ſur beaucoup de choſes qui devroient l'allarmer, il ne faut pas s'attendre qu'elle le ſera ſur le point de morale que je traite.

Mais, dit-on, c'eſt une foibleſſe que de ſe ſcandaliſer, en voyant une perſonne habillée en *Amazone*; & ne doit-on pas, ou du moins ne peut-on pas mépriſer un tel ſcandale?

Après tout ce que j'ai rapporté,

que l'Ecriture, les ſaints Pères & les Conciles, ont dit, contre le changement d'Habits de ſon ſexe, peut-on dire raiſonnablement que c'eſt une foibleſſe d'eſprit de le condamner ? Les ſaints Pères & les Evêques, dont les Conciles étoient compoſés, étoient-ils de petits eſprits ? Mais, quand ce ſeroit par foibleſſe d'eſprit, que pluſieurs ſe ſcandaliſeroient de ce traveſtiſſement, la charité que l'on doit au prochain, ne demanderoit-elle pas qu'on y eût quelqu'égard, & qu'on évitât ce qui eſt pour eux un ſujet de ſcandale, pouvant le leur épargner. *Si quelqu'un*, dit J. C. (*Matth. c.* 18, ℣. 6.) *eſt un ſujet de ſcandale & de chûte à l'un de ces petits qui croyent en moi; il vaudroit mieux pour lui qu'on lui pendît au cou une meule de moulin, & qu'on le jettât au fond de la mer.*

Remarquez que c'eſt particulièrement du ſcandale *des petits & des foibles*, que J. C. parle ici;

il ne veut pas par conséquent qu'on le méprise. Qu'on lise le Chap. 8, de la 1. Ep. de S. Paul aux Corinthiens, & l'on verra le jugement qu'il porte de cette prétendue force d'esprit, qui fait qu'on ne craint pas de scandaliser *les foibles & les petits*, par une conduite qu'on peut éviter. Au temps de cet Apôtre, il y avoit des Chrétiens foibles qui croyoient mal-à-propos, que c'étoit un péché de manger des viandes immolées aux Idoles. D'autres plus instruits, & d'une conscience plus éclairée, croyoient qu'on pouvoit en manger sans pécher. S. Paul étoit de ce sentiment, parce que, comme il le dit, « l'Idole n'étant » rien, elle ne pouvoit imprimer » aucune qualité mauvaise & dan» gereuse à la chair des animaux » qui lui étoient offerts. » Cependant, ce saint Apôtre exhortoit les Fidéles plus instruits, & qui croyoient qu'on pouvoit manger de ces viandes sans péché, à s'en

abstenir, s'ils ne pouvoient en manger, sans scandaliser ceux de leurs frères qui étoient foibles. La raison qu'en donne le saint Apôtre, « C'est » que leurs exemples portoient » les Chrétiens foibles à en manger, contre leur conscience, » n'osant pas se distinguer de ceux » qu'ils voyoient en manger, & » par là, les exposoient à pécher. » Car tout ce qui est fait contre » la conscience, ne peut se faire » sans péché. » C'est ce que signifie cette sentence de l'Apôtre: « Tout ce qui n'est pas selon la » Foi est péché. » *Omne quod non est ex Fide, peccatum est.* Ici le saint Apôtre prend le nom *de Foi* pour *la Conscience*, par laquelle on croit les choses bonnes ou mauvaises.

Pour détourner ces Chrétiens plus instruits & plus forts, de scandaliser ainsi les âmes foibles, S. Paul leur disoit: « Vous perdez » par votre science, votre frère » encore foible, pour lequel » Jésus-Christ est mort. Or pé-

» chant de la ſorte contre vos » frères, & bleſſant leur con» ſcience, qui eſt foible, vous pé» chez contre Jéſus-Chriſt même ».

A cette exhortation, par laquelle S. Paul s'efforce d'empêcher qu'on ne ſcandaliſe les foibles, il joint ſon exemple, en ajoutant : « Si donc ce que je man» ge, ſcandaliſe mon frère, je ne » mangerois plutôt jamais de chair » toute ma vie, pour ne pas » ſcandaliſer mon frère, qui eſt » foible ». Héſitera-t-on à convevenir qu'il y a plus de ſujet d'être ſcandaliſé, en voyant une perſonne du ſexe habillée en homme, qu'il n'y en avoit du temps de S. Paul, pour une perſonne foible, de voir un Fidéle plus inſtruit, manger des viandes immolées aux Idoles ? Ce n'étoit pas une choſe mauvaiſe en ſoi, que de manger de ces viandes ; au lieu que rien ne peut excuſer de changer l'Habit de ſon ſexe.

Mais, dit-on, ſi c'eſt un ſi grand

mal qu'on veut le faire entendre dans cet Ecrit, que les perſonnes du ſexe s'habillant *en Amazone*, changent par là les Habits de leur ſexe ; pourquoi les Caſuites & les Confeſſeurs ne ſont-ils pas d'accord ſur ce mal, pour le défendre ? Malheureuſement il y a bien d'autres points ſur leſquels ils ne ſont point autant d'accord, qu'ils devroient l'être. Ce n'eſt pas-là une raiſon qui puiſſe juſtifier ce que Dieu condamne. Par exemple, il n'y a que trop de Caſuiſtes & de Confeſſeurs qui permettent des contrats & des pratiques uſuraires ; l'uſure en eſt-elle plus permiſe pour cela ? Le Saint-Eſprit dit dans le Livre des Proverbes (*c.* 14, ℣. 19.) *Il y a une voie qui paroît droite à l'homme, & dont la fin conduit à la mort.* Le Saint-Eſprit a jugé ſi important qu'on ſoit convaincu de cette vérité, qu'il l'a encore répétée, deux Chapitres après. (*ch.* 16, ℣. 3.) Peu auparavant il avoit dit : (*chap.* 12

℣. 15.) *La voie de l'insensé est droite à ses yeux.* C'est le pécheur que le Saint-Esprit appelle ici *insensé*, & il fait entendre par là qu'il mérite d'autant plus de se tromper & d'être trompé, qu'il craint plus qu'on ne lui enseigne la voie de Dieu dans la vérité, & qu'il désire plus d'être flatté dans ses mauvais désirs. Si, par une juste punition de ce qu'il craint la lumière, & de ce qu'il aime les ténébres, Dieu permet qu'il s'engage, ou qu'on l'engage dans une voie qu'il croit droite, & qui ne l'est pas, le S. Esprit décide qu'il ne va pas moins à la mort. Voulons-nous donc éviter ce malheur que nous ne pouvons trop craindre, demandons souvent à Dieu, & avec instance, que la lumière de sa parole conduise toujours nos pas, & qu'elle éclaire toujours ceux que nous consulterons pour les affaires de notre conscience. Ne perdons jamais de vue, que dans les choses dou-

teuſes, il faut toujours prendre le parti le plus ſûr : *In dubiis tutior pars eligenda ;* ſur ce principe de Tertulien, « qu'on ne peut » prendre trop de ſûreté, quand » il s'agit de l'éternité : » *Nulla ſatìs magna ſecuritas, ubi periclitatur æternitas.* Quand il s'agit de faire réuſſir une affaire temporelle, qu'on juge un peu importante, quelle précaution ne prend-on pas? N'en faut-il pas prendre infiniment plus pour les affaires de la conſcience, & pour aſſurer ſon ſalut.

Mais les perſonnes, qui, en s'habillant en *Amazone*, conſervent quelque choſe de leur ſexe, telle qu'une juppe, ne peuvent elles pas être excuſées, ou au moins tolérées? Je reponds d'abord, que parmi celles qui s'habillent en *Amazone*, pluſieurs ne prennent pas même cette précaution. De plus, je ne vois pas que dans la Loi du Deutéronome qui défend de prendre un autre Habit que celui de

ſon ſexe, qu'il y ait aucune reſtriction, ni exception de perſonnes, de quelque qualité qu'elles puiſſent être; &, dès que dans la Loi, il n'y a aucune exception, ni aucune reſtriction, nous eſt-il permis d'en mettre quelqu'une, C'eſt une maxime de Droit, que, quand la Loi ne diſtingue pas ? nous ne devons pas non plus diſtinguer : *Ubi Lex non diſtinguit, nec diſtinguere fas eſt.* Qu'une perſonne habillée en *Amazone*, conſerve quelques-uns des vêtemens de ſon ſexe, elle ſera avec cela toujours plus habillée en homme qu'en femme; & il me ſemble que c'eſt ce qui eſt défendu par la Loi du Deuteronome.

Enfin on dit que c'eſt pour ſa ſanté, & par le conſeil des Médecins, qu'on eſt obligé de monter à cheval, & qu'on ne le peut avec ſes Habits ordinaires.

Mais je demande 1° Si les Médecins les plus habiles & même les

plus religieux, croyent ce reméde si efficace & si néceſſaire, qu'il ne puiſſe être ſuppléé par aucun autre ? 2° Combien de femmes montent à cheval ſans changer d'Habit ? 3° Ce reméde, s'il en eſt un, n'opéreroit-il pas, ſur une perſonne du ſexe qui ſeroit à cheval avec ſes Habits ordinaires ? 4° Enfin ce changement d'Habit de ſon ſexe, *étant* (ſelon S. Thomas) *très-ſouvent une occaſion de luxure*, ſi on a la crainte de Dieu & le déſir de ſe ſauver, ne ſera-t-on pas diſpoſé à ſacrifier, s'il le faut, la ſanté de ſon corps, pour ne point perdre ſon âme ni celle des autres ?

Afin que les remédes opèrent, il faut que Dieu les béniſſe ; c'eſt lui, eſt-il dit au Livre de Job (*c.* 5, ℣. 18) qui frappe & qui guérit ; *Il envoye les maladies, & la guériſon vient de ſa main ſalutaire. — Ipſe vulnerat & medetur ; percutiet & manus ejus*

ſanabunt. Et a-t-on lieu d'eſpérer que Dieu béniſſe l'uſage d'un moyen qu'on prend pour conſerver ou réparer ſa ſanté, dont nous avons vu que S. Thomas dit, qu'*il eſt toujours accompagné d'indécence* & de quelque danger ſpirituel, & pour ſon âme & pour celles des autres, & ſouvent pour les unes & les autres enſemble.



CHAPITRE XIII.

Dans lequel on montre que les principales vérités répandues dans cet Ouvrage contre le Luxe des Habits & l'amour des Parures, ont été enſeignées par S. François de Sales.

APRÈS toutes les autorités que j'ai citées dans cet Ouvrage, contre le Luxe & la Vanité des Habits, je ne puis mieux finir ce petit Traité, qu'en rapportant l'Article qu'on lit à ce ſujet dans la *Vie de S. François de Sales*, compoſée par M. Marſollier, Chanoine de l'Égliſe d'Uzès, imprimée à Paris, en 1701, chez Dupuis, *tom.* II. *liv.* 8, *art.* 22, lequel a pour titre: *DU LUXE.*

Sentimens du ſaint Prélat ſur la bienſéance dans les Habits.

« Le Luxe a toujours été un
» vice; mais la mal-propreté ne

» fut jamais une vertu. Le faint Évê-
» que condamne l'une avec toute
» la févérité de l'Évangile; mais il
» approuve la propreté, & la con-
» feille aux perfonnes qui vivent
» dans le monde; car c'eft pour
» elles qu'il a écrit, quoiqu'il foit
» vrai pourtant qu'il ne la blâme
» en aucun état. Il dit donc contre
» le Luxe, à ceux qui vivent dans
» le monde, qu'on doit fuivre
» cet avis de S. Pierre : *Ne mettez
» point votre Ornement à vous parer
» au dehors, par la frifure des che-
» veux, par les enrichiffemens d'or,
» & par la beauté des Habits; mais
» à parer l'homme invifible, caché
» dans le cœur, par la pureté incor-
» ruptible d'un efprit plein de dou-
» ceur & de paix; ce qui eft un
» riche & magnifique Ornement aux
» yeux de Dieu.*

» Il veut, avec S. Paul, que les
» femmes qui font profeffion de
» Piété, (& il en faut, dit-il,
» dire autant des hommes) foient

» vêtus d'Habits bienſéans, & » qu'elles ſoient modeſtement pa» rées. Il ajoûte que les hommes » qui s'occupent trop de leurs » parures, paſſent avec raiſon » pour des efféminés, & les fem» mes pour être vaines & faciles. » *Car*, dit-il, *ſi elles ont de la » chaſteté, elle ne paroît pas au » moins dans ces bagatelles. On dit » qu'on n'y penſe pas de mal; mais » je réponds que le Diable en penſe » toujours.* On s'expoſe donc, par » la Parure exceſſive, à de forts » mauvais jugemens; il eſt rare » qu'on faſſe tant de dépenſes; » qu'on ſe donne tant de ſoins, » & qu'on prenne tant de peines » pour plaire à un mari, à qui » pourtant une honnête-femme » doit uniquement ſe piquer de » plaire; il pourroit arriver qu'on » n'auroit pas d'autre intention; » mais le monde n'en juge pas ainſi, » & l'on eſt toujours reſponſable » des mauvais jugemens qu'on fait

» faire. L'honneur & la réputa-
» tion à l'égard d'une femme,
» doivent l'emporter ſur tous les
» égards humains; tout ce qui
» peut y donner la moindre at-
» teinte, doit être retranché.

» Mais la Parure expoſe en-
» core à de grandes tentations;
» on ne s'adreſſe guère à une
» femme modeſte & modeſte-
» ment vêtue; on juge de ſon
» cœur par ce qui paroît au-de-
» hors; comme on croit qu'elle
» ne cherche point à plaire, on
» ne penſe pas à la tenter. Le
» Luxe, au contraire, invite, at-
» tire, enhardit; qui n'évite pas le
» péril, le rencontre ſouvent ſans
» le chercher. La vertu timide fuit
» le grand jour; & l'ennemi de
» notre ſalut ne manque jamais
» de profiter des moindres occa-
» ſions que nous lui donnons pour
» nous perdre. C'eſt ce que le
» ſaint Prélat veut dire dans ces pa-
» roles: *On dit qu'on n'y penſe pas*

» *de mal; mais je réponds*, *comme*
» *j'ai déjà répondu ailleurs*, *que le*
» *Diable en penſe toujours.*

» Ce que le ſaint Prélat dit du
» Luxe des Habits, on peut le
» dire auſſi de celui de la table,
» des équipages & des ameuble-
» mens. La charité chrétienne ne
» permet pas de faire tant de
» dépenſes ſuperflues, pendant
» que les pauvres, qui ſont nos
» frères, manquent de toutes
» choſes, & meurent ſouvent de
» faim. De quel œil un Chrétien
» peut-il voir Jéſus-Chriſt ſouf-
» frant dans ſes membres une
» honteuſe nudité, pendant qu'un
» nombre d'inutiles valets &, qui
» pis eſt, des murailles mêmes
» ſont richement revêtues? N'eſt-
» ce pas dans ces occaſions qu'on
» peut dire, avec S. Auguſtin,
» que ceux qui n'aſſiſtent pas les
» pauvres, ſont leurs véritables
» meurtriers; *Non paviſti*, *occidiſti.*

» Le ſaint Prélat reconnoît

» pourtant, avec S. Louis qu'il
» cite, que la condition doit ré-
» gler ces ſortes de dépenſes. Il
» y en a de permiſes aux Rois,
» aux Princes, aux perſonnes
» diſtinguées par leur naiſſance &
» par leur rang, qui ne le ſont
» pas à des particuliers qui n'ont
» point d'autre diſtinction dans le
» monde que celle que leur ac-
» quièrent des richeſſes ſouvent
» mal acquiſes. Il avoue même
» qu'on peut avoir égard à l'âge,
» qu'on peut ſouffrir dans de
» jeunes-gens, ce que des per-
» ſonnes âgées, des femmes ma-
» riées, des veuves, ne ſe doi-
» vent point permettre; mais en
» tout état, en tout âge, en toute
» condition, il veut qu'on évite
» la ſuperfluité, & qu'on ſe ſou-
» vienne toujours de la modeſtie
» chrétienne. Voilà les ſentimens
» de ce grand Évêque ſur le *luxe.*
» Pour ce qui eſt de la pro-
» preté, il la loue & il la recom-

» mande ; il prétend même que
» la propreté extérieure eſt la
» marque d'un eſprit bien réglé,
» & qu'elle repréſente l'honnê-
» teté intérieure. Il remarque en-
» core que Dieu demande la pro-
» preté corporelle dans ceux qui
» approchent de ſes Autels, &
» qui ſont, pour ainſi-dire, les
» ſurveillans de la Piété. Il ſou-
» tient que c'eſt mépriſer ceux
» qu'on fréquente, que de vou-
» loir vivre avec eux avec des
» Habits mal-propres, & qui les
» choquent. Mais, en recomman-
» dant la propreté, il veut qu'on
» évite l'afféterie & ces curioſités
» vaines & ſuperflues, qui ne ſer-
» vent qu'à contenter la vanité.
» *Tenez-vous*, dit-il, *tant qu'il*
» *vous ſera poſſible, dans un état*
» *ſimple & modeſte.* Cet état eſt
» toujours ſans doute le plus
» grand ornement de la beauté,
» & la meilleure excuſe pour la
» laideur.

» Le saint Prélat étoit d'une » exactitude extrême à retran- » cher toute superfluité dans les » Habits de ceux qui étoient sous » sa conduite. On peut se souve- » nir, à cette occasion, de la » manière dont il en usa à l'égard » de Madame de Chantal, dès les » premiers jours qu'il l'eût con- » nue. *Un jour* (dit l'Auteur de » sa Vie en abrégé) *le saint Evê-* » *que, la voyant un peu plus ajustée* » *qu'à l'ordinaire, lui dit : Madame,* » *laisseriez-vous d'être propre, si vous* » *n'aviez cette petite Dentelle à votre* » *Coëffe, & ces Glands à votre Mou-* » *choir. La sainte Veuve, sur le champ,* » *coupa les Glands, & fit découdre* » *le soir la Dentelle.* Ces remar- » ques sont petites ; mais elles » font connoître combien le saint » Évêque étoit ennemi, non-seu- » lement du Luxe, mais encore » de la superfluité dans les Ha- » bits.

» On peut dire en général qu'il

» en eſt de la manière de s'ha-
» biller, comme du langage.
» Dans l'un & dans l'autre, il faut
» éviter l'affectation; ne ſe rendre
» eſclave ni de la nouveauté ni
» de la mode; ne ſe point piquer
» de renchérir, ni d'aller plus loin
» que les autres, & ne s'obſtiner
» pas non-plus à ne ſe pas confor-
» mer au plus grand nombre, les
» régles de la modeſtie, étant
» d'ailleurs exactement gardées.
» La ſingularité fut toujours un
» mauvais caractère; il faut l'é-
» viter avec ſoin, ſur-tout dans
» les choſes qui regardent le
» Public.

» S. Louis, cité par S. François
» de Sales, donnoit ſur cela une
» excellente régle. Il faut, diſoit-
» il, que chacun s'habille ſelon
» ſa condition, de ſorte que les
» ſages & les bons ne puiſſent
» dire : *Vous en faites trop*; ni les
» jeunes-gens : *Vous en faites trop*
» *peu*. Mais, ſi les jeunes-gens ne

» veulent pas se contenter de la » bienséance, il faut s'en tenir à » l'avis des sages.

» Le saint Prélat n'étoit pas » seulement exact à retrancher le » Luxe & la superfluité dans les » autres, il en donnoit lui-même » l'exemple, avec une fidélité qui » alloit, pour ainsi-dire, jusqu'au » scrupule. Outre ce que l'on a » rapporté dans sa Vie de sa fru- » galité dans sa table, de la mo- » destie dans ses meubles & dans » ses Habits, & du retranchement » entier de toutes sortes d'équi- » pages, on voit dans une de ses » lettres, qu'il écrit confidemment » à une Dame très-vertueuse, » que, depuis qu'il avoit quitté le » monde, pour embrasser l'état » Ecclésiastique, il n'avoit jamais » porté des bas d'Estame, ni de » Gands lavés, & qu'il n'avoit » même jamais voulu se servir » de papier doré.

» Après cela n'y a-t-il pas lieu

» de s'étonner qu'on ait eu la té-
» mérité d'accuſer ce grand Évê-
» que d'avoir eu trop d'indul-
» gence pour le Luxe ; & que
» ceux qui le favoriſent encore
» aujourd'hui, oſent ſe vanter de
» ſuivre ſes maximes ? On n'en-
» treprend pas de l'en juſtifier ;
» d'autres plus habiles l'ont déjà
» fait. On ſe contentera de ren-
» voyer à ſes ſentimens qu'on
» vient de rapporter ; qu'on les
» examine avec attention, & l'on
» verra qu'on ne pouvoit pas
» donner aux gens du monde, des
» régles plus ſaintes & plus ſen-
» ſées pour la modeſtie des
» Habits. »

Après avoir entendu M. Marſollier nous expoſer les ſentimens de S. François de Sales ſur le Luxe & la Vanité des Habits, les Lecteurs entendront, je penſe, avec plaiſir, ce reſpectable Prélat expoſer lui-même ſes ſentimens ſur ce ſujet, avec cette aimable ſim-

plicité qui fait ſon caractère principal. Il les a conſignés, ces ſentimens, dans le Chapitre XXV de la IIIe partie de ſon *INTRODUCTION A LA VIE DÉVOTE*. Ce Chapitre a pour titre : *De la Bienſéance dans les Habits.*

« S. Paul (dit le pieux Évê-
» que) veut que les femmes
» chrétiennes (il faut en dire au-
» tant des hommes), ſoient vêtues
» d'Habits conformes à la bien-
» ſéance, & qu'elles ſoient mo-
» deſtement parées. Or la bien-
» ſéance des Habits & des autres
» Ornemens, dépend *de la matière*,
» *de la forme & de la propreté. Quant*
» *à la propreté*, elle doit être
» preſque toujours égale dans nos
» Habits, ſur leſquels, autant que
» nous le pouvons, nous ne de-
» vons ſouffrir aucune tache. La
» propreté extérieure repréſente,
» en quelque façon, l'honnêteté
» intérieure. Dieu même, de-
» mande la propreté extérieure

» de ceux qui s'approchent de
» ſes Autels, & qui ſont, pour
» ainſi dire, les ſurveillants de la
» Piété.

» *Quant à la matière & à la forme*
» *des Habits*, la bienſéance ſe
» conſidère par pluſieurs circon-
» ſtances, du *temps*, de l'*âge*, des
» *qualités*, des *compagnies*, des *oc-*
» *caſions*. On ſe pare ordinaire-
» ment mieux aux jours de fête,
» ſelon la grandeur du jour que
» l'on célébre; dans le temps de
» pénitence, comme au Carême,
» on ſe néglige. Aux nôces, on
» porte une robe nuptiale; aux
» funérailles, des Habits de deuil,
» & auprès des Princes, on ſe re-
» vêt plus décemment que ſi on
» étoit parmi des domeſtiques.
» La femme mariée peut ſe parer,
» quand elle eſt auprès de ſon
» mari, & le doit même, s'il le
» déſire. Mais, ſi elle en fait au-
» tant, quand elle en eſt éloi-
» gnée; on demande à qui elle

» veut donc plaire par cette af-
» fectation. Les filles peuvent être
» plus ajuſtées, parce qu'il leur
» eſt permis de tâcher de plaire
» à pluſieurs; quoiqu'elles ne le
» doivent faire, que pour en ga-
» gner un ſeul par le mariage. On
» ne trouve pas même mauvais
» que les veuves qui n'ont pas
» renoncé au mariage, ſe parent
» en quelque façon, pourvû qu'il
» n'y ait rien dans leurs Ajuſte-
» mens de contraire à la mo-
» deſtie. Comme elles ont déjà
» été mères de famille, & qu'elles
» ont paſſé par les angoiſſes du
» veuvage, on ne doute pas
» qu'elles ſoient plus prudentes &
» plus retenues; mais, pour les
» vraies veuves, qui le ſont de
» corps & de cœur, la modeſtie
» & l'humilité ſont les Ornemens
» uniques dont elles doivent ſe
» parer. En effet ſi elles cher-
» chent à plaire aux hommes, elles
» ne ſont pas de vraies veuves;

» &, si elles ne cherchent pas à leur
» plaire, pourquoi se servent-elles
» d'Ajustemens propres à attirer
» leurs regards? Quand on ne veut
» pas recevoir les Hôtes, on ôte
» l'enseigne du logis. On se moque
» toujours des personnes âgées,
» quand elles cherchent à plaire
» par la parure. C'est une folie qui
» n'est supportable que dans les
» jeunes personnes.

» Soyez propre, Philothée, qu'il
» n'y ait dans vos Habits rien de
» contraire à la décence, ni qui
» puisse choquer. C'est mépriser
» ceux qu'on fréquente, que de
» vouloir vivre parmi eux avec
» un Habit mal-propre & dés-
» agréable à la vue. Mais gardez-
» vous bien des recherches vaines
» & folles dans la manière de
» vous habiller. Tenez-vous,
» autant qu'il vous sera possible,
» dans un état simple & modeste.
» Cet état est toujours, sans doute,
» le plus grand Ornement de la

» beauté, & la meilleure excuſe
» pour la laideur. S. Pierre avertit
» principalement les jeunes femmes
» *de ne point porter les cheveux friſés.*
» Les hommes qui s'occupent de
» ces folies, paſſent pour des effé-
» minés: & les femmes pour vaines
» & faciles. Car ſi elles ont de la
» chaſteté, cette vertu ne paroît
» pas dans ces Vanités. On dit qu'on
» n'y penſe pas de mal. Je réponds,
» comme j'ai répondu ailleurs, que
» *le Diable en penſe toujours.* Pour
» moi je voudrois qu'un homme
» pieux & une femme pieuſe,
» fuſſent toujours le plus propre-
» ment habillés; mais auſſi qu'ils
» le fuſſent avec le moins d'affecta-
» tion poſſible, &, comme il eſt
» dit au Proverbe, qu'*ils fuſſent*
» *parés de grâces, de bienſéance &*
» *de dignité.* »



CONCLUSION.

IL me ſemble que ce petit Traité préſente une lumière pour conduire dans les ténébres de cette vie, les pas de ceux & celles qui veulent ſe ſauver; ou, pour mieux dire, cette Lumière nous eſt préſentée par le Saint-Eſprit, dans les ſaintes Ecritures & par les Pères dans leurs Inſtructions & leurs Ecrits. Mais n'en ſera-t-il pas de cette Lumière ſpirituelle, comme de la lumière ſenſible & extérieure du Soleil? Celle-ci eſt à charge aux yeux malades; ils ne peuvent la ſupporter, & ils s'en détournent; mais elle plaît aux yeux ſains, & elle fait leur joie. C'eſt ainſi que je ne doute pas que les vérités établies dans cet Ouvrage, ne ſoient bien reçues des perſonnes de Piété, & qu'elles ne déplaiſent beaucoup aux perſonnes

mondaines, qui n'en seront pas touchées. Ces personnes se plaindront, peut-être même avec amertume, qu'on leur propose des règles sévères, qui les gêneroient trop, si elles vouloient les suivre. Comme si ce qui étoit bon, vrai, pratiquable du temps des Apôtres & des SS. Pères, ne l'étoit plus du nôtre. Mais est-il étonnant que, comme la fiévre ôte à ceux qui en sont brûlés, le goût des nourritures corporelles, les meilleurs & les plus salutaires; de même la fiévre des passions & du péché ôte le goût des plus saintes vérités à ceux qui sont travaillés de cette fiévre spirituelle. Qu'on guérisse la fiévre du corps; & alors on prendra avec plaisir & avec appétit, les nourritures dont on ne pouvoit même supporter la vue ni l'odeur, lorsqu'on étoit agité de cette fiévre. De même, que Dieu guérisse dans une âme, l'amour du monde, qui

l'a dominée jusqu'alors, elle écoutera & elle lira avec plaisir les Vérités pour lesquelles elle n'avoit, avant sa conversion, que de l'éloignement & de l'aversion; elle y applaudira, au lieu qu'elle les critiquoit & les combattoit; & elle s'appliquera à les mettre en pratique. On voit tous les jours que les personnes bien converties louent & recherchent ce qu'auparavant elles blâmoient & fuyoient. Je ne m'attends pas que ce petit Ouvrage obtienne les suffrages du plus grand nombre; mais, pourvû que Dieu l'approuve & le rende utile à quelques âmes, mes désirs seront accomplis; ma peine récompensée, & mes prières exaucées.



AVIS.

Cet Ouvrage tendoit à ſa fin pour l'impreſſion, lorſqu'on a reçu d'Italie la Pièce ſuivante :

EDITTO.

MARCO ANTONIO del Titolo di S. Maria della Pace della S. R. C. Prete Card. *Colonna* della Santita di Noſtro Signore Vicario Generale, &c.

L'APOSTOLICO zelo della Santità di Noſtro Signore CLEMENTE XIV. felicemente Regnante non può non eſſer vivamente commoſſo in viſta degli odierni abuſi, che anno alterato la compoſtezza degli abiti femminili; e ſpecialmente nel conſiderare, che il divoto Seſſo, dimenticando il ſuo pio coſtume, non riſpetti neppure l'Auguſta Abitazione, che l'Altiſſimo ſi è fabbricata in terra per ivi dimorare fra noi nell'Eucariſtico Sacramento, e ricevere le adorazioni, e i ſacrificj da'ſeguaci della ſua Evangelica Dottrina. Sono alla Santità Sua ben noti i rigoroſiſſimi Editti, che furono pubblicati dai due glorioſi Pontefici Innocenzo XI. e Clemente XI. ſopra il più modeſto e decente veſtir delle Donne, particolarmente in un luogo dichiarato dall'iſteſſa Sapienza, Caſa di orazione e di Santità; ordinando che le medeſime non ardiſ-

ÉDIT.

MARC-ANTOINE, du Titre de Sainte-Marie de la Paix, Prêtre de la Sainte Église Romaine, Cardinal Colonne, Vicaire-général de Sa Sainteté, Notre Seigneur le Pape, &c.

LE zéle apoftolique de Sa Sainteté, Notre Seigneur le Pape CLÉMENT XIV, heureufement régnant, n'a pû qu'être vivement touché à la vue des abus d'aujourd'hui, qui ont altéré la manière honnête & décente des Habits des femmes; & fpécialement, en confidérant que le Sexe qu'on appelle *Dévôt*, oubliant les anciennes mœurs, ne refpecte pas même l'habitation augufte, que le Très-Haut s'eft formée fur terre, pour y demeurer parmi nous, dans le Sacrement de l'Euchariftie, & recevoir les adorations & le Sacrifice que prefcrit fa Doctrine évangélique. Sa Sainteté connoît les Édits très-rigoureux qui ont été publiés par deux de fes très-illuftres Prédéceffeurs, Innocent XI & Clément XI, fur l'Habillement que les femmes doivent obferver le plus décent & le plus modefte, fur-tout

ſero di entrarvi, ſe non in aſpetto di eſemplar modeſtia, coperte, e velate ſecondo il precetto del Principe degli Apoſtoli, e del Dottor delle Genti.

Intenta dunque Sua Santità non meno al bene ſpirituale, che alla temporale felicità de' ſuoi Sudditi, e per rimuovere da eſſi gli effetti di quel rigore, con cui il Figlio di Dio ſi armò un tempo contro i Profanatori del Tempio, ordina, che niuna Donna di qualunque condizione ſi avvanzi a metter piede nelle Chieſe ſe non veſtita nella forma più propria, e modeſta, e che non poſſa dare alcun motivo di ſcandalo: riſerbando al ſupremo ſuo arbitrio il caſtigo dovuto a chi non ſi uniformaſſe intieramente ai ſuoi ſanti, e religioſi voleri.

Pone inoltre la Santità Sua a carico de' Parrochi, Sagreſtani, Confeſſori, e di ogni altro Superiore di qualunque Chieſa d'invigilare ſull'eſatta oſſervanza del preſente Editto: che ſemmai uſaſſero in ciò diſſimulazione, e tolleranza per qualſivoglia umano riſpetto, ſoggiaceranno anch'eſſi alle dovute pene a ſeconda delle circoſtanze.

dans un lieu que la Sageſſe même appelle *la Maiſon de Prière & de Sainteté*; leur ordonnant de n'oſer y entrer qu'avec le maintien d'une modeſtie exemplaire, couvertes & voilées, ſelon le précepte du Prince des Apôtres, & du Docteur des Nations.

Sa Sainteté donc, également occupée du bien ſpirituel, & du bonheur temporel de ſes Sujets, pour ne pas attirer les effets de la rigueur avec laquelle le Fils de Dieu s'arma contre les profanateurs du Temple, ordonne qu'aucune femme, de quelqu'état & condition qu'elle ſoit, n'oſe mettre le pied dans les Égliſes, que dans la forme d'Habillement la plus convenable & la plus modeſte, qui ne puiſſe donner aucune occaſion de ſcandale; réſervant à ſon autorité ſuprême, la punition due à qui ne ſe conformeroit pas entièrement à ſes ſaintes & religieuſes Ordonnances.

Sa Sainteté, en outre, charge les Curés, Sacriſtains, Confeſſeurs & tous autres Supérieurs de chaque Égliſe, de veiller à l'exacte obſervation du préſent Édit; Déclarant que, s'ils uſoient jamais, dans ce point, de diſſimulation & de tolérance, par quelque reſpect humain que ce ſoit, ils ſeront eux-mêmes ſoumis aux peines

Non manchino altresì i Predicatori, Catechisti, ed altri Ministri Evangelici di cooperare a sì retto fine con le loro zelantissime esortazioni; mentre Noi in adempimento del nostro Offizio, e degli oracoli Santissimi porremo tutta la nostra possibil vigilanza, affinchè il decoro del Santuario sia degnamente rispettato, e la Santità Sua pienamente ubbidita. Dato dalla nostra solita Residenza questo dì 16. *Dicembre* 1770.

M. A. Card. Vicario.

ROMUALDO, Canonic. Onor. Segretario.

In Roma, nella Stamperia della Rev. Camera Apostolica, 1770.

qu'ils mériteront, ſuivant les circonſtances.

Que les Prédicateurs, Catéchiſtes & autres Miniſtres évangéliques ne manquent pas de coopérer à une fin ſi juſte, par leurs exhortations les plus zélées. De notre côté, pour accomplir le devoir de notre charge, & les Ordres de Sa Sainteté, nous emploierons toute la vigilance poſſible, pour que l'honneur du Sanctuaire ſoit dignement reſpecté, & Sa Sainteté pleinement obéie. Donné du lieu de notre réſidence ordinaire, le 16. de Décembre 1770. *Signé*, M. A. Card. Vicaire.

ROMUALDE, Chan. Hon. Secrétaire.

A Rome, de l'Imprimerie de la Chambre Apoſtolique, 1770.

APPROBATION
du Cenſeur Royal.

J'AI LU, par ordre de Monſeigneur le Garde des Sceaux, un Manuſcrit intitulé : *Traité contre l'Amour des Parures, & le Luxe des Habits* ; & j'ai vu que tout y étoit ſolide, édifiant & très propre à rappeller dans nos mœurs la pureté de la Morale chrétienne : Donné à Paris, ce 22 Février 1779.

Signé, LOURDET, Profeſſeur Royal.

PERMISSION DU SCEAU.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE : A Nos âmés & féaux Conſeillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de Notre Hôtel, Grand-Conſeil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres Nos Juſticiers qu'il appartiendra, SALUT. Notre âmé le Sieur Auguſtin - Martin LOTTIN, l'un de nos Imprimeurs Libraires à Paris, Nous a fait expoſer qu'il déſireroit faire imprimer & donner au Public un Ouvrage intitulé : *Traité contre l'Amour des Parures, & le Luxe des Habits*, s'il Nous plaiſoit lui accorder Nos Lettres de Permiſſion pour ce néceſſaires ; A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Expoſant, Nous lui avons permis & permettons, par ces Préſentes, de faire imprimer ledit

Ouvrage autant de fois que bon lui ſemblera, & de le faire vendre & débiter par tout Notre Royaume, pendant le temps de *cinq années* conſécutives, à compter du jour de la date des Préſentes. FAISONS défenſes à tous Imprimeurs, Libraires & autres perſonnes, de quelques qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangère dans aucun lieu de Notre obéiſſance; A LA CHARGE que ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impreſſion dudit Ouvrage ſera faite dans Notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caractères; que l'Impétrant ſe conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril mil ſept-cent vingt-cinq, à peine de déchéance de la préſente Permiſſion; qu'avant de l'expoſer en vente, le Manuſcrit qui aura ſervi de copie à l'impreſſion dudit Ouvrage, ſera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de Notre très-cher & féal Chevalier, Garde des Sceaux de France, le Sieur HUE DE MIROMENIL; qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans Notre Bibliothéque publique, un dans celle de Notre Château du Louvre, un dans celle de Notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France, le Sieur DE MAUPEOU, & un dans celle dudit Sieur HUE DE MIROMENIL; le tout à peine de nullité des Préſentes; Du

contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant & ses ayans cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. VOULONS qu'à la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, foi soit ajoutée comme à l'Original. COMMANDONS au premier Notre Huissier, ou Sergent sur ce requis, de faire, pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires; Car tel est Notre plaisir: DONNÉ à Paris, le *vingt-huitiéme* jour du mois d'*Avril* l'an *mil sept-cent soixante-dix-neuf*, & de Notre Régne le cinquiéme. PAR LE ROI, EN SON CONSEIL: *Signé*, LE BÉGUE.

Registré sur le Registre XXI. de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N° 1687, fol. 116, *conformément aux dispositions énoncées dans la présente Permission, & à la charge de remettre à ladite Chambre les huit exemplaires prescrits par l'Article CVIII du Réglement de* 1723. *A Paris, ce* 29 *Avril* 1779.

Signé, QUILLAU, *Adjoint*.

LIVRES DE PIÉTÉ

qui se trouvent chez le même Libraire.

RECUEIL de Canons pour Prime, divisés en neuf Parties, pour être distribués dans les neuf Volumes, tant du Missel que de la Quinzaine de Pâques, à l'usage de Paris. *Par M. l'Abbé Jouannaux*, 1755. . . . . *in*-12 1 *vol. rel.* . . . . . 1 liv. 16 f.

Dissertation sur l'Apocalypse, où l'on examine, 1° En quel temps elle a été écrite, 2° Quel en est l'objet, 3° Si elle a été écrite en Grec, en Hébreu ou en Syriac, *ou*, Observations sur ces trois points, à l'occasion du Prospectus de *M. Deshautesrayes*, sur ce divin Livre. *Par L. E. Rondet, Paris*, 1776. *in*-12 & *in*-4° 1 *vol. broché*, . . . 15 f.

Dissertation sur le Rappel des Juifs, & sur le Chapitre XIe de l'Apocalypse, *par M. L. E. Rondet, Paris*, 1778, *in*-4° broché 3 liv. | *in*-12 broché 3 liv. relié. . . 5. | relié. . 4 5 f.

Preces Matutinæ ac Vespertinæ, è Sacris Scripturis & Liturgicis Libris depromptæ; Autore *L. E. Rondet*, . . *petit in*-12 *relié*. . . . . 1 liv. 16 f.

——Le même en papier fin. 2 liv. 5 f.

Année Spirituelle, contenant une Conduite & des Exercices pour chaque jour de l'année, propres à nourrir la Piété

d'une Ame Chrétienne, *(Dédié à la feûe Reine, par feû M. l'Abbé Tricalet,) nouvelle Edition*, 1770, *petit in*-12 3 *vol. rel.* . . . . 8 liv. 5 ſ.

Hiſtoire de l'Inſtitution de la Fête du S. Sacrement, avec des Méditations & l'Office à l'uſage de Rome & de Paris, *par le feû P. Hyacinthe de Montargon, Paris*, 1753, *in*-121, *vol rel.* 2 liv. 5 ſ.

Bibliothéque portative des Pères de l'Egliſe qui renferme 1° l'Hiſtoire abrégée de leur Vie; 2° l'Analyſe de leurs principaux Ouvrages; 3° le Précis de leur Doctrine; 4° les plus belles Sentences extraites de leurs Ecrits, en Latin & en François, *(par feû M. Tricalet,)* . . *in*-8° 8 *vol. rel.* . . . . 40 liv.

Dictionaire Apoſtolique, à l'uſage de MM. les Curés des Villes & de la Campagne, & de tous ceux qui ſe deſtinent à la Chaire : *par le feû P. Hyacinthe de Montargon*, Auguſtin de Notre-Dame des Victoires : Paris, 1755, à 1758 *in*-8° 13 *vol. rel.* . . . . 65 liv.

Sentimens de Piété pour chaque jour du mois, *ou* Journée Chrétienne, *in*-24, *veau* 1 liv. — Les mêmes, *in*-18, *veau* . . . . 1 liv. 5 ſ.

L'Art de bien vivre & de bien mourir, contenant 1° la *Vie des Elus*, ou Exercice Chrétien pour bien vivre, *par le Frère Laurent-Etienne, Solitaire.* 2° La *Morts des Elus*, ou Exercice Chrétien pour bien mourir, *par le R. P. Archange Religieux Pénitent du* 3e *Ordre de S. François.* 3° La *Manière d'aſſiſter les*

Malades à la mort, *par le même Auteur: Paris*, 1777. . . . . *in*-12
1 *vol. rel.* . . . . 1 liv. 10 ſ.

Précis Hiſtorique de la Vie de J.C. *par l'Abbé Tricalet, nouv. édit. in*-12, 1 *vol. rel.* 2 liv.

Biblia ſacra, Carminibus mnemonicis comprehenſa : *Pariſiis, Le Mercier*, 1749, ... *in*-8°
1 *vol. petit format. broch. de* 32 *pag.* 12 ſ.

Liber Pſalmorum recens editus, & mendis quàmplurimis paſsim repurgatus, cum Canticis ſacris. *Pariſiis, Joſſe*, 1733, *in*-16, 1 *vol. en feuilles, plié, battu & collationné.* . . . . 6 liv.

Le Nouveau Teſtament de N. S. J. C. traduit ſelon la Vulgate : *Paris, Bullot*, 1731, *in*-24, 1 *vol. rel.* . . . 1 liv. 10 ſ.

Le Nouveau Teſtament de N. S. J. C. traduit ſelon la Vulgate, par *de Barneville : Paris*, 1735, . . . *in*-12
2 *vol rel.* . . . . 5 liv.

Paroles tirées du Nouveau Teſtament de N. S. J. C. pour éclairer les *Perſonnes Religieuſes, par le P. Archange, in*-18
1 *vol. rel.* . . . . 1 liv.

L'Evangile analyſé ſelon l'ordre hiſtorique de la Concorde, avec des Diſſertations ſur les lieux difficiles, *par le P. Mauduit de l'Oratoire, in*-12, 8 *vol. rel.* 28 liv.

Les Pſeaumes de la Pénitence paraphraſés, avec des Réflexions ſur les principales Vérités qu'ils renferment, *par un Prêtre Solitaire : Paris, Le Mercier*, 1732, *in*-12 1 *vol. petit pap. rel.* . . 1 liv. 10 ſ.

Pseaumes de la Pénitence de David; avec des Réflexions : *Paris*, *Mariette*, 1727, *in*-18 1 *vol. rel.* . . . . . 1 liv. 5 s.

Vindiciæ Librorum Deutero-Canonicorum Veteris Testamenti : *Paris.* 1730, *in*-12 1 *vol. rel.* . . . . 2 liv. 5 s.

Sentimens sur le *Pater*, *par ae S. Géry de Magnas : Paris*, *Pépie*, 1712, *in*-24 1 *vol. rel.* . . . . 15 s.

Prières du Matin & du Soir : Instruction sur la Messe, & Prières pendant la Messe, *par M. Lambert*, *in*-18, 1 *vol rel.* 1 liv.

Office de la sainte Vierge, Latin-François, sans renvoi, *in*-18, 1 *vol. rel.* . . 1 liv.

Les Epîtres & les Evangiles avec les Oraisons de l'Eglise qui se disent à la Messe, à l'usage de Rome & de Paris, *par Macé*, *in*-12, 1 *vol. rel.* . . . 3 liv.

Entretiens Catholiques, *ou* Pratiques de Piété pour chaque jour de la Semaine, *par le P. Archange. Paris*, 1695, *in*-12 1 *vol. petit pap. rel.* . . . . 1 liv 10 s.

Prônes de Ballet, ancien Curé de Gif. *in*-12, 13 *vol rel.* . . . . 32 liv. 10 s.

Les Sermons de S. Augustin sur le Nouveau Testament, *(traduits en François*, *par Philippe Goibaut*, *Sieur du Bois.) in* 8° 4 *vol. rel.* . . . . 20 liv.

Les Traités de S. Augustin sur l'Evangile de S. Jean & son Epître aux Parthes, *(traduits en François*, *par du Bois.) Paris*, *Coignard*, 1700, . . *n*-8 4 *vol. rel.* . . . . 20 liv.

De l'Imprimerie de LOTTIN l'aîné; 1779.



